



**eau
seine**
NORMANDIE

RAPPORT
ANNUEL
2015

ENSEMBLE
DONNONS
VIE à L'eau

Agence de l'eau

SOMMAIRE



1

**L'AGENCE
DE L'EAU**
et son bassin
hydrographique
→ P.6



2

**UNE STRATÉGIE
POUR AMÉLIORER**
la qualité de l'eau
→ P.22



3

DES OUTILS OPÉRATIONNELS

au service de la
qualité de l'eau

→ P.38



5

ADAPTER LE MANAGEMENT

aux enjeux

→ P.66



4

FINANCER CES DÉFIS

dans le cadre d'une
gestion performante
et équilibrée

→ P.52

LES GRANDES DATES DE L'EAU

ONU, Union européenne, France, objectifs, chartes, lois... le secteur de l'eau a beaucoup évolué suivant des objectifs clairement énoncés : promouvoir le développement durable ; favoriser l'accès à l'eau ; protéger et mettre en valeur l'environnement ; atteindre le bon état écologique ; se doter de cadres de gestion à plusieurs échelles ; enfin, se donner les moyens d'atteindre ces objectifs.

1992

L'ONU DÉFINIT LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lors du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro, l'ONU définit le développement durable comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

2000

LES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Adoptés par l'assemblée des Nations unies, les objectifs du Millénaire prévoient :

- « d'intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales, et d'inverser la tendance à la déperdition des ressources environnementales ;
- de réduire de moitié, d'ici à 2015, la part de la population mondiale qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre et à des services d'assainissement de base. »

LA DIRECTIVE-CADRE EUROPÉENNE SUR L'EAU (DCE)

Elle définit un cadre au plan européen pour la gestion et la protection des eaux par grand bassin hydrographique. Elle donne la priorité à la protection de l'environnement, en demandant de veiller à la non-dégradation de la qualité des eaux et d'atteindre, d'ici à 2015, un bon état général des eaux souterraines, des eaux de surface et des eaux côtières.

2004

LA CHARTE CONSTITUTIONNELLE DE L'ENVIRONNEMENT (ART. 6)

L'article 6 de la Charte constitutionnelle de l'environnement stipule : « Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. À cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social. »

2006

LA LOI SUR L'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES (LEMA) (ART. L.210-1)

« L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable dans le respect des équilibres naturels sont d'intérêt général.

L'usage de l'eau appartient à tous et chaque personne physique, pour son alimentation et son hygiène, a le droit d'accéder à l'eau potable dans des conditions économiquement acceptables par tous. » (voir encadré)

2007

LA DIRECTIVE INONDATION

Elle vise à réduire les conséquences négatives sur la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique liées aux inondations en établissant un cadre pour l'évaluation et la gestion des risques d'inondation. Elle demande aux États membres d'identifier et de cartographier les territoires à risque et d'établir un Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) à l'échelle de chaque grand bassin tous les six ans.

2008

LA DIRECTIVE-CADRE STRATÉGIE POUR LE MILIEU MARIN (DCSMM)

Elle fixe comme objectif le bon état écologique du milieu marin européen d'ici 2020 en lien avec les autres directives. La mise en œuvre de la DCSMM passe par l'élaboration de Plans d'action pour le milieu marin (PAMM), un par sous-région marine.

2009-2010

La loi Grenelle I, loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du « Grenelle de l'environnement », stipule : « Dans le domaine de l'eau, le premier objectif est d'atteindre ou de conserver d'ici à

2015 le bon état écologique ou le bon potentiel de l'ensemble des masses d'eau, tant continentales que marines. L'État se fixe l'objectif de ne pas recourir aux reports de délais autorisés par cette directive pour plus d'un tiers des masses d'eau. »

La loi Grenelle 2, loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, élargit les moyens pour atteindre cet objectif.

2012

LA CONFÉRENCE ENVIRONNEMENTALE

Initiée en 2012 et réitérée chaque année, la conférence environnementale a pour objet de débattre du programme de travail du gouvernement en matière de développement durable. Elle consacre une large place à la politique de l'eau.

LOI SUR L'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES (LEMA) (ART. L.210-1)

La LEMA a conforté le dispositif institué en 1964, tout en le modernisant : instances de bassin pour générer des mécanismes de concertation, redevances pour financer des opérations d'intérêt commun, Agences de l'eau pour dégager les moyens nécessaires, recherche de consensus pour lier préservation du milieu et équilibre des usages.

ÉDITO



PATRICIA BLANC
directrice générale
de l'Agence de l'eau
Seine-Normandie



JEAN-FRANÇOIS CARENCIO
président du conseil
d'administration, préfet
coordonnateur de bassin,
préfet de la région Île-de-France,
préfet de Paris

Cette année encore, l'Agence de l'eau Seine-Normandie fut au rendez-vous des grands événements internationaux qui ont jalonné l'année. Avec ses instances de bassin, elle a porté l'actualisation des grandes orientations de la politique de l'eau pour le bassin Seine-Normandie, et de son principal outil de financement.

2015, UNE ANNÉE DÉCISIVE

Sur la scène internationale, l'Agence s'est présentée comme un acteur majeur de la politique de l'eau. Ainsi, au 7^e Forum mondial de l'eau qui s'est tenu à Daegu en Corée du Sud, elle a participé à la réflexion sur les grands enjeux de l'eau au XXI^e siècle.

En septembre, les États membres de l'ONU ont adopté les Objectifs de développement durable (ODD) pour la période 2015-2030, dont l'un, dédié à l'eau, reprend des orientations promues par l'Agence depuis plus de 10 ans.

Enfin, l'Agence était présente à la COP21 et plus particulièrement le 2 décembre, journée consacrée à l'eau et à l'adaptation au changement climatique.

Dans le même temps, le comité de bassin Seine-Normandie adoptait le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) pour la période 2016-2021. Cet outil de planification fixe des objectifs ambitieux de qualité des eaux à l'horizon 2021 : 62 % des rivières en bon état écologique, contre 39 % actuellement. Une vigilance particulière a été apportée à la bonne articulation avec le Plan d'action pour le milieu marin (PAMM) et le Plan de gestion du risque d'inondation (PGRI).

Le SDAGE a été arrêté par le préfet coordonnateur de bassin le 1^{er} décembre 2015 et publié au *Journal officiel* le 20 décembre 2015. Le coût des travaux pour atteindre ces résultats est évalué à 6,3 Mds€, financés par l'Agence de l'eau à hauteur de 4,3 Mds€.

C'est dans cette perspective que le 10^e programme pluriannuel d'intervention de l'Agence (2013-2018), outil essentiel de la mise en œuvre du SDAGE, a été révisé à mi-parcours. Sa version révisée a pris effet dès le 1^{er} janvier 2016.

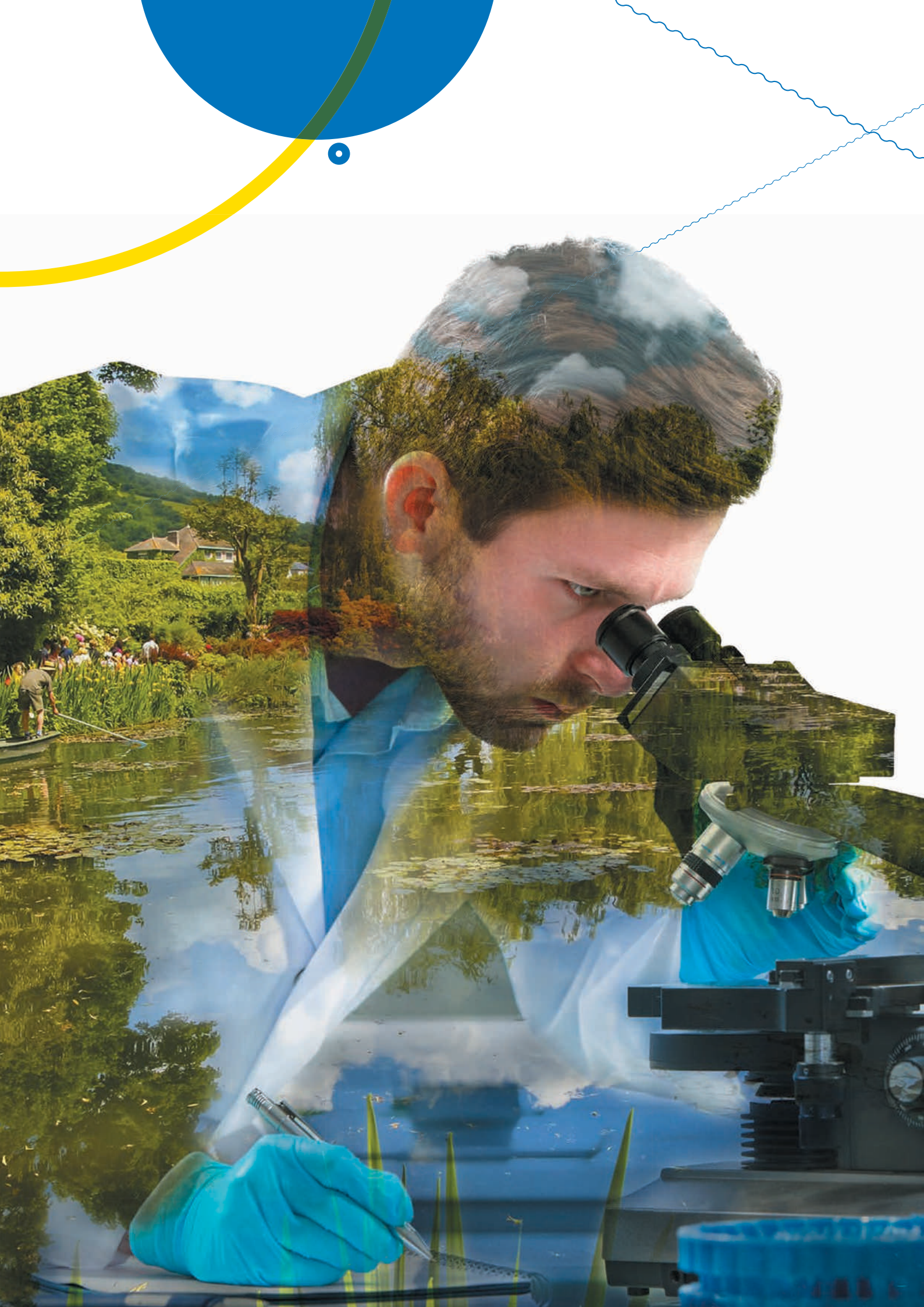
Ce rapport vous permet de découvrir, au fil des pages, les principaux faits marquants et résultats de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, tout au long de cette année 2015.

Ces résultats doivent être salués, car ils n'ont été possibles que par une mobilisation très forte des équipes de l'Agence et de l'État, en étroite relation avec le comité de bassin. Ils démontrent une fois de plus la pertinence des principes qui régissent l'organisation et le financement de la politique de l'eau à l'échelle des bassins.

L'année 2015 a donc été une année décisive pour l'eau, avec la reconnaissance au niveau mondial de son importance vitale, et en dotant les acteurs de l'eau du bassin des outils fondamentaux d'une politique garantissant la protection de la santé et la qualité de vie pour tous.

Patricia Blanc

Jean-François Carencio



1

L'AGENCE DE L'EAU

ET SON BASSIN HYDROGRAPHIQUE

ENSEMBLE, DONNONS VIE À L'EAU	08
LES CHIFFRES CLÉS	09
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE POUR L'ANNÉE 2015	10
LES FAITS MARQUANTS	12
UN VASTE CHAMP D'INTERVENTION	14
L'ÉTAT DE LA QUALITÉ DES EAUX	15

ENSEMBLE, DONNONS VIE À L'EAU

L'action de l'Agence de l'eau Seine-Normandie s'inscrit dans le cadre de la politique du développement durable de l'État. À travers son programme pluriannuel d'interventions, elle contribue à concilier développement économique et protection de l'environnement.

UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

En France, la gestion de l'eau est organisée en six bassins de grands fleuves (dits « hydrographiques »). Dans chaque bassin, une Agence de l'eau – Établissement public de l'État – finance la politique de l'eau à partir de la redevance perçue auprès des collectivités et des usagers. Élus des collectivités, usagers et représentants de l'Administration définissent ensemble les modalités d'intervention de l'Agence : le taux de redevance perçue, et le taux d'aide attribué aux actions. L'Agence de l'eau Seine-Normandie est un Établissement public administratif et financier doté de sa propre personnalité juridique et d'une autonomie financière.

LES MISSIONS DE L'AGENCE

Favoriser les investissements

L'Agence apporte des aides permettant de financer des actions qui garantissent la qualité de l'eau. Elle met à disposition son expertise pour programmer des investissements efficaces, principalement dans les domaines suivants :

- équipements de collecte et de traitement des eaux usées des agglomérations ;
- aménagement et entretien des rivières et des zones humides ;
- systèmes d'élimination des rejets et des déchets industriels dangereux ;
- équipements de traitement et de distribution d'eau potable ;
- technologies propres aux différentes activités économiques ;
- mise en conformité pour l'environnement des bâtiments d'élevage et amélioration des pratiques agricoles.

Analyser le milieu

Pour orienter ses financements, l'Agence étudie et analyse le milieu naturel, et s'appuie sur ces données pour définir les actions à financer prioritairement. Les priorités sont fixées par les lois et les objectifs de son plan de gestion : le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).

Les études et recherches menées par l'Agence contribuent ainsi à l'élaboration de programmes d'interventions définis pour une période de six ans.

LES MOYENS DE L'AGENCE : LES REDEVANCES

L'Agence perçoit des redevances auprès des usagers, selon le principe « pollueur-payeur ». À proportion de ce que les usagers prélèvent et/ou polluent, ils contribuent à la « caisse commune »



Le 10^e programme d'intervention de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, adopté en 2012, a été révisé en 2015, à mi-parcours.

que constitue l'Agence. Cette caisse commune est utilisée pour financer les efforts des collectivités, industriels, agriculteurs, associations... pour garantir la ressource en eau – en qualité et en quantité –, la santé publique et le cadre de vie sur son territoire : qui pollue paie, qui dépollue est aidé.

LES PRIORITÉS DU 10^e PROGRAMME (2013-2018)

Le 18 octobre 2012, l'Agence de l'eau Seine-Normandie a adopté son 10^e programme d'intervention. Ce programme a été révisé à mi-parcours, en 2015. Ses objectifs sont les suivants :

- renforcer les interventions sur les milieux aquatiques et les zones humides, pour tenir compte des exigences de la Directive-cadre sur l'eau (DCE) ;
- mener les améliorations de collecte et du traitement des eaux usées, en allant au-delà des exigences de la Directive des eaux résiduaires urbaines (DERU) ;
- réduire les flux de pollutions par temps de pluie en milieu urbain, en privilégiant la maîtrise des pollutions à la source ;
- affirmer une politique volontariste de protection des captages pour l'alimentation en eau potable ;
- poursuivre la réduction des flux de nutriments de toutes origines vers les milieux aquatiques et le littoral ;
- s'attacher à réduire les pollutions par les micropolluants ;
- protéger et restaurer la mer et le littoral ;
- favoriser l'adaptation au changement climatique.

LES CHIFFRES CLÉS

Durant le 10^e programme d'intervention (2013-2018), l'Agence prévoit d'apporter aux maîtres d'ouvrage plus de 4 Mds€ (hors primes) pour contribuer au financement de 6 Mds€ de travaux.

LES REDEVANCES ÉMISES EN 2015

L'Agence de l'eau Seine-Normandie redistribue la totalité des redevances qu'elle perçoit, déduction faite de ses frais de fonctionnement.

Redevances pollution	M€	%
Pollution domestique	373,9	46,31
Collecte domestique	263,1	32,58
Pollution non domestique industrie	29,2	3,61
Collecte non domestique	8	0,99
Pollution non domestique élevage	0,5	0,06
Pollutions diffuses (incluses Ecophyto ONEMA)	35,4	4,39
Pollution (redevance avant LEMA)	2,4	0,30
Redevances prélèvement		
Redevances prélèvement	M€	%
Alimentation eau potable	79,6	9,86
Autres usages économiques	9,4	1,16
Irrigation	2	0,24
Protection milieu aquatique	0,9	0,11
Alimentation canal	0,6	0,08
Obstacles sur cours d'eau	0,05	0,01
Hydroélectricité	0,1	0,01
Stockage en période d'étiage	0	0
TOTAL	807,4	100

De plus, le montant des flux en retour des avances constitue une ressource de 141,5 M€ pour l'année 2015.

LES AIDES DISTRIBUÉES EN 2015

L'Agence de l'eau Seine-Normandie a attribué 725 M€ au titre des interventions, dont 596 M€ d'aides à l'investissement qui ont contribué à la réalisation de 1 127 M€ de travaux.

Dépolluer	(en M€) 552,2
En traitant les eaux usées domestiques	507,6
<i>Stations d'épuration, réseaux d'assainissement, traitement des eaux pluviales, primes collectivités, épuration de qualité</i>	
En poursuivant la dépollution industrielle	34,3
<i>Investissements pour l'épuration, traitement des déchets</i>	
En aidant la diffusion des bonnes pratiques agricoles	10,3
<i>Dépollution agricole</i>	
Satisfaire les besoins en eau (en M€) 83,3	
En préservant la qualité des ressources destinées à l'alimentation en eau potable	73,9
<i>Protection des captages, alimentation en eau potable (usines de traitement, sécurité de la distribution, etc.)</i>	
En améliorant la gestion quantitative des ressources en eau	6
<i>Lutte contre le gaspillage (diagnostic des infrastructures), gestion collective des ressources</i>	
En contribuant à la coopération internationale sur les problèmes d'eau	3,4
Reconquérir les milieux (en M€) 79,5	
En renforçant la connaissance	19,6
<i>Études, réseaux de surveillance de la qualité des milieux, ONEMA</i>	
En développant l'entretien, la restauration des fonctions des milieux aquatiques	48,7
<i>Entretien des milieux aquatiques</i>	
En contribuant au plan Ecophyto (ONEMA)	11,2
Améliorer la gouvernance (en M€) 10,5	
En encourageant et en privilégiant les démarches globales de territoire	6
<i>Cellules d'animation territoriale (SAGE, contrats globaux, etc.), études</i>	
En sensibilisant à la gestion quotidienne de l'eau et à la protection des milieux aquatiques	4,5
<i>Classes d'eau, partenariats éducatifs, débats publics, etc.</i>	

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE POUR L'ANNÉE 2015


Les indicateurs de performance de l'Agence sont fixés par le contrat d'objectifs et de performance (COP) qu'elle a signé avec le ministère chargé de l'Environnement.

DOMAINE/ACTIVITÉ	OBJECTIF	SOUS-OBJECTIF	INDICATEUR	RÉALISÉ 2014	RÉALISÉ 2015
GOUVERNANCE, PLANIFICATION, INTERNATIONAL	G-1 Construire les instruments de planification au titre de la DCE et les décliner à l'échelle locale	G-1.1 Construire le SDAGE 2016-2021 et contribuer à l'élaboration, puis à la mise en œuvre des programmes de mesures	G-1.1 Respecter les échéances de mise en œuvre du SDAGE-PDM	Consultation du public sur le projet de SDAGE-PDM	OUI (LE 5 NOVEMBRE 2015, ADOPTION DU SDAGE-PDM 2016-2021)
		G-1.2 Soutenir la planification collective de l'eau à l'échelle des bassins versants pour l'élaboration de projets territoriaux	G-1.2A - Nombre de contrats globaux mis en œuvre	45 contrats	47 CONTRATS
			G-1.2B - AESN Nombre de SAGE approuvés	16 SAGE	20 SAGE
CONNAISSANCE (milieux aquatiques, pressions)	C-1 Mettre à disposition du public des données environnementales fiables et dans un délai raisonnable	C-1.1 Mettre à disposition du public des données environnementales fiables et compréhensibles concernant la qualité des eaux	C-1.1 Date de mise en ligne des données sur le portail du bassin [mise en ligne avant le 30/09]	30 janvier	MI-DÉCEMBRE
	C-2 Mettre en œuvre une surveillance de la qualité des eaux adaptée aux besoins du futur SDAGE 2016-2021		C-2 Mesure de l'état des eaux	Mesure effectuée Bilan 2014 : 55,6 % de stations RCS en bon état en 2013	MESURE EFFECTUÉE BILAN 2015 : 59 % DE STATIONS RCS EN BON ÉTAT EN 2014
	C-3 S'assurer de la bonne connaissance des prélèvements d'eau et des rejets polluants dans le milieu naturel	C-3.1 S'assurer de la bonne connaissance des prélèvements d'eau	C-3.1 Taux de points de prélèvements équipés d'instruments de mesure	99 %	99 %
C-3.2 S'assurer de la bonne connaissance des rejets polluants dans le milieu naturel		C-3.2 Taux d'établissements industriels mesurant leurs rejets polluants	21 %	23 %	
PILOTAGE ET MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES D'INTERVENTION	P-1 Prévenir la dégradation de la qualité de l'eau par les pollutions diffuses et réduire ces pollutions	P-1.1 Protéger et préserver les ressources en eau destinées à l'alimentation en eau potable	P-1.1A - Captages prioritaires avec programme d'actions	476 captages	579 CAPTAGES
			P-1.1B - Captages bénéficiant de Mesures agroenvironnementales (MAE) ou programme spécifique	244 captages	247 CAPTAGES
		P-1.2 Prévenir la dégradation de la qualité de l'eau par les pollutions d'origine agricole et réduire ces pollutions	P-1.2 MAE dont agriculture biologique	9 400 ha 2 110 ha	19 985 HA 3 865 HA
	P-2 Restaurer la continuité écologique et préserver les zones humides	P-2.1 Préserver et améliorer l'état des écosystèmes aquatiques	P-2.1A - Habitat : linéaire des cours d'eau restaurés	536 km	648 KM
			P-2.1B - Continuité écologique totale	104 ouvrages	182 OUVRAGES
			P-2.1C - Continuité écologique liste 2	1,50 %	2,27 %
		P-2.2 Prévenir les dégradations des zones humides et « restaurer » leur état	P-2.2A - Zones humides, financement	2 672 ha	1 866 HA
	P-2.2B - Zones humides, acquisitions		176 ha	266 HA	
	P-3 Prévenir la dégradation de l'eau par les pollutions ponctuelles et réduire ces pollutions	P-3.1 Prévenir la dégradation de la qualité de l'eau issue des pollutions domestiques et assimilées et réduire ces pollutions	P-3.1A - Eaux résiduaires urbaines (ERU)	2 stations	2 STATIONS
			P-3.1B - Solidarité urbain-rural (SUR)	42 M€	45,3 M€
P-3.1C - Assainissement non collectif (ANC)			2 786 installations	2 617 INSTALLATIONS	

DOMAINE/ACTIVITÉ	OBJECTIF	SOUS-OBJECTIF	INDICATEUR	RÉALISÉ 2014	RÉALISÉ 2015
PILOTAGE ET MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES D'INTERVENTION	P-3 Prévenir la dégradation de l'eau par les pollutions ponctuelles et réduire ces pollutions	P-3.2 Prévenir la dégradation de la qualité de l'eau par les pollutions d'origine industrielle et réduire ces pollutions	P-3.2 Demande chimique en oxygène	0,70	0,87
		P-3.3 Réduire et éliminer les rejets, émissions et pertes de substances dangereuses vers l'eau et les milieux aquatiques	P-3.3A - Substances dangereuses prioritaires	309 kg/an	2 869 KG/AN
	P-3.3B - Produits phytosanitaires		Ventes 2013*/RDP (kg) • TOTAL : 11 987 708 • T. max. : 1 678 645 • T. méd. : 10 123 954 • T. min. : 185 108	VENTES 2014**/RDP (KG) • TOTAL 13 776 134 • T. MAX. : 2 068 106 • T. MED. : 11 488 961 • T. MIN. : 219 067	
	P-4 Protéger les eaux côtières et les milieux littoraux		P-4 Contrat littoral	3 contrats	4 CONTRATS
	P-5 Promouvoir une gestion quantitative durable de la ressource en eau		P-5 Prélèvements d'eau	Prélèvements 2014 (Mm ³) • TOTAL : 2 984 • Collectivités : 1 381 • Industrie : 451 • EDF : 1 065 • Agriculture : 87	PRÉLÈVEMENTS 2015 (MM ³) • TOTAL : 2 829 • COLLECTIVITÉS : 1 367 • INDUSTRIE : 453 • EDF : 902 • AGRICULTURE : 107
REDEVANCES	R-1 Assurer les recettes de redevances dans le respect des prévisions annuelles de recettes de chaque Agence de l'eau et des plafonds annuels fixés dans la Loi de finances		R-1.1 Taux de réalisation des recettes de redevances (entre 95 % et 105 %)	109 %	106 %
			R-1.2 Recettes de redevances sous plafond	739,8 M€	739 M€
	R-2 Assurer la perception des redevances dans le respect des textes et du principe d'égalité de traitement des redevables		R-2.1 Taux de redevances contrôlées	5,5 % (41 215 176/ 755 203 105)	28 % AO 2012 29 % AO 2013 23,9 % AO 2014
			R-2.2 Taux de redevables contrôlés	1,3 % (94/7 481)	3 % AO 2012 3 % AO 2013 2 % AO 2014
PILOTAGE DE L'ÉTABLISSEMENT ET FONCTIONS TRANSVERSES	F-1 Appliquer une politique des ressources humaines responsable et adaptée aux besoins des Agences de l'eau		F-1 Prise en compte des risques psychosociaux	Oui	OUI
	F-2 Garantir par des dispositifs de contrôle interne un mécanisme porteur d'efficacité de l'action publique	F-2.1 Consolider une démarche qualité structurante	F-2.1 Renouvellement de la certification qualité	Oui	OUI
		F-2.2 Mettre en place un dispositif de contrôle interne comptable et financier opérationnel et efficace	F-2.2 Contrôle interne comptable et financier	Oui	OUI
	F-3 Piloter, anticiper et assurer un équilibre entre les recettes et les dépenses tout au long du programme		F-3.1 Niveau du fonds de roulement (en mois de dépenses décaissables)	1,6 mois	2,1 MOIS
	F-4 Renforcer l'efficacité de l'action publique par une meilleure productivité et une plus grande maîtrise des dépenses publiques		F-4.1 Niveau des dépenses de fonctionnement	-10 %	-5 %
			F-4.2 Effectif de l'Agence de l'eau en ETP au 31/12	444,98 ETP	431,8 ETP
	F-5 Poursuivre une démarche d'exemplarité et d'écoresponsabilité de l'Agence de l'eau	F-5.1 Contribuer à la modernisation des pratiques de l'État via la dématérialisation	F-5.1 Télédéclaration des redevances	4,16 %	15,6 %
		F-5.2 Assurer un fonctionnement écoresponsable de l'Agence de l'eau	F-5.2A - AESN Plan d'action de réduction des émissions de GES	85 %	91 %
F-5.2B - AESN Clause environnementale			18 %	34,7 %	

* Rectifié en 2015. / ** Fourni en 2015.

 Indicateurs nationaux :
identiques pour toutes les Agences de l'eau

 Indicateurs de bassin :
spécifiques au bassin Seine-Normandie

 Indicateurs de contexte : liés au contexte global dans
lequel évolue l'Agence de l'eau Seine-Normandie

LES FAITS MARQUANTS

L'année 2015 a été marquée par l'élaboration de la politique de l'eau pour les années à venir, à l'échelle mondiale comme à l'échelle nationale, dans les six bassins hydrographiques : les SDAGE 2016-2021 des six Agences de l'eau ont été adoptés, et leurs programmes d'intervention ont été révisés.

3 AVRIL

JEAN-FRANÇOIS CARENCO DEVIENT PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE

Jean-François Carencio, préfet de la Région Île-de-France, préfet de Paris et préfet coordonnateur de bassin, est nommé président du conseil d'administration de l'Agence de l'eau Seine-Normandie. Il succède à Jean Daubigny, qui exerçait ces fonctions depuis décembre 2012.

12-17 AVRIL

LES AGENCES DE L'EAU PARTICIPENT AU 7^E FORUM MONDIAL DE L'EAU

Le 7^e Forum mondial de l'eau s'est tenu à Daegu-Gyeongbuk, en Corée du Sud. Organisé tous les trois ans par le Conseil mondial de l'eau, il a cette année réuni 168 pays, 80 ministres et 100 délégations ministérielles, soit 14 000 participants appelés à débattre des enjeux liés à l'eau et à l'assainissement. Les six Agences de l'eau ont organisé des sessions lors de ce Forum.

15 MAI-15 JUIN

L'OPÉRATION « DE LA SEINE AU 7^E CONTINENT » SE POURSUIT

L'Agence a renouvelé son partenariat avec l'association Expédition 7^e Continent dont la mission est d'analyser la masse de déchets plastiques qui s'est constituée dans l'Atlantique nord, baptisée « 7^e continent ». Comme en 2014, l'expédition a été déclinée le long de la Seine : des élèves ont participé à des collectes de déchets et à des visioconférences avec le navigateur et explorateur Patrick Deixonne, à l'initiative de l'expédition.

25 JUIN

FRANÇOIS SAUVADET EST RÉÉLU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE BASSIN

François Sauvadet, ancien ministre, député et président du conseil départemental de la Côte-d'Or, a été réélu président du comité de bassin.

16 JUILLET

LA LOI NOTRe EST ADOPTÉE PAR LE PARLEMENT

Le Parlement a définitivement adopté la loi NOTRe (Nouvelle Organisation territoriale de la République). Cette loi fixe de nouvelles compétences aux communes et à leurs Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations.

25 SEPTEMBRE

L'ONU ADOPTE LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

Les États membres de l'ONU ont adopté les 17 ODD pour la période 2015-2030. Pour la première fois dans un programme de l'ONU, l'un des objectifs est intégralement dédié à l'eau. 195 gouvernements se sont ainsi formellement engagés à améliorer la gestion de l'eau dans leur pays. Un phénomène inédit.

CONSULTATION DU PUBLIC SUR LE PROJET DE SDAGE : UNE IMPLICATION FORTE

L'Agence a réuni les partenaires impliqués dans la consultation du public sur le projet de Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) entre décembre 2014 et juin 2015. Chacun a présenté son action, dévoilant ainsi la diversité des moyens mis en œuvre simultanément sur l'ensemble du bassin pour cette consultation : films, bars à eau, spectacles, visites d'espaces naturels ou de stations d'épuration, débats, enquêtes clients, etc.

SDAGE ET 10^E PROGRAMME : LA POLITIQUE DE L'EAU RÉVISÉE

L'année 2015 s'est achevée avec l'adoption du nouveau Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) pour la période 2016-2021. Son objectif est ambitieux, mais réaliste : atteindre le bon état écologique en 2021 pour 62 % des rivières, contre 39 % actuellement.

La mise en œuvre du SDAGE par les différents acteurs (collectivités, associations, acteurs économiques, etc.) est soutenue financièrement dans le cadre du 10^e programme de l'Agence (2013-2018). Pour tenir compte des évolutions du SDAGE, de l'actualisation des connaissances sur le milieu naturel et de l'évolution de la réglementation, l'Agence a engagé à mi-parcours la révision de son programme d'aides. Adopté par le comité de bassin et le conseil d'administration, il a pris effet le 1^{er} janvier 2016.

29 SEPTEMBRE**QUALITÉ DE L'EAU :
12 NOUVELLES SUBSTANCES
EN LIGNE DE MIRE**

Conformément à la directive européenne 2013/39/UE, par arrêté publié au *Journal officiel*, 12 molécules ont été ajoutées aux 33 substances prioritaires à surveiller dans les eaux de surface.

OCTOBRE 2015 - FÉVRIER 2016**UNE CLASSE D'EAU POUR
LES ENTREPRISES : UNE
PREMIÈRE EN FRANCE**

D'octobre 2015 à février 2016, l'Agence de l'eau et la chambre de commerce et d'industrie de Seine-et-Marne ont organisé une classe d'eau à destination des entrepreneurs, portant sur la gestion de l'eau dans l'entreprise.

1^{ER} OCTOBRE**LE 10^E PROGRAMME
DE L'AGENCE (2013-2018)
EST RÉVISÉ À MI-PAROURS**

La révision du 10^e programme a été adoptée par le comité de bassin et le conseil d'administration de l'Agence de l'eau. Le 10^e programme révisé est entré en application le 1^{er} janvier 2016.

5 NOVEMBRE**LE SDAGE 2016-2021
EST ADOPTÉ**

Le SDAGE est un outil de planification concerté qui identifie les objectifs et les priorités de la politique de l'eau pour le bassin Seine-Normandie. Adopté par le comité de bassin, ce document stratégique s'inscrit dans la continuité du précédent SDAGE avec des objectifs ambitieux mais réalistes, et en fil rouge l'anticipation des effets du changement climatique et la santé publique. Un nouvel enjeu y figure : la protection de la mer et du littoral.

30 NOVEMBRE - 11 DÉCEMBRE**21^E CONFÉRENCE
DES PARTIES SUR LE
CHANGEMENT CLIMATIQUE
(COP21)**

Le Partenariat français pour l'eau, plate-forme multiacteur et porte-parole des savoir-faire de la France à l'international, a rappelé l'enjeu majeur que devait constituer l'eau dans le contexte de la COP21. À ce titre, il a appelé les négociateurs du climat et les décideurs publics et privés à intégrer l'eau comme une donnée essentielle dans les négociations.

1^{ER} DÉCEMBRE - 1^{ER} SEMESTRE 2016**APPEL À PROJETS
« RÉSEAUX EAU POTABLE
ET PRIX DE L'EAU »**

Dans le cadre du Plan national d'action sur les réseaux d'eau potable, l'Agence a lancé un appel à projets à destination des collectivités et des Établissements de coopération intercommunale du bassin. Objectifs : lutter contre les fuites, et soutenir les travaux permettant de réduire le prix de l'eau. L'enveloppe de l'appel à projets s'élève à 7 M€. La liste des lauréats sera arrêtée mi-2016.

1^{ER} DÉCEMBRE**PUBLICATION DE L'ARRÊTÉ
DU SDAGE**

Jean-François Carencio, préfet coordonnateur de bassin, a arrêté le SDAGE 2016-2021 du bassin Seine-Normandie, ses documents d'accompagnement ainsi que le programme de mesures.

2 DÉCEMBRE**L'AGENCE DE L'EAU
À LA COP21**

Le Pacte de Paris sur l'eau et l'adaptation au changement climatique dans les bassins des fleuves, des lacs et des aquifères, signé par François Sauvadet,

président du comité de bassin, a été présenté à la COP21 lors de la journée consacrée à l'eau.

L'Agence s'est engagée à mettre en œuvre le plan d'adaptation au changement climatique sur le bassin Seine-Normandie, et à poursuivre le projet de coopération France-Chine sur le bassin de la Hai.

DÉCEMBRE**L'APPLICATION QUALIT'EAU
EST DISPONIBLE**

Accessible sur le site Internet de l'Agence, la nouvelle application Qualit'Eau permet au public de connaître la qualité des eaux du bassin Seine-Normandie. Simple et rapide d'utilisation, elle contient des données sur la qualité des rivières, des plans d'eau et des eaux souterraines.

18 DÉCEMBRE**PATRICIA BLANC EST
NOMMÉE DIRECTRICE
GÉNÉRALE DE L'AGENCE**

Patricia Blanc, ingénieure générale des Mines, a été nommée directrice générale de l'Agence de l'eau Seine-Normandie à compter du 1^{er} janvier 2016. Elle succède à Michèle Rousseau, qui occupait ces fonctions depuis novembre 2011.

**LA 44^E ZONE HUMIDE
D'IMPORTANCE
INTERNATIONALE EST SITUÉE
DANS LE BASSIN**

Le Marais Vernier et la Vallée de la Risle maritime ont été désignés comme la 44^e zone humide d'importance internationale en France. Située en Normandie, cette zone devrait contribuer à atténuer le réchauffement climatique.

UN VASTE CHAMP D'INTERVENTION

Le bassin hydrographique Seine-Normandie couvre près de 95 000 km², soit environ 18 % du territoire français, et il regroupe deux ensembles : le bassin de la Seine et les fleuves côtiers normands.

UN BASSIN, DEUX ENSEMBLES, UNE DIZAINE DE NAPPES PHRÉATIQUES

Le bassin hydrographique Seine-Normandie

Il couvre près de 95 000 km², soit environ 18 % du territoire français. Son relief est peu marqué, les altitudes sont généralement inférieures à 500 m. Le bassin est soumis à un climat océanique tempéré, avec une pluviométrie annuelle moyenne de 750 mm et une évapotranspiration moyenne de 500 mm.

Deux ensembles hydrographiques

Le réseau hydrographique est composé de 55 000 km de cours d'eau, dont 15 000 km constituent les drains principaux. Il regroupe deux ensembles : le bassin de la Seine et les fleuves côtiers normands.

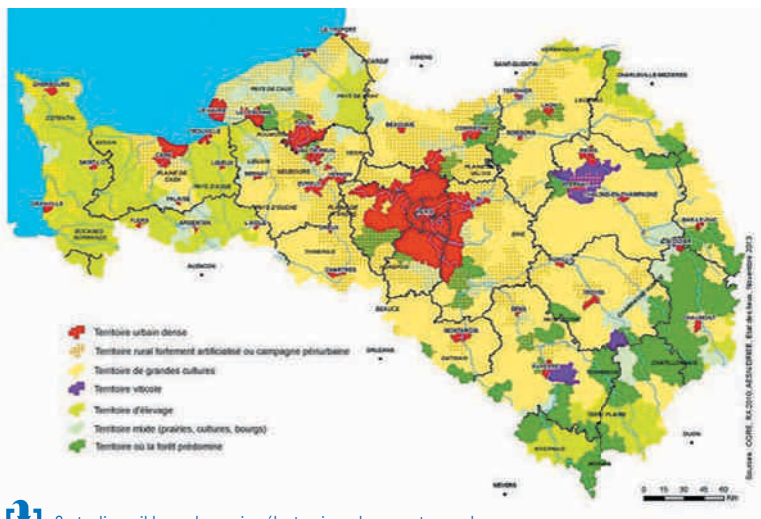
La majeure partie du réseau converge vers les 780 km de parcours de la Seine. Le débit moyen de la Seine à Paris est de 310 m³/s. Il atteint 480 m³/s à l'entrée de l'estuaire. La Marne, l'Yonne et l'Oise apportent chacune en moyenne 100 m³/s. Ce débit relativement faible leur confère une sensibilité particulièrement forte aux pollutions (du fait de leur faible pouvoir de dilution). Le littoral du bassin s'étend sur 640 km. La façade maritime normande comprend une trentaine d'exutoires principaux, qui représentent 13 200 km de rivières et un apport moyen de 130 m³/s.

Une dizaine de nappes d'eau souterraines majeures

La structure géologique en couches du bassin, qui peut être comparée à un empilement d'« assiettes creuses », entraîne la formation d'un grand nombre d'aquifères de taille et de structure très variables (alluviales, sédimentaires, de socle, etc.).

Une dizaine de nappes d'eau souterraines représente un enjeu économique important : alimentation en eau potable, agriculture, industrie, réserve d'eau stratégique. Contrairement aux

Occupation du sol sur le bassin de la Seine et ceux des fleuves côtiers normands



Carte disponible sur la version électronique du rapport annuel.

eaux de surface où les conséquences des pressions s'observent rapidement, les eaux souterraines se caractérisent par une inertie plus ou moins marquée, due à la nature et à l'épaisseur des couches traversées lors de l'infiltration.

UN BASSIN FORTEMENT DÉVELOPPÉ

Le bassin couvre six régions, soit 28 départements, dont neuf partiellement. En outre, les îles de Saint-Pierre-et-Miquelon sont rattachées à l'Agence de l'eau Seine-Normandie. La géographie, la géologie et le climat ont favorisé l'occupation des vallées du bassin et la domestication des rivières. Le bassin est fortement urbanisé autour de la région Île-de-France et des grands cours d'eau (cf. carte).

Une population urbaine concentrée

Le bassin compte 18 millions d'habitants, soit 30 % de la population nationale ; 55 % de la population est concentrée sur seulement 2 % du territoire. L'agglomération parisienne constitue un tissu urbain continu de 2 000 km². D'autres villes rassemblent plus de 150 000 habitants comme Rouen, Caen, Le Havre, Reims et Troyes. *A contrario,*

90 % des 8 664 communes du bassin comptent moins de 2 000 habitants.

Une industrie présente aux abords des grandes villes et des cours d'eau

De nombreuses activités se sont développées dans le bassin. Ce dernier concentre 40 % de l'industrie nationale, dont 60 % de la production automobile, 40 % des raffineries de pétrole et 80 % de la production sucrière. Ces industries sont implantées en Île-de-France, le long de la vallée de la Seine et de l'Oise, ainsi qu'à proximité des grandes villes.

L'agriculture, un secteur clé

Le bassin comprend de vastes espaces ruraux. Avec plus de 118 000 emplois, l'agriculture y joue un rôle clé ; 79 000 exploitations agricoles, majoritairement gérées en fermage, se répartissent quelque six millions d'hectares. Bien qu'elles représentent seulement 16 % des exploitations françaises, elles dégagent un quart de la marge économique générée par l'agriculture nationale.

L'ÉTAT DE LA QUALITÉ DES EAUX

Les campagnes de mesures aux stations permettent d'évaluer le niveau de contamination de la ressource en eau et l'état des communautés biologiques. L'état des eaux souterraines et superficielles a été mis à jour en 2015, en intégrant les données les plus récentes à l'occasion de la rédaction du SDAGE. Des progrès importants ont été constatés sur l'état des rivières : 39 % d'entre elles sont en bon état. L'évolution est plus lente pour les eaux souterraines, qui restent marquées par les pollutions par les nitrates et les pesticides.

LES RÉSEAUX DE MESURES DES EAUX CONTINENTALES

L'Agence de l'eau met en œuvre un programme de surveillance. Elle finance directement des réseaux de mesures et soutient ceux à maîtrise d'ouvrage externe. L'ensemble de ces réseaux associe étroitement les services de l'État (la Direction régionale et inter-départementale de l'environnement et de l'énergie — DRIEE, et les Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement — DREAL) dans le cadre de conventions, ainsi que les établissements publics comme le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) ou l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA). Le plus souvent, les réseaux à maîtrise d'ouvrage externe sont départementaux.

Des réseaux de mesures étoffés

Le programme de surveillance a des objectifs multiples : suivre l'état des eaux et son évolution sur le long terme, évaluer l'atteinte des objectifs fixés dans le SDAGE, améliorer la connaissance, évaluer les impacts

des activités humaines et les effets des actions engagées, informer les usagers.

Pour y parvenir, plusieurs réseaux de surveillance sont mis en place :

- le réseau de contrôle de surveillance (RCS) permanent, le réseau de contrôle opérationnel (RCO) évolutif en fonction des pressions identifiées, et le réseau de référence pérenne (RRP) sur des masses d'eau peu ou pas anthropisées qui permet d'établir les références de bon état. Prévus par la Directive-cadre européenne (DCE), ces réseaux ont des stations en commun.

- le réseau complémentaire de bassin (RCB), pour assurer notamment une continuité avec le suivi historique du bassin, des réseaux « tournants », des réseaux locaux ou encore des réseaux liés à un usage (l'eau potable par exemple).

Fin 2015, l'ensemble des réseaux fixes couvre 654 stations des eaux souterraines et 849 stations pour les eaux de surface (un tiers des masses d'eau superficielles sont ainsi couvertes). Organisés chaque année, des réseaux « tournants » permettent de mieux

10 M€ POUR SUIVRE LA QUALITÉ DE L'EAU

- Budget total du réseau de suivi à maîtrise d'ouvrage Agence : 10 M€
- Aides de l'Agence aux réseaux de suivi à maîtrise d'ouvrage externe : plus de 2,5 M€ de subventions pour 70 partenaires.

connaître l'ensemble des masses d'eau cours d'eau : près de 1 100 masses d'eau font ainsi l'objet de mesures.

Des données bancairisées et mises à disposition

Plus d'un million de résultats d'analyses sont intégrés dans la base de données *Dequado*, à mesure qu'ils parviennent des laboratoires prestataires ou des départements. Plusieurs autres bases de données existent : celle de l'ONEMA à l'échelle nationale, pour les données liées aux inventaires de poissons ; celle de la banque *Ades*, gérée par le BRGM, pour les données concernant les eaux souterraines ; etc. Conformément au schéma national des données sur l'eau, l'Agence intègre les données produites dans ces bases nationales et les tient à disposition des personnes et structures intéressées. Les données relatives aux eaux côtières et aux eaux de transition sont en cours de stockage dans la base nationale de données *Quadrige*, hébergée par l'Ifremer.

QUELQUES CHIFFRES REPERTÈRES

Le bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands compte 53 masses d'eau souterraines (et 7 rattachées aux bassins voisins pour le rapportage européen) et 1 722 masses d'eau de surface dont :

- 1 628 masses d'eau rivières (masses d'eau naturelles, masses d'eau fortement modifiées et masses d'eau artificielles/canaux) ;
- 47 masses d'eau plans d'eau (une masse d'eau naturelle, 16 masses d'eau fortement modifiées — barrages-réservoirs — et 30 masses d'eau artificielles — ex. : gravières) ;
- 19 masses d'eau côtières, dont 2 masses d'eau fortement modifiées ;
- 7 masses d'eau de transition, dont 6 masses d'eau fortement modifiées.

Ce référentiel des masses d'eau a été mis à jour pour le SDAGE 2016-2021.

LES EAUX SOUTERRAINES

Évaluer la qualité chimique

— Méthodologie

Conformément aux consignes ministérielles nationales, l'Agence a évalué l'état de l'eau aux points de surveillance. Sont ainsi calculées :

- les moyennes des moyennes annuelles par paramètre sur la période 2007-2014 ; elles sont comparées aux normes et valeurs-seuils nationales publiées, en tenant compte du fond géochimique naturel du bassin pour certains paramètres comme le fer, le sélénium ou le fluorure ;

- les fréquences de dépassement des normes ; elles ne doivent pas être supérieures à 20 % sur la chronique.

Pour estimer la qualité des eaux souterraines, sont pris en compte plus de 500 pesticides ou leurs produits de dégradation (norme à 0,1 µg/L) ainsi qu'environ 80 autres paramètres. Afin de préserver la santé et l'environnement, les normes ou seuils de qualité nationaux ne doivent pas être dépassés pour ces paramètres.

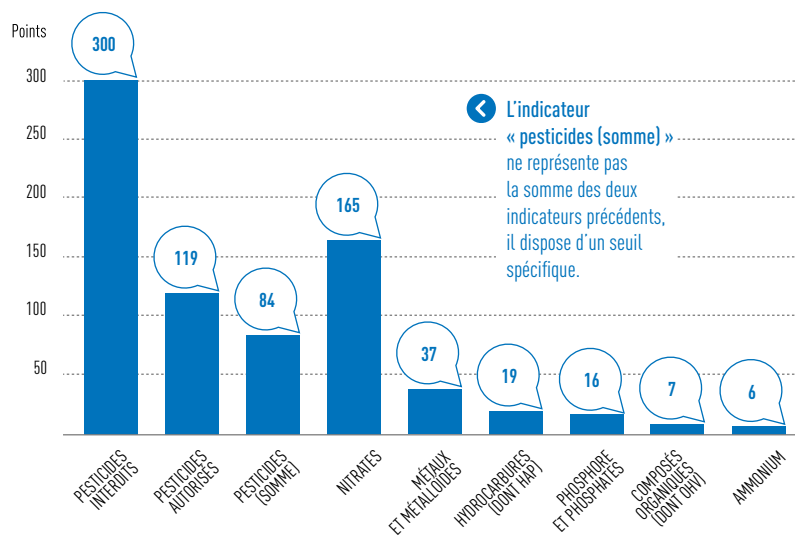
Un point est considéré « à risque » si le niveau de dégradation dépasse 75 % de la norme (cf. figure 1). Ces résultats (cf. carte 1 et figure 1) ont servi, après agrégation spatiale, à estimer l'état global des masses d'eau souterraines et le risque de non-atteinte du bon état pour le SDAGE 2016-2021.

— Résultats : les pesticides en tête des polluants

42 % des points surveillés sont déclassés pour cause de dépassement des normes ou valeurs-seuils pour un ou plusieurs paramètres à la fois (cf. carte 1). 80 % de ces points à problèmes sont concernés par la pollution par les pesticides ou leurs métabolites, premiers polluants responsables de cette dégradation de la qualité.

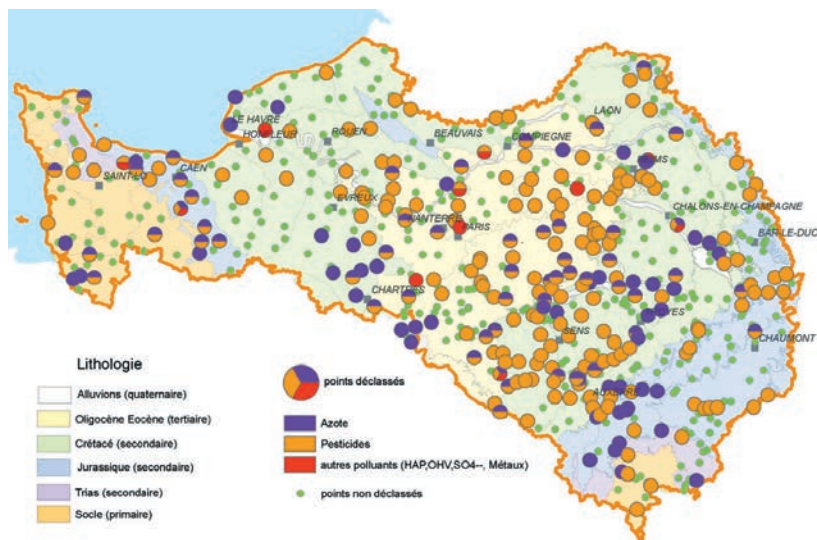
Les nitrates représentent le second facteur de déclassement (38 % des points dégradés). La moitié des points concernés est également dégradée par les pesticides. Ces points se situent essentiellement au niveau des régions de grandes cultures (céréales, colza, betterave, etc.) : plaine de Beauce, Champagne, Gâtinais, plaine de Caen.

Figure 1 - Nombre de dépassements du seuil de risque par paramètre*



* 75 % de la norme ou de la valeur-seuil en moyenne interannuelle pour tous les paramètres, sauf pour les nitrates : 80 % de la norme. Période d'évaluation : 2007-2014.

Carte 1 - Qualité de l'eau et principaux paramètres dégradant les eaux souterraines au point de surveillance (période d'évaluation 2007-2014)



Carte disponible sur la version électronique du rapport annuel.

Quelques autres paramètres (solvants chlorés, métaux, hydrocarbures aromatiques polycycliques, ammonium, etc.) ont été relevés sur un nombre limité de points (4 %). Une seule nappe très profonde et captive (Albien-Néocomien) est exempte de toute pollution anthropique grâce à sa protection naturelle et à des écoulements très lents (non représentée sur la carte 1).

— Les pesticides, première source de déclassement

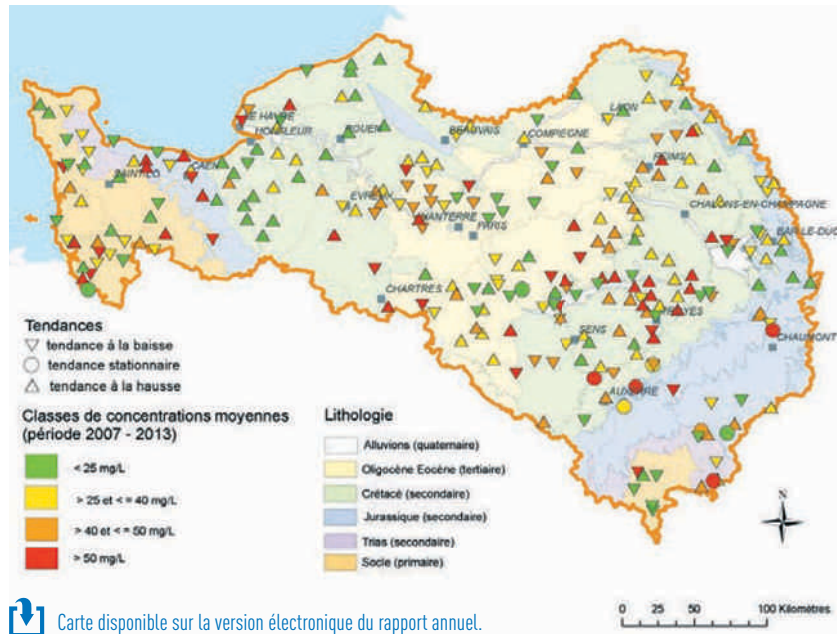
Les pesticides demeurent la première cause de risque de non-atteinte du bon état (cf. figure 1). Les phytosanitaires regroupent une multitude de molécules appartenant à des familles chimiques diversifiées. Les molécules déjà interdites et leurs produits de

dégradation sont toujours présents et concernent un grand nombre de points surveillés (22 substances, causes de risque). Parmi les pesticides interdits, la substance active la plus déclassante sur le bassin reste l'Atrazine, un herbicide (24 % des points à risque). Elle est suivie par ses deux produits de dégradation : l'Atrazine déséthyl (129 points, 24 %), et l'Atrazine déséthyl désisopropyl (91 points). Les molécules autorisées et leurs métabolites représentent 25 substances, essentiellement herbicides et fongicides, et leurs produits de dégradation. Relativement moins recherchées à cause notamment de difficultés analytiques, elles dépassent néanmoins les seuils de risque. Pour ces substances autorisées, les plus déclassantes sont le Bentazone (herbicide des céréales et du lin majoritairement), le Chlortoluron (désherbage des graminées du blé), le Glyphosate et son métabolite (l'AMPA). Le Glyphosate est utilisé majoritairement sur les surfaces agricoles, mais également en milieu urbain, dans les jardins privés et pour la maintenance des infrastructures de transport.

Étude des tendances pour les nitrates

La contamination par les nitrates est très suivie, car particulièrement problématique : largement répandus, dépassant souvent les seuils, les nitrates sont la cause principale de fermeture des captages d'eau destinés à la potabilisation (plus de 53 % depuis 2007, selon la Direction générale de la santé). L'identification des tendances de concentration en nitrates au point

Carte 2 - Concentrations actuelles (2007-2013) et tendances des nitrates dans les eaux souterraines au point de prélèvement



de surveillance (cf. carte 2) a été réalisée selon la méthodologie nationale (au moins cinq analyses et une fréquence de quantification supérieure ou égale à 50 %). Les chroniques les plus longues vont de 1997 à 2013. Environ 45 % des points surveillés disposent de chroniques suffisantes pour définir des tendances.

Le risque de dépassement de seuil pour les nitrates est identifié sur près d'un tiers des points surveillés. Les points dépassant la norme ou le seuil de risque dont la tendance est en hausse significative dans les eaux souterraines (cf. carte 2) se concentrent principalement sur l'arc crayeux à l'est du bassin et dans les autres régions à forte activité agricole actuelle ou passée. En effet, la réaction des nappes est très souvent différée dans le temps par rapport à la modification des pressions en surface. Il est donc important, pour orienter l'action, de multiplier les

outils et d'étudier à la fois les indicateurs d'efficacité des actions plus précoces (flux sous-racinaires, etc.), les modèles du type « pression-impact », les stocks de nitrates dans la zone non saturée et/ou la datation de l'azote pour lier les concentrations observées en nappe à des activités anthropiques et, enfin, de prédire le temps de récupération de la qualité des eaux souterraines.

La tendance à la hausse des concentrations en nitrates domine légèrement sur le bassin : 55 % des points.

Une tendance récente à la baisse a été observée sur 41 % des points, tandis que 4 % stagnent.

Au vu de ces résultats, il apparaît nécessaire de poursuivre les efforts pour reconquérir la qualité des eaux souterraines du bassin à moyen ou à long terme, et de protéger les usages et la santé des écosystèmes liés aux eaux souterraines.

UNE INFO
AU FIL
DE L'EAU

Depuis 2007, 78 captages sont fermés pour cause de contamination par les nitrates, 23 par les pesticides et 22 par les nitrates et pesticides. ●

LES EAUX DE SURFACE

L'état chimique

Par rapport à la situation arrêtée lors du SDAGE de 2009, l'état chimique s'améliore avec 36 % de masses d'eau « en bon état chimique ». Une partie des composés chimiques mesurés et intégrés dans le calcul de l'état chimique sont des substances dites ubiquistes (notamment les HAP) : elles affectent non seulement les eaux, mais aussi d'autres compartiments comme l'air. Aussi est-il intéressant d'apprécier l'état des eaux en dehors de ces substances pour rendre compte de l'évolution des autres substances. En s'affranchissant des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), le taux de masses d'eau en bon état chimique reste supérieur à 91 %, un chiffre supérieur aux objectifs attendus en 2015. Toutefois, il faut signaler qu'encore peu de masses d'eau font l'objet d'analyses (bien que ce nombre soit en progression) et que la méthode d'extrapolation utilisée est moins pessimiste qu'en 2009.

L'état écologique

L'état écologique intègre des paramètres biologiques, physico-chimiques et des polluants spécifiques. Comme

Figure 3 - Proportions relatives de classes d'état écologique des masses d'eau
Données 2011-2012-2013

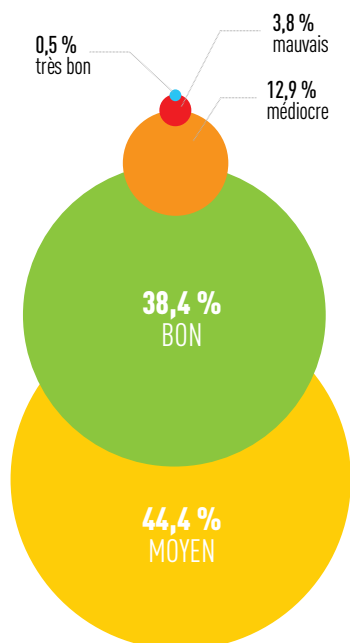
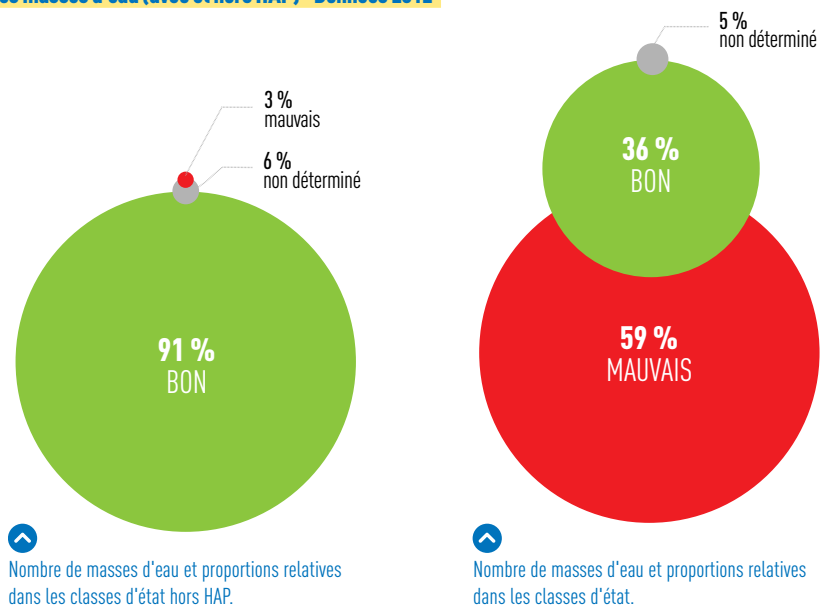


Figure 2 - Les proportions relatives de classes d'état chimique des masses d'eau (avec et hors HAP) - Données 2012



Nombre de masses d'eau et proportions relatives dans les classes d'état hors HAP.

Nombre de masses d'eau et proportions relatives dans les classes d'état.

pour l'état chimique, c'est la règle du paramètre déclassant qui prévaut pour l'agrégation. L'état initial calculé pour le SDAGE 2016-2021 (données 2011-2013) est en progression par rapport à celui calculé pour le cycle précédent (données 2006-2007), passant de 23 % à 39 % de masses d'eau en bon ou en très bon état.

Les proportions relatives de classes d'état écologique des masses d'eau sont présentées sur la figure 3.

Les indicateurs montrent qu'environ 39 % des masses d'eau cours d'eau sont en bon ou en très bon état écologique, ce qui tend à confirmer une

amélioration entre les états initiaux des deux SDAGE (2010-2016). Néanmoins, le nombre de cours d'eau en très bon état reste faible (< 1 %). Ces résultats montrent également qu'une majorité des cours d'eau sont en état moyen (44 %), et environ 17 % en état médiocre ou mauvais.

La figure 4 met en évidence les paramètres les plus fréquents à l'origine du déclassement des masses d'eau qui sont en état moins que bon.

À noter :

■ il s'agit de paramètres biologiques et physico-chimiques ;

ÉTAT CHIMIQUE DES RIVIÈRES : CE QU'IL FAUT RETENIR

La qualité dite « chimique » des cours d'eau concerne les molécules analysées dans l'eau. Comme ces composants sont très nombreux, la qualité est résumée par un indicateur unique, qui retient seulement le moins bon des paramètres de mesure. Un seul paramètre non conforme suffit donc à considérer qu'une eau n'est pas en « bon état » chimique, même si tous les autres sont bons. Selon cet indicateur, l'état chimique des eaux superficielles s'est amélioré sur le bassin entre 2007 et 2011 : 36 % des portions de rivières sont en bon état. Mais ce résultat cache un état qui pourrait être très différent, car un seul paramètre déclassé à lui tout seul un grand nombre de portions de cours d'eau : les « hydrocarbures aromatiques polycycliques » (HAP), polluants non spécifiques de l'eau. Sans eux, plus de 91 % des rivières du bassin sont en bon état chimique.

- les déclassements sont souvent dus à une combinaison de paramètres biologiques et physico-chimiques.

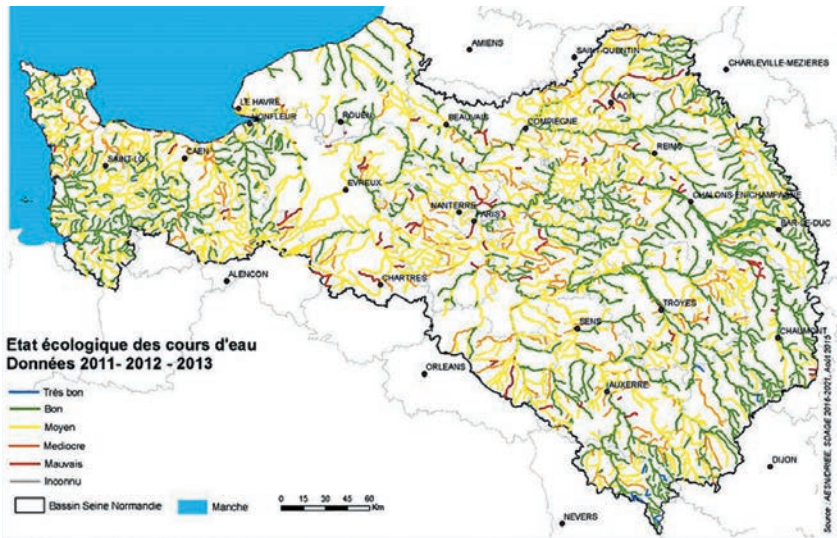
La qualité des plans d'eau

L'évaluation de l'état écologique d'un lac est basée sur des mesures de la physico-chimie générale de l'eau, du phytoplancton, des macrophytes (lorsque le marnage le permet) et des concentrations en polluants spécifiques. Pour mieux comprendre le fonctionnement d'un plan d'eau (notamment d'un plan d'eau artificiel ou fortement modifié), plusieurs années de suivi sont nécessaires. Il est à noter que la pollution microbologique et les blooms de cyanobactéries potentiellement toxiques font l'objet d'une surveillance différente par l'Agence régionale de santé.

L'évaluation réalisée pour l'état initial du SDAGE 2016-2021 montre une légère amélioration par rapport à la précédente, réalisée pour l'état des lieux 2013. Ainsi, le nombre de plans d'eau en bon état sur le bassin passe de sept à neuf sur 47. Compte tenu des variations interannuelles et de la connaissance nécessaire pour une bonne interprétation des données, ces résultats doivent être consolidés. Toutefois, on note que :

- les étangs sont sujets à l'eutrophisation, du fait d'une présence excessive d'azote et de phosphore dissous et du phytoplancton typique d'un milieu riche en nutriment ;

Carte 3 - État écologique des cours d'eau - Données 2011-2012-2013 (avec polluants spécifiques)



Carte disponible sur la version électronique du rapport annuel.

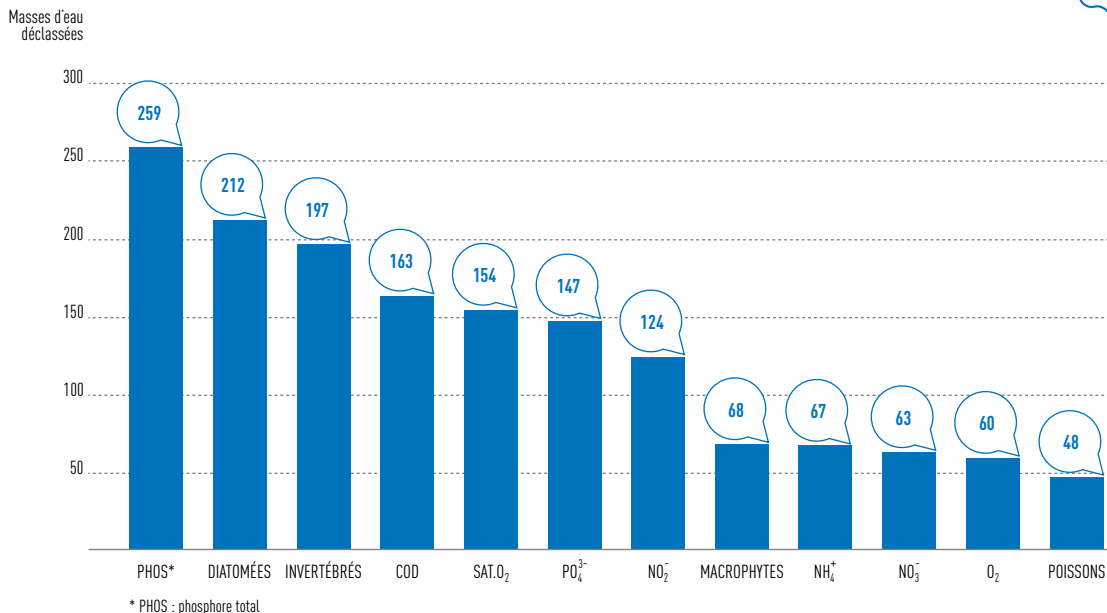
- les plans d'eau d'altitude sur socle présentent une qualité plutôt bonne, les ports et les sports nautiques semblent avoir un impact ;
- les gravières, en contact avec la nappe, sont surtout déclassées par la transparence de l'eau, mais présentent assez peu de problèmes biologiques (état moyen) ;
- les plans d'eau de plaine agricole présentent souvent de fortes teneurs en azote.

Les eaux littorales

La caractérisation de l'état global des 26 masses d'eau littorales et estuariennes (masses d'eau côtières et de transition) résulte de leurs états écologique et chimique. En 2015, une mise à jour de leur état écologique a été effectuée sur la base des données acquises entre début 2008 et fin 2013, et entre mars 2012 et mai 2013.

Il en résulte que 50 % de ces 26 masses d'eau sont en très bon état ou en bon état écologique (respectivement 2 et 11 masses d'eau). La masse d'eau HC03

Figure 4 - Paramètres déclassants les plus fréquents de l'état écologique - Données 2011-2012-2013



QUALITÉ DES RIVIÈRES : CE QU'IL FAUT RETENIR SUR L'ÉTAT ÉCOLOGIQUE

L'état écologique exprime les conditions de vie dans les rivières pour les organismes vivants. Il est mesuré sur des portions de cours d'eau (1 651 pour les rivières du bassin). Sur ces unités en 2015, 39 % sont en bon ou en très bon état (données 2011-2012-2013), contre 22,4 % en 2009 (données 2006-2007). Cette amélioration globale résulte de mouvements divers : certaines portions s'améliorent alors que d'autres régressent. Ces changements d'état peuvent être dus à des variations interannuelles. Ils traduisent aussi des améliorations consécutives aux actions conduites, ou bien des dégradations imputables au vieillissement des réseaux et des ouvrages d'épuration ou au changement de l'utilisation du sol. En 2015, les méthodes de calcul et le référentiel ont évolué. Mais à paramètres constants, la situation s'améliore encore légèrement.

est passée en état moyen en raison de la prise en compte des angiospermes, tandis que les masses d'eau HC11 et HC14 sont passées respectivement d'un état très bon à bon et de bon à moyen, du fait de l'intégration dans les règles d'évaluation nationales du nouvel indicateur nutriments.

Sans tenir compte des HAP et des DEHP, 14 masses d'eau littorales sont en bon état chimique et 10 en mauvais état. Deux masses d'eau (HC05 et HC07) ne sont pas qualifiées. Les derniers résultats de suivi (mars 2012 à mai 2013) ne montrent aucune contamination par les métaux ni par les pesticides suivis dans cette liste (cf. carte 5).

Les déclassements sont dus à des dépassements de valeurs-seuils du 4 - (1,1', 3,3' — tétraméthylbutyl) — phénol (Octylphénols) pour les masses d'eau FRHT05, FRHT06 et FRHC11 et de Tributylétain-cation pour toute la Seine (amont, centrale et aval) et les masses d'eau côtières FRHC16 et FRHC17.

En tenant compte des HAP et des DEHP, 12 masses d'eau littorales sont en bon état chimique et 12 sont en mauvais état.

Par ailleurs, concernant la qualité des eaux de baignade en mer et malgré une succession d'années relativement pluvieuses, les résultats des classements des baignades déclarés par les communes du littoral montrent une nette tendance à l'amélioration. Ainsi, entre les périodes 2003-2006 et 2012-2015, les plages dont la qualité de l'eau est excellente ou bonne passent

de 72 à 87 % tandis que celles dont la qualité de l'eau est suffisante ou insuffisante régressent de 28 à 13 %. Concernant le nombre de plages classées en « qualité insuffisante », il passe de sept en 2013, à cinq en 2014 puis quatre en 2015.

Carte 4 - État écologique des masses d'eau côtières et de transition, mis à jour 2015 (données 2008-2013)



 Carte disponible sur la version électronique du rapport annuel.

Carte 5 - État chimique (de mars 2012 à mai 2013) sans HAP et DEHP



 Carte disponible sur la version électronique du rapport annuel.

CONNAISSANCE (milieux aquatiques, pressions)

OBJECTIF	SOUS-OBJECTIF	INDICATEUR	RÉALISÉ 2013	RÉALISÉ 2014	RÉALISÉ 2015
Mettre en œuvre une surveillance de la qualité des eaux adaptée aux besoins du futur Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (2016-2021)		Mesure de l'état des eaux	Mesure effectuée Bilan 2013 : 53,7 % de stations RCS en bon état en 2012	Mesure effectuée Bilan 2014 : 55,6 % de stations RCS en bon état en 2013	MESURE EFFECTUÉE BILAN 2015 : 59 % DE STATIONS RCS EN BON ÉTAT EN 2014

CONCLUSION

Cette évaluation de l'état au point de mesure et à l'échelle des masses d'eau permet de dégager les grands enjeux liés à la reconquête de la qualité des eaux. Des progrès sensibles ont été constatés depuis le précédent état initial du SDAGE 2010-2015, mais pour atteindre les objectifs fixés par la DCE, d'importants efforts restent à déployer par les acteurs du bassin.

En effet, si l'on suit les efforts et la progression actuels :

- la connaissance de l'état des masses d'eau progresse significativement ;
- l'amélioration de l'état des masses d'eau superficielles se confirme ; cependant, des changements dans les indices et les polluants considérés pour l'évaluation de l'état des eaux vont mieux rendre compte de l'ensemble des paramètres influençant l'état biologique des masses d'eau et, de ce fait, probablement infléchir les tendances ;

- pour les eaux souterraines, les principaux défis pour atteindre les objectifs du bon état concernent les produits phytosanitaires et les nitrates, suivis par certains autres polluants (métaux, composés organiques halogénés volatils) ; l'inertie importante des nappes et les stocks de polluants présents dans les sols, la zone non saturée et les nappes peuvent ralentir l'effet des actions de réduction des flux ;

- pour les eaux de baignade du littoral, les secteurs les plus sensibles à la pollution microbiologique restent très vulnérables aux forts et/ou fréquents épisodes pluvieux.



La qualité des eaux de baignade en mer est en constante amélioration sur le bassin, avec près de 9 plages sur 10 présentant une eau de qualité bonne ou excellente. ●



2

UNE STRATÉGIE POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'EAU

METTRE LES USAGERS AU CŒUR DE LA GESTION DE L'EAU.....	24
SENSIBILISER ET INFORMER LE PUBLIC.....	29
PROMOUVOIR LA GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES EN EAU À L'INTERNATIONAL	31
ADAPTER LES OUTILS DE GESTION DE LA RESSOURCE.....	32
ÉVALUER L'EFFICACITÉ ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE DE LA POLITIQUE DE L'EAU.....	34
CONNAÎTRE LE MILIEU POUR AGIR	36

METTRE LES USAGERS AU CŒUR DE LA GESTION DE L'EAU

Les « instances de bassin » sont les assemblées d'élus, d'usagers et de représentants de l'État qui définissent les orientations de l'Agence. L'Agence de l'eau a la charge d'organiser ce travail collectif d'élaboration de la politique du bassin. Elle invite l'ensemble des acteurs à se mobiliser sur des objectifs partagés afin de gagner en cohérence et en efficacité, pour parvenir au bon état des eaux du bassin.

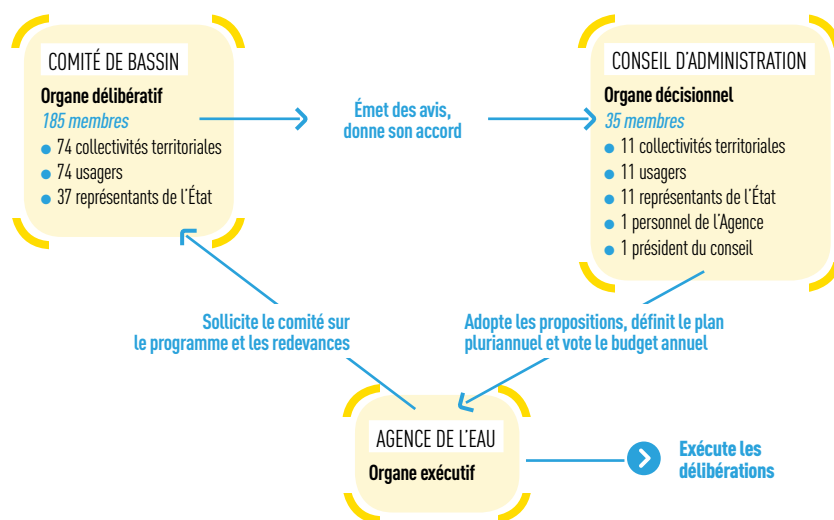
L'année 2015 a été marquée par un renouvellement partiel des membres des instances de bassin, la révision à mi-parcours du 10^e programme (2013-2018), et l'élaboration des projets de Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et de Programme de mesures (PDM).

LES INSTANCES DE BASSIN

Institué par la loi sur l'eau du 16 décembre 1964, le comité de bassin est le lieu d'une concertation sur la politique de l'eau entre les usagers, les collectivités locales et l'État. L'Agence de l'eau en assure le secrétariat.

Le comité de bassin s'organise en commissions et groupes de travail, définis par son règlement intérieur. Quatre commissions spécialisées examinent les enjeux techniques et politiques des décisions du comité de bassin, avant ses séances plénières ; six commissions territoriales examinent ces enjeux sous l'angle géographique de chaque sous-bassin et déclinent territorialement la politique de l'eau définie par le comité de bassin.

Les instances de bassin



Le comité de bassin

— Son rôle

Sur proposition du conseil d'administration de l'Agence de l'eau, le comité de bassin est invité à donner un avis

conforme sur le programme pluriannuel d'intervention de l'Agence : taux des redevances et des aides, types de travaux à réaliser, modalités de soutien technique et financier de ces travaux.

L'un de ses rôles essentiels consiste en l'élaboration du plan de gestion du bassin, appelé « Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux » (SDAGE), opposable à l'Administration. Pour définir ainsi les orientations de la politique de l'eau sur le territoire pendant six ans, le comité de bassin s'appuie sur ses commissions, soumet un projet à la consultation du public et des assemblées du bassin, amende le projet en fonction de cette consultation, puis vote un texte finalement approuvé par le préfet coordonnateur de bassin.

LA PRÉSIDENTIE DES INSTANCES DE BASSIN RENOUELLÉE

Le 25 juin François Sauvadet, ancien ministre, député et président du conseil départemental de la Côte-d'Or, a été réélu président du comité de bassin. À cette occasion, il a remercié le comité de bassin pour la confiance qu'il lui témoigne et a indiqué quelques-uns des sujets phares qui guideront les travaux du comité : l'évolution du cadre législatif, la loi NOTRe et la loi sur la biodiversité, et l'atteinte des objectifs fixés dans le SDAGE 2016-2021.

Par décret du 3 avril, Jean-François Carenco, préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie, a été nommé président du conseil d'administration de l'Agence de l'eau. Il a insisté sur l'importance de la qualité de la ressource en eau potable « disponible pour tous, à tout moment » et sur les effets du changement climatique sur le bassin.



FRANÇOIS SAUVALET, ancien ministre, député et président du conseil départemental de la Côte-d'Or, a été réélu président du comité de bassin en 2015.



JEAN-FRANÇOIS CARENCIO, préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie, a été nommé président du conseil d'administration de l'Agence de l'eau.

— Les commissions et groupes du comité de bassin

Pour préparer ses travaux et nourrir ses décisions, le comité de bassin s'appuie principalement sur ses commissions.

Le bureau du comité de bassin

Il est composé, en plus du président du comité de bassin, de ses trois vice-présidents, des vice-présidents du conseil d'administration de l'Agence de l'eau, du président et du vice-président de la Commission permanente des programmes et de la prospective (CPPP) et du délégué de bassin représentant l'État. Il est dirigé par le président du comité de bassin. Il organise les travaux du comité de bassin et de ses commissions.

La Commission permanente des programmes et de la prospective (CPPP)

Elle est composée des présidents et vice-présidents des commissions et groupes du comité de bassin, ainsi que des administrateurs de l'Agence de l'eau.

Elle propose au comité de bassin tout élément concernant la politique d'intervention de l'Agence à court terme comme à long terme, et les projets de programmes pluriannuels présentés par la directrice générale de l'Agence. Elle donne son avis au nom du comité de bassin, entre autres sur les projets de SAGE.

Elle s'appuie sur quatre groupes de travail : eau et activités économiques ; eau et agriculture ; consommation, gestion solidaire et développement durable ; communication et éducation à l'environnement.

Six commissions territoriales (COMITER)

Elles correspondent aux six grands sous-bassins du territoire Seine-Normandie : les rivages et fleuves

côtiers de Basse-Normandie (Commission territoriale et maritime des Bocages normands) ; le littoral haut-normand et les affluents de la Seine à l'aval de la Région parisienne (Commission territoriale et mari-

time Seine-aval) ; l'Île-de-France (Commission territoriale Rivières d'Île-de-France) ; le bassin de l'Oise (Commission territoriale Vallées d'Oise) ; celui de la Marne (Commission territoriale Vallées de Marne) ;

LA COMMISSION POLITIQUE TERRITORIALE, AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET INONDATION RÉUNIE POUR LA PREMIÈRE FOIS

La commission politique territoriale, aménagement du territoire et inondation, créée en 2014 par le comité de bassin, est chargée d'examiner :

- l'action des collectivités dans la politique de l'eau ;
- la politique territoriale, notamment les relations entre urbanisme et politique de l'eau ;
- la gestion de l'eau par les collectivités ;
- les sujets relatifs aux inondations (prévention et sensibilisation).

Les premières réunions se sont tenues en 2015. La commission a notamment préparé l'avis du comité de bassin sur le projet de Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI), la doctrine de la mise en œuvre des compétences de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations par les collectivités, ainsi que l'examen des dispositions du SDAGE relatives à l'organisation des acteurs du domaine de l'eau.

et celui de la Seine, à l'amont de la Région parisienne (Commission territoriale Seine-amont).

Elles ont pour mission de proposer au comité de bassin les actions prioritaires nécessaires à ces sous-bassins, et de veiller à l'application de ces propositions. Elles sont également chargées d'émettre un avis sur les projets de Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) qui concernent leur territoire.

Deux commissions thématiques

Une Commission relative au milieu naturel aquatique (COMINA) et une Commission du littoral et de la mer (COLIMER) contribuent activement à la préparation des débats du comité de bassin et à l'articulation avec les travaux relatifs, respectivement, aux milieux naturels et au milieu marin.

Un conseil scientifique

En 2004, le comité de bassin a créé à ses côtés un conseil scientifique qui, dans sa présente mandature, rassemble 24 chercheurs reconnus dans diverses disciplines (agronomie, santé publique, hydrologie, sciences humaines et sociales, etc.).

Le conseil scientifique donne des avis au comité sur les enjeux et questionnements scientifiques concernant les orientations et les grands projets envisagés dans le bassin.

LE PROJET DE SDAGE ADOPTÉ PAR LE COMITÉ DE BASSIN

Examiné par la Commission permanente des programmes et de la prospective (CPPP) et débattu au sein du comité de bassin, le projet de SDAGE a fait l'objet d'une relecture de sécurisation juridique et d'un examen par le conseil scientifique. Par ailleurs, le grand public, les chambres consulaires, les conseils généraux, régionaux, les organes de gestion des parcs nationaux, etc. ont été consultés (durant quatre mois pour les assemblées, et six mois pour le grand public) sur ce projet ; et aussi sur le programme de mesures qui en reprend les grands enjeux et énumère les actions à mettre en œuvre pour chaque unité hydrographique du bassin. Au rang des nouveautés : la protection du littoral, la gestion des inondations, et la priorité donnée à l'adaptation au changement climatique. Le SDAGE a été arrêté par le préfet coordonnateur de bassin le 1^{er} décembre (publication au *Journal officiel* le 20 décembre 2015).

Le conseil d'administration

— Son fonctionnement

Le conseil d'administration de l'Agence de l'eau est composé de 35 membres, nommés ou élus par et parmi les membres du comité de bassin. Les membres représentant les collectivités et les usagers sont élus par le comité de bassin.

Pour son fonctionnement, il s'appuie sur la CPPP, partagée avec le comité de bassin, et sur les deux commissions créées en son sein.

La commission des finances

Elle examine les dossiers présentés par la directrice générale de l'Agence au conseil d'administration et pouvant avoir une incidence financière.

La commission des aides

Elle donne un avis conforme sur les aides aux investissements des maîtres d'ouvrage (collectivités, industriels, agriculteurs, etc.) présentées par la directrice générale de l'Agence. Elle est chargée du contrôle et du suivi des affectations d'autorisations de programmes. Elle émet des propositions et donne un avis sur les évolutions

LE 10^e PROGRAMME DE L'AGENCE RÉVISÉ À MI-PAROURS

Le 1^{er} octobre, le comité de bassin et le conseil d'administration de l'Agence de l'eau ont adopté la révision du 10^e programme. Applicable à compter du 1^{er} janvier 2016, cette révision tient compte de l'actualisation des connaissances sur le milieu, du SDAGE 2016-2021, et aussi de l'évolution de la réglementation. Principaux changements : un nouveau zonage de la redevance pour prélèvement en eau, ainsi que l'intégration d'un paramètre « micropolluants » à la redevance pour pollution non domestique (issue des activités économiques). Du côté des aides aux activités économiques, compte tenu du nouvel encadrement communautaire des aides d'État aux industries, la subvention est désormais privilégiée. Enfin, afin de réduire l'utilisation de pesticides, les agriculteurs pourront bénéficier d'aides financières pour la mise en place du plan Ecophyto II.

GOVERNANCE, PLANIFICATION, INTERNATIONAL

OBJECTIF	SOUS-OBJECTIF	INDICATEUR	RÉALISÉ 2013	RÉALISÉ 2014	RÉALISÉ 2015
Construire les instruments de planification au titre de la DCE et les décliner à l'échelle locale	Construire le SDAGE 2016-2021 et contribuer à l'élaboration puis à la mise en œuvre des programmes de mesures	Respecter les échéances de mise en œuvre du SDAGE-PDM	Approbation de l'état des lieux le 5 décembre 2013	Consultation du public sur le projet de SDAGE-PDM	ADOPTION DU SDAGE PDM 2016-2021 LE 5 NOVEMBRE 2015

de doctrine en matière d'attribution des aides et sur les modifications de programme, avant leur examen par la CPPP.

INSTAURER UNE GOUVERNANCE AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES

Pour avancer vers le bon état des ressources en eau dans chaque territoire, l'Agence promeut deux outils complémentaires auprès des partenaires locaux : les contrats globaux, créés par l'Agence ; et les Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), définis par la loi sur l'eau de 1992.

Les contrats globaux : un outil local de gouvernance pour l'eau

La politique contractuelle de l'Agence favorise une approche globale de la gestion de l'eau sur des territoires

pertinents. Chaque contrat s'appuie sur un état initial du milieu naturel et sur l'état des équipements en matière d'eau, pour définir une programmation opérationnelle visant à atteindre l'objectif négocié et partagé.

Ces contrats prévoient un comité de pilotage local, une animation locale dédiée, un suivi annuel des actions, et une évaluation finale. Ce type de contrat peut également être élaboré dans le cadre de la mise en œuvre de SAGE. En 2015, 12 contrats ont été validés par la commission des aides, portant à 47 le nombre de contrats globaux en vigueur sur le bassin. En outre, ce mode de fonctionnement suscite une dynamique locale favorable à l'émergence de nouveaux SAGE. L'ensemble bénéficie de la synergie des conventions de partenariat signées avec les conseils départementaux et les conseils régionaux.



**À ce jour, près de 38 %
de la surface du bassin
sont couverts par une
démarche SAGE. ●**

Les SAGE : une planification locale de la gestion des eaux

Comme en 2014, le rythme a été particulièrement soutenu en 2015 : le comité de bassin a rendu un avis pour quatre SAGE supplémentaires, ainsi que sur le périmètre du SAGE Bassée-Voulzie. Au total, il a rendu un avis sur 20 projets de SAGE alors que l'objectif était fixé à 18.

Fin 2015, on dénombre 31 démarches SAGE sur le bassin : 16 SAGE approuvés (c'est-à-dire ayant fait l'objet d'un arrêté préfectoral), cinq en révision, huit en élaboration, un en instruction et un en émergence. À ce jour, près de 38 % de la surface du bassin est couverte par une démarche SAGE (contre 36,4 % fin 2014).

La mise en œuvre de la gouvernance territoriale

L'Agence de l'eau Seine-Normandie a renforcé ses modalités d'aide pour l'animation des SAGE afin, si nécessaire, de permettre aux structures porteuses de se doter de moyens humains

supplémentaires. Ainsi, le 10^e programme permet de financer l'animation des SAGE pendant une durée globale de six ans pour la phase d'élaboration, et pendant trois ans après l'approbation du SAGE pour initier sa mise en application. Cette phase est ensuite relayée par un contrat global avec un programme d'actions calé sur le Plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) du SAGE approuvé. En cas de révision d'un SAGE, l'animation peut être aidée pendant trois ans.

En 2015 et comme chaque année, l'Agence a organisé des séminaires de formation destinés aux animateurs de SAGE, de contrats globaux, de captage et aux animateurs de l'Assistance technique départementale. Parmi les thèmes abordés : l'élaboration du SDAGE et le retour des consultations publiques ; le renouvellement du comité de bassin ; la révision du 10^e programme ; et la gestion des eaux pluviales.

— Les séminaires territoriaux

Les SAGE et contrats globaux étant des outils essentiels au développement des actions au plus près des

enjeux locaux, les présidents de ces opérations territoriales ainsi que les présidents et vice-présidents des commissions territoriales ont été réunis pour échanger, notamment sur le projet de SDAGE 2016-2021. Les informations sur le 10^e programme ont permis d'affiner les stratégies ; les témoignages ont, quant à eux, favorisé le partage d'expériences sur la protection des captages et sur la mobilisation des acteurs d'un territoire.

GOVERNANCE, PLANIFICATION, INTERNATIONAL

OBJECTIF	SOUS-OBJECTIF	INDICATEUR	RÉALISÉ 2013	RÉALISÉ 2014	RÉALISÉ 2015
Construire les instruments de planification au titre de la DCE et les décliner à l'échelle locale	Soutenir la planification collective de l'eau à l'échelle des bassins versants pour l'élaboration de projets territoriaux	Nombre de contrats globaux mis en œuvre	40 contrats	45 contrats	47 CONTRATS
		Nombre de SAGE approuvés	11 SAGE	16 SAGE	20 SAGE

SENSIBILISER ET INFORMER LE PUBLIC

L'Agence de l'eau déploie une stratégie de communication visant à partager la politique de l'eau avec le citoyen, l'élu et l'utilisateur. Parallèlement, elle développe un programme d'« éducation à la citoyenneté pour l'eau ».

FAVORISER LES INVESTISSEMENTS ET INFORMER LE PUBLIC

L'objectif de l'Agence est de favoriser les investissements nécessaires à la protection des milieux aquatiques et humides, tout en satisfaisant le besoin d'information du public.

À ces fins, elle s'appuie sur de nombreux outils :

- les réseaux sociaux : Twitter, Facebook, Dailymotion ;
- des relais d'information : les collectivités et associations volontaires pour porter des opérations de communication sur la politique de l'eau du comité de bassin et des actions de sensibilisation aux enjeux de cette politique sont soutenues à travers des partenariats ;
- la presse ;
- la consultation du public.

Informer les acteurs de l'eau

Afin de sensibiliser les acteurs du bassin aux problématiques de l'eau et des milieux aquatiques et de les inciter à agir, l'Agence développe des outils d'information et d'aide à la décision : le rapport annuel de l'Agence, le magazine *Confluence*, dont la formule a été repensée en 2015 pour tenir compte des résultats de l'enquête de lectorat, les lettres publiées par les directions territoriales, des plaquettes d'information, sans oublier les sites Internet :
- www.eau-seine-normandie.fr ;
- www.seine-normandie.eaufrance.fr

Une présence sur le Web et les réseaux sociaux

En 2015, l'Agence de l'eau a maintenu sa présence sur les réseaux sociaux : chaque mois, elle compte une cinquantaine d'abonnés à son fil d'information sur Twitter. En fin d'année, les messages ont été essentiellement

UNE NOUVELLE STRATÉGIE POUR PROTÉGER ET RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES

Afin de développer sa politique de protection et de restauration des milieux aquatiques, rivières et zones humides, l'Agence a lancé une réflexion sur sa stratégie de communication envers les maîtres d'ouvrage, propriétaires, élus, partenaires/administrations, techniciens, sans oublier le grand public. Elle devrait aboutir en 2016, en concertation avec les instances de bassin.

axés sur la COP21. Enfin, 107 vidéos sont en ligne sur la chaîne Dailymotion de l'Agence.

Le développement de partenariats

Les partenariats de communication noués avec les collectivités, les associations et les fédérations professionnelles permettent de démultiplier les messages de l'Agence et du comité de bassin. 158 opérations ont ainsi été réalisées en 2015, pour un montant total de 1,2 M€. Parmi elles, l'opération « 7^e continent » a permis une large sensibilisation sur la pollution continentale liée aux sacs plastiques, et sur l'état des océans. Cette opération a été présentée au Sénat par la directrice générale de l'Agence, ainsi que par des scientifiques, des associations et des élus.

Au plus près des usagers : la consultation du public

— La consultation sur le projet de SDAGE

La gestion de l'eau s'organise à l'échelle de grands territoires de

fleuves (bassins), pour lesquels un plan de gestion (SDAGE) et des financements sont définis par les comités de bassin. La Directive-cadre européenne sur l'eau impose d'associer le public à l'élaboration du SDAGE. Du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015, le public a donc pu donner son avis sur le projet de SDAGE 2016-2021 du bassin Seine-Normandie, grâce à un questionnaire en ligne. 3 154 questionnaires ont été collectés. Pour près de la moitié des répondants (49%), les problèmes de pollution arrivent en tête des préoccupations relatives à l'eau. Au-delà de cette consultation, les moyens d'animation déployés simultanément pendant six mois sur tout le bassin avec les collectivités, associations et fédérations professionnelles ont été très diversifiés : films, bars à eau, spectacles vivants, visites d'espaces naturels ou de stations d'épuration, conférences, débats, articles, enquêtes clients, etc. De nombreuses initiatives ont ainsi vu le jour, comme la campagne de sensibilisation menée sur Internet par l'association Le Temps presse ou la constitution d'un jury citoyen de lycéens par l'association de défense de l'environnement Eure et Loir Nature.

— Le baromètre d'opinion sur l'eau

Réalisé depuis quatre ans par les Agences de l'eau, l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) et le ministère chargé de l'Environnement, le baromètre d'opinion «Les Français et l'eau» permet de recueillir l'avis du public sur les enjeux et les politiques de gestion de l'eau. Il constitue un indicateur indispensable pour les acteurs publics de la politique de l'eau.

En 2015, les résultats du baromètre ont confirmé les tendances observées : la prise de conscience et l'inquiétude des Français quant aux effets du changement climatique progressent. 91% des personnes interrogées considèrent en effet que le changement climatique a un impact important sur la faune et la flore aquatiques, tandis que 80% s'inquiètent de la fréquence des sécheresses, des risques d'inondations, de l'érosion du littoral et de la qualité des rivières, lacs et nappes d'eau souterraines. Cette enquête a été réalisée en octobre et novembre 2015 sur le territoire français, auprès d'un échantillon représentatif de 3527 personnes. Les résultats sont consultables sur le site des Agences de l'eau : www.lesagencesdeleau.fr



En 2015, l'Agence a organisé la première classe d'eau destinée aux entreprises. ●

DEVENIR CITOYEN DE L'EAU

Les actions éducatives de l'Agence (classes d'eau, partenariats éducatifs, formations et outils pédagogiques) visent à responsabiliser les citoyens et les professionnels pour une implication locale dans la gestion de l'eau.

Les classes d'eau

1 462 classes d'eau ont été organisées dans des établissements d'enseignement général, des lycées professionnels ou des structures hors scolaires du bassin Seine-Normandie. Basée sur une pédagogie active, la classe d'eau comprend des rencontres avec les acteurs de l'eau, des visites de terrain, un travail en groupe interdisci-

plinaire et une production collective. Celles destinées aux maîtres d'ouvrage se sont développées : sept classes d'eau ont été réalisées pour des élus.

— Classe d'eau pour les entreprises : une première

L'Agence de l'eau et la chambre de commerce et d'industrie de Seine-et-Marne (77) ont inauguré la première classe d'eau pour entreprises. Durant cinq jours, d'octobre 2015 à février 2016, une vingtaine d'entreprises ont ainsi participé à des ateliers et à des visites de terrain. Elles ont également pu partager leurs expériences. Parmi les thèmes abordés : l'eau et la réglementation, l'eau en tant que levier économique, les eaux usées, la prévention des pollutions accidentelles, ou encore la gestion efficace des eaux comme vecteur de compétitivité.

Les partenariats éducatifs

31 partenariats éducatifs ont été financés, représentant un montant total de 1 M€ : le Prix international junior de l'eau (Stockholm Junior Water Prize), la formation d'écologues à la maîtrise d'œuvre, le programme pédagogique «zéro phyto» en Picardie, des parcours pédagogiques, des rencontres pour les aménageurs d'Île-de-France, la caravane Seine-Normandie Surf rider, des études par des élèves du littoral normand, la formation d'écojardiniers, des animations en zones humides, ou encore la formation d'élus.

SOUS-BASSINS	NOMBRE DE CLASSES D'EAU
Bocages normands	120
Île-de-France	589
Seine-amont	114
Seine-aval	261
Vallées de Marne	96
Vallées d'Oise	282
TOTAL	1 462

PROMOUVOIR LA GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES EN EAU À L'INTERNATIONAL

L'Agence de l'eau s'engage à partager ses moyens humains et financiers pour promouvoir la gestion intégrée des ressources en eau à l'international. L'année 2015 a été marquée par deux grands rendez-vous internationaux : le 7^e Forum mondial de l'eau, et la COP21.

En septembre 2015, les États membres de l'ONU réunis à New York ont adopté un programme mondial de développement durable intitulé Objectifs de développement durable (ODD). Ce programme comprend 17 objectifs parmi lesquels le n°6, qui vise à « garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement, et assurer une gestion durable des ressources en eau ». Un objectif qui reprend l'essentiel des orientations promues par l'Agence de l'eau depuis plus de 10 ans à travers les projets de solidarité qu'elle soutient, et qui ouvre de nouvelles perspectives pour la gestion intégrée des bassins via les coopérations institutionnelles.

LE 7^e FORUM MONDIAL DE L'EAU

Lors du 7^e Forum mondial de l'eau qui s'est tenu à Daegu en Corée du Sud, l'Agence a participé à la réflexion sur les grands enjeux de l'eau au XXI^e siècle. Dans cette perspective :

- elle a organisé et introduit une session officielle sur la gestion des eaux usées urbaines ;
- elle a valorisé les partenariats institutionnels avec les organismes publics de gestion de l'eau à l'étranger ;
- elle a poursuivi la promotion de la coopération décentralisée en matière d'eau et d'assainissement, associant collectivités, ONG et Agences de l'eau.

LA COOPÉRATION INSTITUTIONNELLE

Trois coopérations institutionnelles ont connu un développement notable : en Bavière, en Chine et au Burkina Faso. Durant la COP21, un nouvel accord a en outre été signé entre le Conseil de bassin de la Vallée de Mexico, l'Agence de l'eau et le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

Le renouvellement d'une coopération entre l'Agence de l'environnement anglaise et l'Agence de l'eau Seine-Normandie est également à l'étude.

LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

En 2015, l'Agence a attribué 2,7 M€ d'aides, répartis dans 11 pays, pour près de 1,5 million de bénéficiaires. Par ailleurs, l'Agence a effectué deux missions de suivi-évaluation : au Sénégal et en Haïti. Chacune a fait l'objet d'un rapport détaillé, communiqué aux autres bailleurs et aux ambassades concernées.

COP21 : L'AGENCE S'ENGAGE EN FAVEUR DE L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'Agence de l'eau était présente à la COP21 et plus particulièrement le 2 décembre 2015, lors de la demi-journée consacrée à l'eau et à l'adaptation au changement climatique.

À cette occasion, elle a réaffirmé sa volonté de poursuivre la collaboration avec la commission de conservation du bassin du fleuve Hai (Chine) aux côtés du ministère chargé de l'Environnement, du Syndicat interdépartemental de l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP) et de l'Établissement public territorial de bassin (EPTB) Seine Grands Lacs. Par ailleurs, elle a renouvelé l'accord de coopération avec la Bavière.

Une nouvelle priorité a été définie pour chacun de ces accords : les connaissances sur le changement climatique.

Enfin, François Sauvadet, le président du comité de bassin Seine-Normandie, a signé le Pacte de Paris sur l'eau et l'adaptation au changement climatique, initié par le Réseau international des organismes de bassins (Riob). Il s'est ainsi engagé à mettre en œuvre le plan d'adaptation du bassin Seine-Normandie aux changements climatiques.

ADAPTER LES OUTILS DE GESTION DE LA RESSOURCE

Le 10^e programme (2013-2018) est un outil de mise en œuvre des directives européennes et du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2016-2021. Il vise le bon état écologique en 2021 pour 62 % des rivières du bassin, contre 39 % actuellement.

LE 10^e PROGRAMME : OBJECTIFS ET AMBITIONS

Le 9^e programme aura permis la mise en conformité des plus grandes stations d'épuration en application de la Directive eaux résiduaires urbaines (DERU), première étape pour répondre aux objectifs d'atteinte du bon état des eaux de la DCE. Toutefois, l'atteinte de ces objectifs nécessite une implication plus forte dans le « grand cycle de l'eau » (milieux aquatiques, protection des aires de captages, etc.). Cette implication répond en outre aux consignes ministérielles et aux recommandations du Conseil d'État (rapport *L'eau et son droit* de 2010).

Le 10^e programme intègre ces recommandations et contribue à la mise en œuvre de deux nouvelles directives européennes : la Directive inondation, et la Directive-cadre sur la stratégie pour le milieu marin.

Il a été revu en 2015, pour tenir compte du SDAGE révisé (2016-2021).



Le 10^e programme de l'Agence prévoit un taux d'aides moyen de 60,6 % pour les travaux engagés sur le bassin en faveur du retour au bon état des eaux. ●

Les redevances : 4,5 milliards d'euros

Le produit des redevances est fixé à six fois celui de l'année 2012 (4,5 Mds€) et traduit une volonté du comité de bassin de ne pas accroître la pression fiscale. En outre, les textes législatifs laissent la possibilité aux comités de bassin

de moduler géographiquement les redevances. Le comité de bassin et le conseil d'administration de l'Agence ont donc décidé de fonder les zonages des redevances prélèvement et pollution sur l'état des masses d'eau et sur leur vulnérabilité tels que décrits dans le SDAGE.

Enfin, un rééquilibrage des contributions a été recherché, en renforçant celle des industriels.

Les aides : 4,3 milliards d'euros

Le 10^e programme de l'Agence vise :

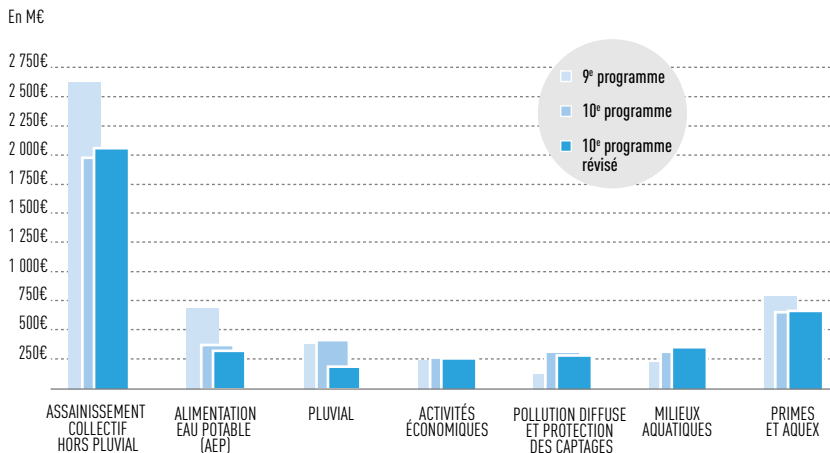
- l'amélioration de la collecte et du traitement des eaux usées, ce qui implique d'aller dans certains cas au-delà des exigences de la DERU ;
- la réduction des flux de polluants déversés par temps de pluie dans les zones urbanisées ;
- la réduction des pollutions par les substances dangereuses et autres micropolluants ;
- l'affirmation d'une politique volontariste de protection des captages ;
- l'intervention sur les milieux aquatiques et les zones humides à un rythme plus soutenu que durant le 9^e programme, afin de bénéficier des services écologiques et économiques rendus par les écosystèmes ;
- la protection du littoral et de la mer ;
- l'adaptation au changement climatique.

UN PROGRAMME RÉVISÉ À MI-PAROURS

Le 10^e programme (2013-2018) a été révisé pour tenir compte, d'une part de l'actualisation de la connaissance du milieu et des pressions qui s'y exercent, et d'autre part du travail en cours sur le projet de Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2016-2021. L'Agence s'y était engagée dès son adoption en 2012, en vue notamment de réviser les zonages de la redevance pour prélèvement d'eau. Cette révision a également été l'occasion de régler les difficultés d'application du programme (relevées en particulier par la commission des aides), et de prendre en compte la contribution de l'Agence au redressement des comptes publics. Les principales modifications portent sur :

- l'ajustement des forfaits « branchements » sur les réseaux d'eaux usées ;
- la prise en compte du nouvel encadrement communautaire des aides à l'industrie ;
- la prise en compte de la nouvelle génération du plan Ecophyto ;
- la prise en compte de l'instruction ministérielle relative aux retenues de substitution ;
- l'abandon des avances exceptionnelles.

Principaux domaines d'interventions - Comparaison entre le 9^e et le 10^e programme du montant des aides



Il prévoit un montant total d'aides financières de 4,3 Mds€, dont 650 M€ destinés au fonctionnement des ouvrages d'assainissement (primes à l'épuration). La politique des aides à l'investissement suit quatre principes clés :

- la limitation du nombre de combinaisons de taux d'aides ;
- le recours à des taux fixes (sauf exception) ;
- le choix de taux d'aides plus élevés pour les actions à plus forte plus-value environnementale ;
- la non-différenciation des aides par type d'usagers.

Le programme consacre le maintien de taux élevés (taux moyens d'aides allant de 52 % au 9^e programme à 60,6 % au 10^e programme), permettant ainsi la réalisation de travaux, notamment ceux figurant dans les Plans territoriaux d'actions prioritaires (PTAP).

L'équilibre du programme de 2013 à 2018

Les dépenses obligatoires s'élèvent à 1 100 M€. Elles comprennent le fonctionnement de l'Agence, la contribution à l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA), le remboursement du prêt contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations et la contribution de l'Agence au redressement des comptes publics.

Les dépenses optionnelles s'élèvent à 4 300 M€. Elles comprennent les primes et aides à l'exploitation des ouvrages d'assainissement, et les aides à l'investissement (avances et subventions de 4,1 Mds€ pour financer 6,4 Mds€ de travaux).

Le 10^e programme permet :

- de conserver des montants de travaux importants sur le « grand cycle de l'eau » ;

- de diminuer les volumes concernant l'assainissement des collectivités (essentiellement les stations), les travaux sur les réseaux d'assainissement restant conséquents ;
- de stabiliser les montants de travaux en milieu industriel ;
- de maîtriser les dépenses de fonctionnement.

LES AIDES DE L'AGENCE DE L'EAU, LES TRAVAUX DES MAÎTRES D'OUVRAGE... ET L'EMPLOI

Les 4,3 Mds€ d'aides du 10^e programme de l'Agence de l'eau soutiendront environ 6,3 Mds€ de travaux menés par les collectivités et entreprises du bassin.

Quel est l'impact de ces aides et de ces travaux en termes de création d'emplois ? On estime que la mise en œuvre du 10^e programme de l'Agence de l'eau Seine-Normandie permettra de créer ou de maintenir en moyenne environ 15 000 emplois chaque année.

Il s'agit des emplois directs et indirects induits par les travaux aidés par l'Agence pour le maintien et l'amélioration de la qualité de l'eau : constructeurs de canalisations, techniciens de rivières, ingénieurs hydrologues, animateurs de démarches contractuelles ou de SAGE, etc. Ces emplois ne sont pas délocalisables et sont orientés vers l'écologie et le développement durable.

Plus largement, c'est l'activité économique dans son ensemble qui se trouve favorisée par des rivières et un littoral en meilleur état : tourisme, entreprises conchylicoles, pêche professionnelle, activités nautiques, soit près de 13 000 emplois directs et indirects.

ÉVALUER L'EFFICACITÉ ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE DE LA POLITIQUE DE L'EAU

Enquêtes sur le terrain, études, évaluations... la portée économique, sociale et environnementale de la politique de l'eau sur le bassin est constamment analysée, notamment au regard des objectifs de la Directive-cadre européenne. Ces études concernent également les politiques mises en œuvre par l'Agence.

ANALYSER, ÉTUDIER, ÉVALUER LA POLITIQUE DE L'EAU ET SES OUTILS

Enquête sur le prix de l'eau sur le bassin en 2015

Depuis 1998, pour répondre à la demande d'information sur le prix de l'eau, l'Agence réalise des enquêtes sur les prix des services d'eau et d'assainissement sur le bassin.

— Méthodologie et objectifs

Les enquêtes sont menées auprès d'un échantillon représentatif de 2 500 communes de toutes tailles, sans distinction géographique ou de niveau d'équipement, qu'elles adhèrent ou non à des regroupements communaux, que la gestion de leurs services soit ou non déléguée à des sociétés privées. Renouvelé en 2015, l'exercice s'est pour la première fois déroulé en collaboration avec l'Observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA) piloté par l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA). Objectifs : rationaliser la sollicitation des communes, mieux renseigner l'Observatoire national, et mutualiser les compétences. Les résultats de l'enquête ont donc à la fois alimenté la base de données SISPEA et l'Observatoire des prix du bassin.

— Résultats et analyse

De juin à septembre 2015, un peu plus de 1 820 communes du bassin ont répondu à l'enquête de l'Agence, soit près de 75 % des collectivités interrogées représentant 70 % des habitants du bassin.

Au 1^{er} janvier 2015, le prix moyen de l'eau sur le bassin était de 4,18 € TTC/m³ (pour une consommation annuelle de référence de 120 m³), contre 3,72 € en 2011. Cette tendance est également observée dans les grandes villes européennes et au niveau national dans les données SISPEA.

Depuis le début des années 2000, la part de la rémunération des services d'eau potable dans la facture totale tend à diminuer alors que celle de l'assainissement collectif continue de croître du fait des investissements qui ont dû être effectués, et depuis 2011

elle a dépassé celle de l'eau potable. Ce prix moyen masque cependant des situations diverses : 10 % des communes interrogées ont vu le prix de l'eau baisser entre 2011 et 2015, tandis que les hausses s'échelonnent entre + 0,4 % par an sur le territoire Seine-aval et + 2,6 % par an pour le territoire Vallées de Marne.

Pour la majeure partie de la population du bassin (60 %, soit plus de 11 millions de personnes) le prix de l'eau oscille entre 3,60 € TTC/m³ et 4,40 € TTC/m³. L'eau représente donc un budget moyen annuel de 502 € TTC (1,37 € TTC par jour) pour une famille consommant 120 m³ d'eau par an, tandis que la moyenne des dépenses par foyer s'élève à environ 2 370 € pour les médias et le numérique (téléphonie, Internet, cinéma, télévision, jeux vidéo, etc.).

Prix moyen de l'eau

C'est le prix moyen de l'eau au 1^{er} janvier 2015 sur le bassin Seine-Normandie pour une consommation de 120 m³.

4,18 €
TTC/m³

Il se décompose de la façon suivante :

37 %
PRODUCTION
ET DISTRIBUTION
DE L'EAU POTABLE

39 %
COLLECTE
ET TRAITEMENT
DES EAUX USÉES

7 %
TVA et taxe VNF
17 %
redevances
Agence
de l'eau

La suppression des avances remboursables à l'étude

La suppression des avances remboursables ayant été évoquée par certains administrateurs, une étude a été menée en 2015 pour faire la synthèse des principaux avantages et inconvénients de ces prêts à taux zéro, tant du point de vue des maîtres d'ouvrage que de celui de l'Agence. Leur niveau d'incitativité et ses principaux déterminants ont fait l'objet d'un premier défrichage. Trois scénarios prospectifs ont été présentés et ont nourri un débat pour envisager la révision du 10^e programme : le scénario intitulé « Réserver les avances aux projets hors Directive-cadre sur l'eau (DCE) » a été jugé le plus intéressant à approfondir.

Évaluation de l'implication des conseils départementaux sur le bassin

Afin de mesurer l'implication des conseils départementaux en matière de gestion de l'eau, une vingtaine d'entretiens ont été menés avec les services des conseils départementaux et leurs homologues à l'Agence. Les cofinancements sur les aides attribuées par l'Agence dans le cadre des 9^e et 10^e programmes ont été analysés.



Pour une famille consommant 120 m³ d'eau par an, l'eau représente un budget moyen annuel d'environ 502 €, contre 2 370 € pour les médias et le numérique et 3 207 € pour l'énergie. ●

D'une durée de six mois, l'étude a révélé :

- un très net désengagement financier sur l'eau, variable selon les départements ;
- des stratégies différentes de reconfiguration de l'assistance technique ;
- une qualité variable des partenariats avec l'Agence.

— Mise à jour des fiches de synthèse des « sites témoins »

Dans le cadre de son 8^e programme d'intervention (2002-2006), l'Agence de l'eau a souhaité mettre en évidence les effets sur le milieu naturel des opérations de gestion, de restauration et de protection des eaux financées. Pour cela, elle a entrepris de suivre des « sites témoins », sélectionnés

pour leur diversité géographique et le type d'enjeux et de solutions apportées avec l'aide de l'Agence. Se pose aujourd'hui la question du devenir de ces sites. C'est pourquoi en 2015, une actualisation des 22 fiches réalisées en 2007 décrivant ces sites témoins a été entreprise. Évolution des sites, nouvelles actions menées, évolution de la qualité de l'eau... Tous les paramètres ont été analysés conjointement par les équipes des directions territoriales et du siège de l'Agence. 13 fiches ont ainsi été mises à jour. Elles sont disponibles sur le site de l'Agence : www.eau-seine-normandie.fr

CONNAÎTRE LE MILIEU POUR AGIR

Afin d'orienter ses actions et d'éclairer les décisions des acteurs de l'eau, l'Agence contribue aux études sur le fonctionnement des milieux aquatiques, les causes d'évolution de la contamination des milieux et les sources de pollution. Avec pour objectif la mise en place d'actions visant le bon état des milieux aquatiques.

60 études de connaissance générale ont été financées, pour un montant de près de 6 M€.

ÉCLAIRER L'ACTION DE L'AGENCE ET DE SES PARTENAIRES

La sixième phase du programme quadriennal PIREN-Seine, qui s'est achevée en 2015, a fait l'objet d'un colloque de restitution. Dorénavant, les partenaires gestionnaires du bassin travaillent à la définition des orientations de la septième phase et à son financement.

COMPRENDRE LE FONCTIONNEMENT DES EAUX SOUTERRAINES

À mi-parcours de l'Accord tripartite signé en 2012 avec le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) et la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE), le bilan est positif : 17 projets sont finalisés, et 25 sont en cours. Outre l'Agence (financeur majoritaire avec plus de 65 % de subventions) et le BRGM (21 % des financements), d'autres acteurs participent activement à la programmation et à la réalisation des projets : les Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), les conseils départementaux et régionaux, Eau de Paris, ainsi que les SAGE et associations (AREAS, Dieppe maritime, etc.). Plusieurs projets ont marqué l'année 2015.

Le fonctionnement d'une nappe stratégique pour le bassin : l'exploitation de l'Albien-Néocomien

Le nouveau modèle hydrodynamique du système aquifère multicouche a été créé avec un double objectif :

- Simuler différents scénarios de prélèvements dans la nappe captive en cas de crise d'approvisionnement en eau potable. Cette nappe est en effet très réactive à une forte pression de prélèvements. Dans sa partie centrale en région parisienne, de 1841 à 1970 les niveaux ont ainsi baissé d'une centaine de mètres, puis ils sont remontés de 15 à 20 mètres.
- Simuler, dans l'Albien, le fonctionnement de doublets géothermiques pour améliorer l'accès à la ressource en cas de crise. Les forages géothermiques seraient alors utilisés comme forages de secours. Hors situation de crise, la nappe ne serait pas impactée, en raison du fonctionnement en circuit fermé des doublets (prélèvements puis réinjections).

Un outil pour évaluer la qualité des eaux souterraines : le projet « Quali. Net »

D'importants moyens informatiques sont mobilisés pour recueillir les 10 millions de données produites par les calculs de qualité effectués sur un grand nombre de points et des chroniques longues, au croisement de plusieurs centaines de paramètres. Dans cette optique et en collaboration avec le BRGM, un outil est actuellement en construction. Il doit permettre de manipuler les grandes bases de données, d'en contrôler la qualité et de rendre possible une adaptation de la méthodologie à l'amélioration des connaissances et à l'évolution des exigences nationales et européennes. La mobilisation de données et d'informations complémentaires permettra l'interprétation des résultats et des

indicateurs statistiques. Le produit final sera à la fois un utilitaire de traitement des données, d'agrégation des résultats à différentes échelles spatiales et de compilation des tests. Il facilitera ainsi le diagnostic des états qualitatifs et quantitatifs des eaux souterraines couplé à un Service d'information géographique (SIG).

Communiquer : le portail SIGES pour les eaux souterraines

Le SIGES Seine-Normandie (Système d'information et de gestion des eaux souterraines, sigesn.brgm.fr) est opérationnel. Ce portail, dédié aux eaux souterraines, répond aux exigences de la Directive-cadre européenne relatives à la diffusion des informations environnementales. Très pédagogique, il est à la fois accessible aux acteurs de l'eau et au grand public (y compris le public scolaire). En 2015, le portail a été enrichi : création de rubriques, mise à jour des informations sur l'état des eaux souterraines, amélioration de l'outil cartographique interactif, diffusion du nouveau référentiel national sur les eaux souterraines (BD LISA), création de la fiche « Ma commune », développement de nouvelles fonctionnalités telles que la recherche géographique des données et des études.

CONNAÎTRE LE LITTORAL

Des levés topographiques par laser bathymétrique aéroporté

Le lidar bathymétrique aéroporté permet de réaliser des levés topographiques des eaux turbides de Normandie, dans la zone comprise entre le zéro hydrographique et l'isobathe de 10 mètres (les îles Chausey, Grandcamp-Maisy, Courseulles-sur-Mer, embouchure sud de la Seine entre Honfleur et Trouville-sur-Mer, Dieppe, Le Tréport et la Baie de Somme). Une expérimentation conduite en 2015 et



UNE INFO AU FIL DE L'EAU

En collaboration avec le BRGM,
l'Agence développe un outil informatique
permettant de rassembler les 10 millions
de données relatives à la qualité de l'eau
recueillies sur son territoire. ●

portée par le Réseau d'observation du littoral normand et picard (ROLNP) met en lumière ses performances. Les études révèlent qu'à l'est de l'Estuaire de Seine, la turbidité des eaux des côtes nécessite la définition d'un calendrier de travail. Il est en effet impératif de privilégier des créneaux météorologiques anticycloniques prolongés, avec un faible vent de secteur sud, afin d'espérer atteindre des profondeurs de cinq mètres. En revanche, à l'ouest du Cotentin il apparaît envisageable d'atteindre, voire de dépasser l'isobathe de 10 mètres.

Au vu de ces résultats, le Service hydrographique et océanographique de la marine (SHOM) et le ROLNP ont programmé, en 2016, une grande opération de levés topos bathymétriques sur toute la façade Manche Est-mer du Nord, du Mont-Saint-Michel à la frontière belge. L'objectif : fournir à l'ensemble des acteurs du littoral la donnée de base de haute précision nécessaire au suivi et à la connaissance de la dynamique du trait de côte et des habitats naturels associés. Dans un contexte de changement climatique, ces informations permettront d'orienter les décisions portant sur la gestion et l'aménagement à l'interface terre-mer.

Caractériser la diversité écophysologique chez les diatomées toxiques

Dans les écosystèmes côtiers, certaines espèces phytoplanctoniques synthétisent les toxines et les accumulent dans différents compartiments

des réseaux trophiques marins, ce qui engendre des risques sanitaires importants. Les facteurs responsables du développement des espèces toxiques et de la synthèse de toxines sont encore mal connus et font l'objet d'une étude dans la Manche (le projet PSEUDOPHY). Soutenue financièrement par l'Agence et conduite par l'UMR BOREA de l'université de Caen, l'étude devrait parvenir à des conclusions en 2018.

EAU ET SANTÉ

Risques sanitaires microbiologiques

Pour 97 % des sites littoraux normands et pour 86 % des zones conchylicoles, les « profils de vulnérabilité » pour les eaux de baignade sont achevés. Les investissements réalisés pour résorber les sources de pollution microbiologiques ont un impact bénéfique, aussi bien sur les eaux de baignade que sur les eaux conchylicoles. Cependant, lors d'épisodes pluvieux forts et/ou fréquents, les secteurs les plus sensibles restent très vulnérables.

FAVORISER L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Vers un plan d'adaptation du bassin au changement climatique

Le projet Explore 2070, piloté de 2010 à 2012 par le ministère chargé de l'Environnement, a cartographié la

baisse des ressources en eau sur tout le territoire français à l'horizon 2070. Il révèle que le bassin de la Seine fait partie des zones les plus concernées, avec une baisse évaluée à environ 30 %.

À la demande du préfet coordonnateur de bassin et du président du comité de bassin, l'Agence travaille avec la DRIEE à l'élaboration du plan d'adaptation du bassin aux changements climatiques, sur la base de travaux antérieurs.

Sensibiliser les acteurs

Les animateurs rivières et zones humides d'Île-de-France et les élus du Val-d'Oise ont été sensibilisés à la problématique du changement climatique. Sur le site Internet de l'Agence, une page est par ailleurs consacrée à toutes les initiatives menées pour enrayer le changement climatique : www.eau-seine-normandie.fr/index.php?id=changementclimatique



3

DES OUTILS OPÉRATIONNELS

AU SERVICE DE LA QUALITÉ DE L'EAU

AIDER LES COLLECTIVITÉS POUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT	40
MOBILISER LES GESTIONNAIRES DE LA RESSOURCE	44
MOBILISER LES ACTEURS DU LITTORAL	48
AVEC LES INDUSTRIELS, EXPERTISER ET GÉRER LES REJETS	49

AIDER LES COLLECTIVITÉS POUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

Issue des directives européennes, la réglementation française impose aux collectivités des seuils de qualité pour l'eau potable, la collecte et l'épuration des eaux domestiques. Elle fixe l'objectif du retour au bon état écologique des eaux à l'horizon 2015, 2021 ou, au plus tard, 2027. Dans cette perspective, l'Agence de l'eau attribue des aides aux collectivités, finance des travaux de recherche, soutient le bon fonctionnement des systèmes d'assainissement et propose une assistance technique aux acteurs locaux.

SATISFAIRE LES BESOINS EN EAU

L'alimentation en eau potable (AEP)

— Les aides aux investissements

L'Agence a financé à hauteur de 58 M€ des travaux d'adduction, de production et de stockage pour résoudre des problèmes de qualité, de quantité et de sécurité.

— Les études et recherches

Afin de résoudre les problèmes observés sur le terrain, l'Agence soutient financièrement des travaux de recherche scientifique (0,71 M€ d'aides en 2015). Ces études portent :

- sur des problématiques de traitement de l'eau (traitabilité des dérivés de triazines, des résidus de munitions chimiques et de gaz de combat, du carbone organique dissous réfractaire, du thallium, etc.) ;
- sur des mises au point analytiques (détection des gènes de résistance aux antibiotiques, évaluation des effets biologiques de mélanges complexes de polluants organiques, analyse en continu des composés organiques volatils, multidétection des pathogènes responsables de gastro-entérites, etc.) ;
- sur une meilleure gestion de l'alimentation en eau potable (« Water Safety Plans »).

À titre d'exemple, l'étude sur la multi-détection des pathogènes responsables de gastro-entérites dans l'eau potable a permis des progrès considérables en matière d'analyse. En effet, le suivi réglementaire de la qualité des eaux par analyse d'indicateurs de contamination fécale ne suffit pas à refléter l'absence de pathogènes viraux ou parasitaires.

Un nouvel appareil utilisé dans le domaine médical permet, en une seule analyse et en une heure, de détecter plus de 20 pathogènes. L'étude portait sur l'adaptation de cet appareil au domaine de l'eau potable.

Les essais ont été positifs : ils montrent que la spécificité et les seuils de détection obtenus par l'appareil sont compatibles avec le domaine de l'eau. Le coût d'analyse est en outre faible tandis que la mise en œuvre est facile et le procédé, robuste.

Aider les collectivités pour la qualité de l'eau potable et de l'assainissement

— Les aides aux actions préventives

Afin de répondre aux exigences de la Directive-cadre sur l'eau (DCE), l'Agence agit pour la protection et la reconquête de la qualité de l'eau des captages dégradés par les pollutions diffuses.

Son action est ciblée sur les captages dits « prioritaires », en particulier ceux cités dans les Plans territoriaux d'actions prioritaires (PTAP) de l'Agence. Depuis 2009, près de 580 captages prioritaires ont bénéficié d'une aide pour la définition d'un programme d'actions préventives. En 2015, 1,8 M€ d'aides a été accordé pour des études préalables sur les aires

d'alimentation de captages (AAC) dans le but d'élaborer des programmes d'action adaptés (1,7 M€ en 2014).

L'Agence soutient également la procédure et la mise en œuvre des prescriptions des arrêtés de Déclaration d'utilité publique (DUP). En 2015, 1,6 M€ a été consacré à des études réglementaires de protection de captages alimentant plusieurs millions de personnes, et 2,3 M€ à des travaux liés à ces arrêtés.

DÉPOLLUER

L'assainissement collectif des agglomérations : les stations d'épuration

— Une activité qui reste soutenue

Des aides en légère diminution

L'Agence est intervenue pour aider 346,7 M€ d'investissements sur les stations d'épuration, auxquels s'ajoutent 12,1 M€ au titre des études. Les aides à l'investissement sont en légère diminution (- 9 %) par rapport à l'année 2014. Cette baisse de financements est en partie imputable à l'encadrement des autorisations de programme de l'Agence, qui a conduit à différer certains projets non prioritaires et à réaliser des tranches financières réparties sur plusieurs années pour les projets importants. Si la demande reste soutenue, les aides consacrées annuellement aux stations d'épuration sur la période 2013-2015 restent très inférieures à celles des années 2008-2011, période correspondant à l'achèvement des travaux de mise en conformité DERU des stations d'épuration des agglomérations de plus de 10 000 équivalents-habitants (EH) citées dans le contentieux européen.

Un renouvellement et une mise à niveau progressifs des stations

Le bassin dispose d'un parc de stations d'épuration d'une capacité nominale totale de 26 millions d'EH qu'il convient de renouveler régulièrement en fonction du vieillissement des installations. L'amélioration de la collecte des effluents imposée par la récente réglementation devrait conduire à des travaux d'augmentation de capacité épuratoire.

Enfin, l'atteinte du bon état des eaux préconisée par la Directive-cadre sur l'eau (DCE) impose sur certaines stations, comme celle de Seine-aval à Achères (7,5 millions d'EH), des travaux conséquents pour améliorer leurs performances épuratoires.

— Les objectifs DERU atteints

Au 1^{er} décembre 2015, toutes les stations d'épuration du bassin Seine-Normandie citées dans les contentieux européens étaient en conformité. En vertu de l'article 17 de la directive ERU 91/271/CEE, des rapportages sont effectués tous les deux ans auprès de la Commission euro-

péenne. Par ailleurs, des listes de stations d'épuration non conformes en équipement sont publiées régulièrement par le ministère chargé du Développement durable. Les stations de plus de 2 000 EH non conformes du bassin figurant dans le rapportage de juillet 2014 ont toutes fait l'objet d'une aide de l'Agence, et certaines sont déjà mises en eau.

Ce rapportage, accessible sur le site du ministère de l'Écologie, reprend les agglomérations répertoriées dans deux listes publiées en 2013 (liste des 123 stations nouvellement non conformes ou à saturation, et liste des 89 stations demeurées non conformes). Compte tenu des délais technico-administratifs, un tel constat indique une bonne anticipation du renouvellement de la majorité des ouvrages.

— Des systèmes d'assainissement créés

21 stations d'épuration représentant une capacité totale de 8 120 EH ont été créées.

Ces stations de faible capacité sont pratiquement toutes de type « filtres plantés de roseaux ». Grâce à la simplicité des contraintes d'exploitation et à l'intégration paysagère des bassins plantés, cette technique tend à se généraliser en milieu rural, pour des capacités inférieures à 1 200-1 500 EH.

L'assainissement collectif : les réseaux d'assainissement

L'Agence a attribué 181,2 M€ d'aides aux réseaux d'assainissement. Ces investissements, en augmentation par rapport à 2014 (44,8 M€), ont été consacrés aux réseaux neufs : desserte et transport. Grâce à la pose de 280 km de réseaux, 25 000 habitants supplémentaires sont desservis. En complément, plus de 200 km de réseaux ont été réhabilités. Les travaux ont été soutenus par l'Agence à hauteur de 85,7 M€, dont 5,5 M€ ont été attribués à la mise en séparatif de réseaux unitaires (12 km).

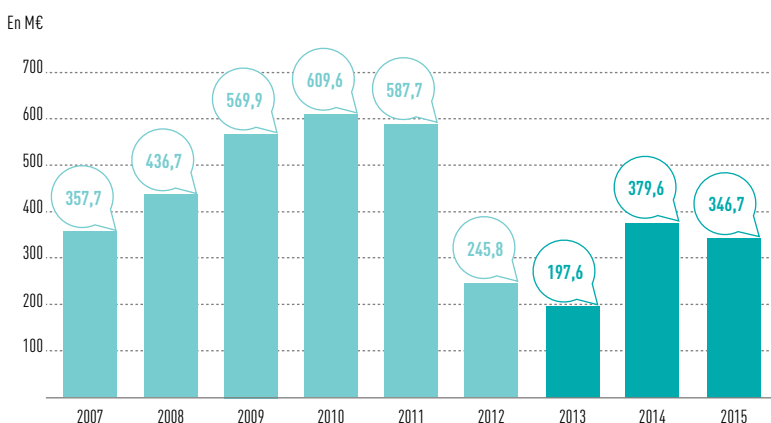
La mise en conformité de la partie privative des branchements, financée à hauteur de 44 M€, est en forte augmentation par rapport à 2014 (environ 60 %) et représente 14 600 branchements (privés et bâtiments publics). 6,5 M€ ont concerné les études pour les réseaux.

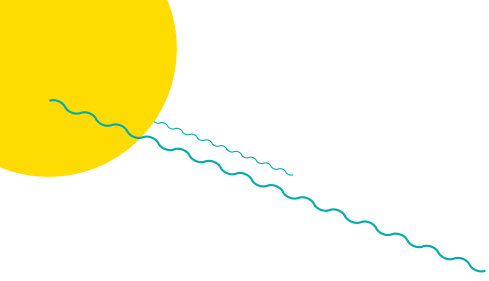
Depuis 2015, les aides aux réseaux d'assainissement sont réservées aux travaux réalisés sous charte qualité. Cette disposition a été correctement appliquée.

L'assainissement non collectif (ANC)

L'Agence a soutenu la réhabilitation de 2 617 installations d'ANC à hauteur de 18,6 M€ sur un montant total de travaux de 31,7 M€.

Stations d'épuration des collectivités - Évolution du montant des travaux retenus de 2007 à 2015





Fin 2015, toutes les stations du bassin figurant dans les contentieux européens étaient conformes à la DERU. ●

— Les études préliminaires

Les études préliminaires, d'un montant de 5,6 M€, ont bénéficié de 3,1 M€ d'aides. Elles comprennent :

- les contrôles-diagnostic de fonctionnement qui identifient les installations présentant un risque pour l'environnement ou la santé publique ;
- les études de conception des filières de traitement adaptées au contexte (place disponible, qualité des sols à l'infiltration des eaux épurées, existence d'un exutoire).

— Typologie des travaux de réhabilitation

Les installations d'ANC sont le plus souvent constituées d'un prétraitement (généralement une fosse toutes eaux), suivi d'un traitement par épandage dans le sol en place (28,4 % des dispositifs financés) ou sur filtre à sable (44 % des installations financées).

Lorsque la surface disponible autour de l'habitation est insuffisante (15,1 % de filtres compacts et 10,9 % de micro-stations), des filières dites « compactes » sont mises en place.

Maîtriser les pollutions par temps de pluie

— Réduire les rejets urbains de polluants par temps de pluie

L'Agence a attribué 36,6 M€ d'aides dont 3,3 M€ pour la réduction à la source des ruissellements collectés dans les réseaux d'assainissement : réalisation de toitures végétalisées, de places de stationnement en matériaux drainants enherbés ou non, de noues, de bassins d'infiltration, d'espaces verts en creux ou de cuves pour la récupération des eaux de pluie.

Plus de 2,5 ha de zones urbaines ont été désimpermeabilisés. Le nombre de projets soutenus par l'Agence pour réduire les écoulements à la source dans les zones d'urbanisation existantes représente plus de la moitié des projets aidés (24 sur 45).

L'optimisation du fonctionnement des systèmes d'assainissement en petite couronne parisienne a consommé plus de 75 % des aides.

— La gestion durable des eaux de pluie et l'extension urbaine

En 2015, l'Agence a lancé un appel à projets exemplaires portant sur « la Gestion durable des eaux de pluie

dans les projets d'aménagements urbains ». 15 dossiers répartis sur sept départements ont été présentés. Cinq lauréats ont été retenus.

— Acquérir et partager les connaissances

L'Agence contribue à l'acquisition et à la diffusion de nouvelles connaissances sur les flux polluants déversés par temps de pluie, sur l'origine et les transferts de ces polluants, et sur les stratégies d'actions préventives et curatives. Dans cette perspective, elle soutient notamment l'Observatoire des polluants urbains en Île-de-France (OPUR). Elle participe également à l'évaluation de solutions innovantes dans le cadre de la politique concertée (MEDDE/ONEMA/Agences de l'eau) de recherche/développement/innovation, avec les objectifs suivants :

- mieux diagnostiquer la composition chimique des eaux de ruissellement et leur toxicité, dans le but de caractériser et de hiérarchiser les enjeux liés à leur gestion ;
- identifier les sources primaires de contamination, afin d'orienter des stratégies de réduction des émissions ;

PILOTAGE ET MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES D'INTERVENTION

OBJECTIF	SOUS-OBJECTIF	INDICATEUR	2013	2014	2015
Prévenir la dégradation de l'eau par les pollutions ponctuelles et réduire ces pollutions	Prévenir la dégradation de la qualité de l'eau issue des pollutions domestiques et assimilées, et réduire ces pollutions	Eaux résiduaires urbaines (ERU) : nombre de stations restant à mettre en conformité	8 stations	2 stations	2 STATIONS
		Montant de la Solidarité urbain-rural (SUR)	61,2 M€	42 M€	45,3 M€
		Assainissement non collectif (ANC) : nombre d'installations réhabilitées	3 277 installations	2 786 installations	2 617 INSTALLATIONS

L'AGENCE SOUTIEN LES POLITIQUES DE L'ÉTAT EN FAVEUR DE L'EMPLOI

En 2015, l'Agence a subventionné 1 527 « emplois aidés » à hauteur de 50 %, pour un montant de 1 M€. Ces emplois, initiés par des collectivités locales et des associations, contribuent à la politique de l'eau dans le bassin.

Dans le cadre de la transition écologique, de nouveaux métiers apparaissent à l'échelle des quartiers : l'écomédiation (ou « aquaticien ») auprès des ménages ; et l'animation des jardins familiaux ou partagés.

D'autres métiers, plus proches de la nature, se développent : le jardinage biologique ; la sensibilisation du public au milieu naturel aquatique ; et surtout l'entretien, le nettoyage et la restauration des rivières. En d'autres termes et plus largement, tous les métiers de la filière du « génie écologique ».

- évaluer *in situ* (à partir du bilan hydrologique et de la qualité des eaux) l'efficacité de plusieurs solutions innovantes de maîtrise à la source, de technicités différentes ainsi que leur durabilité (maintenance, vieillissement).

Le soutien au fonctionnement des ouvrages d'épuration

— Les primes pour épuration

La prime pour épuration incite les gestionnaires des stations d'épuration à améliorer les performances de leur système d'assainissement. Elle a également pour objectif la protection des milieux aquatiques par un suivi renforcé des pollutions rejetées. En 2015, l'Agence a procédé au versement de 84,9 M€ de primes correspondant au solde des primes 2013, à une partie des primes 2014, et aux acomptes conventionnels des primes 2015.

— L'expertise des dispositifs d'autosurveillance

L'Agence a en charge l'expertise technique des dispositifs d'autosurveillance des ouvrages d'assainissement. Le principal objectif de cette mission consiste à déterminer le niveau de fiabilité des données d'autosurveillance afin de disposer d'une bonne connaissance des pressions polluantes qui s'exercent sur le milieu naturel. Cette expertise permet également d'améliorer les dispositifs, tant en

termes d'équipement que d'organisation, et peut contribuer au développement du management environnemental pour l'exploitation du système d'assainissement.

Chaque année, l'Agence réalise une campagne d'expertise des dispositifs d'autosurveillance des stations de plus de 2 000 EH. Fin 2015, ces expertises ont été réalisées sur 548 des 630 stations d'épuration du bassin concernées.

AMÉLIORER LA GOUVERNANCE

Le soutien à la programmation

Outre les aides directes apportées aux collectivités locales pour les travaux d'eau potable, l'assainissement et la gestion des milieux aquatiques et humides, l'Agence signe des contrats spécifiques comprenant des programmes pluriannuels de travaux et d'animations locales. L'Agence s'attache ainsi à développer une véritable gouvernance locale : un programme d'actions cohérent est établi entre plusieurs maîtres d'ouvrage, tandis que les acteurs « eau » d'un territoire sont réunis au sein de comités de pilotage dans le cadre de contrats globaux d'actions (voir page 28) et de conventions de partenariat.

— Les conventions de partenariat

Afin d'assurer la synergie des politiques locales visant l'atteinte des objectifs du 10^e programme, l'Agence

a signé des contrats de partenariat avec cinq conseils généraux et un conseil régional, ainsi qu'avec l'établissement public territorial de bassin Oise-Aisne.

Le soutien à la maîtrise d'ouvrage

L'Agence propose aux acteurs locaux des contrats d'animation et d'assistance technique pour développer leur expertise en matière d'eau. Le soutien de l'Agence s'élève à 50 % (voire 80 % pour certains thèmes) des frais de fonctionnement. Il est destiné :

- aux équipes d'animation qui élaborent les SAGE et à celles qui appliquent des contrats globaux ;
- aux cellules techniques qui interviennent dans la gestion et la protection des zones humides et du littoral marin, la dépollution urbaine et, chez les artisans raccordés, la protection des captages d'eau potable, ou encore la restauration et l'entretien régulier des milieux aquatiques ;
- aux animateurs des collectivités locales pour la protection des captages ou la mise en conformité des branchements d'eaux usées ou pluviales.

En application de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA), au sein des départements, des équipes d'Assistance technique (ATD) peuvent intervenir auprès des collectivités éligibles au titre de la solidarité territoriale, et ce dans quatre domaines : la protection de la ressource en eau, celle des milieux aquatiques, l'assainissement collectif, l'assainissement non collectif. En 2015, 26 départements ont signé avec l'Agence un contrat pour l'ATD, couvrant tout ou partie des quatre domaines concernés. L'Agence a attribué 4,5 M€ aux conseils départementaux au titre de l'ATD et de l'animation.

L'Agence soutient également les missions de valorisation agricole des boues de station d'épuration mises en place par les collectivités départementales ou régionales. En 2015, les aides ont représenté 0,3 M€.

MOBILISER LES GESTIONNAIRES DE LA RESSOURCE

L'Agence de l'eau mobilise l'ensemble des acteurs du milieu rural pour prendre en compte les travaux du « Grenelle de l'environnement » et atteindre les objectifs de la Directive-cadre.

SATISFAIRE LES BESOINS EN EAU

Préserver la qualité des ressources destinées à l'alimentation en eau potable

— Mobiliser les acteurs et les accompagner

L'Agence propose un accompagnement individuel aux agriculteurs sur les aires d'alimentation de captages (AAC). Cet accompagnement porte sur la réalisation d'un diagnostic de l'exploitation puis sur l'élaboration d'un plan d'action pluriannuel visant à réduire les quantités d'intrants utilisées, en optimisant les pratiques. Ces actions, menées dans un cadre collectif et financées par l'Agence (0,32 M€), ont concerné 162 exploitations. Elles relèvent aussi de l'accord-cadre 2014-2016 signé avec les six fédérations régionales de coopératives agricoles du bassin.

Objectif de l'accord-cadre : inciter les 500 coopératives du bassin à mettre en œuvre des actions et à diffuser des messages communs pour accompagner les agriculteurs dans les changements nécessaires à la protection des ressources en eau.

— Soutenir l'animation

En 2015 l'Agence a financé 110 ETP (5,1 M€) dans le domaine agricole (hors agriculture biologique), pour des projets d'animation indispensables au développement d'actions de protection de la ressource en eau potable. Pour l'animation en zones non agricoles (ZNA) telles que les parcs, jardins, etc., l'Agence a financé huit ETP (0,27 M€). L'Agence poursuit également sa mission d'information, avec l'organisation de la journée annuelle d'information destinée aux animateurs. Parmi les thématiques abordées : les actualités nationales et locales concernant les captages ; les pistes envisagées pour mieux mobiliser les acteurs locaux ; et les outils de dialogue territorial en lien avec le développement de l'agriculture biologique.

— Favoriser l'innovation pour la protection de la ressource en eau potable

L'Agence soutient des projets de recherche sur des techniques innovantes en agriculture ainsi que des actions préventives de protection des captages. Après un premier appel à projets en 2014, un deuxième a été lancé en 2015. Le jury a sélectionné cinq projets représentant plus de 7,5 M€ de travaux.

MAÎTRISER LES RISQUES DE POLLUTIONS DIFFUSES

En zone agricole

L'Agence accompagne les changements de pratiques des agriculteurs dont l'exploitation se situe sur une aire d'alimentation de captage (AAC). De 2007 à 2013, cet accompagnement s'est fait via le Programme de développement rural hexagonal (PDRH). En 2014, une nouvelle programmation a été lancée. Les Régions sont parallèlement devenues « autorités de gestion » des Programmes de développement rural régionaux (PDRR) et des fonds européens qui y sont associés (FEADER). Les difficultés rencontrées dans la mise en place de cette programmation ont fortement impacté les aides accordées aux agriculteurs en 2014 (4,8 M€), un peu moins celles de 2015 (7,3 M€), mais le niveau atteint en 2013 n'a pas encore été retrouvé (13 M€).

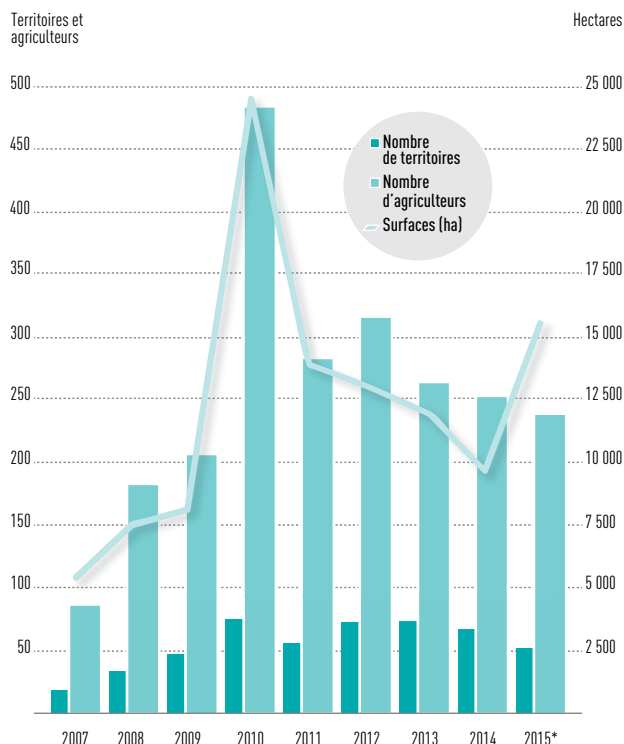
— L'agriculture biologique

L'agriculture biologique a progressé en 2015 : pour la seule Région Haute-Normandie, 1 180 ha ont été convertis et 2 685 ha ont été maintenus en agriculture biologique sur les AAC, représentant un montant d'aides de 0,94 M€. Outre le financement des mesures

PILOTAGE ET MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES D'INTERVENTION

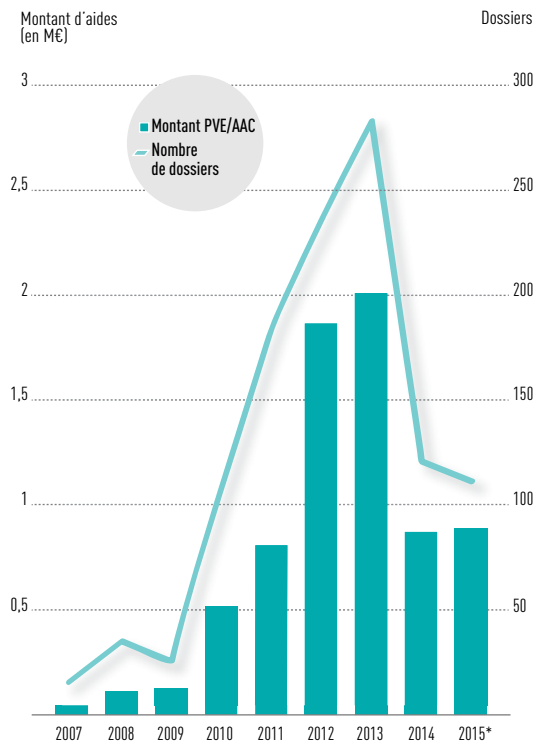
OBJECTIF	SOUS-OBJECTIF	INDICATEUR	RÉALISÉ 2013	RÉALISÉ 2014	RÉALISÉ 2015
Promouvoir une gestion quantitative durable de la ressource en eau		Prélèvements d'eau	Prélèvements 2013 (Mm ³) Total : 2 786 Collectivités : 1 429 Industrie : 371 EDF : 819 Agriculture : 167	Prélèvements 2014 (Mm ³) Total : 2 984 Collectivités : 1 381 Industrie : 451 EDF : 1 065 Agriculture : 87	PRÉLÈVEMENTS 2015 (MM³) TOTAL : 2 829 COLLECTIVITÉS : 1 367 INDUSTRIE : 453 EDF : 902 AGRICULTURE : 107
S'assurer de la bonne connaissance des prélèvements d'eau et des rejets polluants dans le milieu naturel	S'assurer de la bonne connaissance des prélèvements d'eau	Taux de points de prélèvements équipés d'instruments de mesure	99 %	99 %	99 %

Bilan des mesures agroenvironnementales (enjeu AAC)



* Bilan provisoire au 22 décembre 2015.

Bilan des investissements agricoles (enjeu AAC)



* Bilan provisoire au 22 décembre 2015.

« Agriculture biologique » des PDRR, l'Agence accompagne des associations, des chambres d'agriculture et des collectivités pour leurs projets de développement dans ce domaine. En 2015, 2,2 M€ ont été attribués, majoritairement pour des actions d'animation (plus de 30 ETP).

— Les Mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC)

Avec 3,5 M€ d'aides, les MAEC bénéficient de la majorité des aides engagées par l'Agence dans les PDRR. L'Agence a financé des MAEC mises en œuvre par 240 agriculteurs. Plus

de 16 000 ha et 15 km de haies sont concernés sur près de 50 territoires prioritaires (AAC) des Régions Bourgogne, Haute-Normandie, Île-de-France et Picardie. Au 1^{er} trimestre 2016, les engagements de quatre autres Régions viendront compléter ces chiffres. Les changements de pratiques concernent la réduction des intrants, la remise en herbe ou la gestion extensive des prairies. Des MAEC de type « gestion extensive de prairies » et « entretien de haies » ont en outre été contractualisées en Haute-Normandie et en Picardie, sur des territoires dont l'enjeu est la protection des zones

humides. Elles représentent près de 2 970 ha et 82 km de haies, gérés par 120 agriculteurs.

— Les investissements agricoles

Dans le cadre des mesures/investissements des PDRR et du Plan pour la compétitivité et l'adaptation des exploitations agricoles (PCEA), l'Agence encourage les agriculteurs des AAC à investir dans des matériels de désherbage mécanique, des matériels de gestion des couverts, l'implantation de haies ou l'aménagement d'aires de lavage et de remplissage de pulvérisateurs : 115 agriculteurs ont bénéficié de 0,88 M€ d'aides.

PILOTAGE ET MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES D'INTERVENTION

OBJECTIF	SOUS-OBJECTIF	INDICATEUR	RÉALISÉ 2013	RÉALISÉ 2014	RÉALISÉ 2015
Prévenir la dégradation de la qualité de l'eau par les pollutions diffuses, et réduire ces pollutions	Protéger et préserver les ressources en eau destinées à l'alimentation en eau potable	Captages prioritaires avec programme d'actions	425 captages	476 captages	579 CAPTAGES
		Captages bénéficiant de Mesures agroenvironnementales (MAE) ou programme spécifique	197 captages	244 captages	247 CAPTAGES
	Prévenir la dégradation de la qualité de l'eau par les pollutions d'origine agricole, et réduire ces pollutions	MAE	11 681 ha	9 400 ha	19 985 HA
		Dont agriculture biologique (conversion et maintien)	1 158 ha	2 110 ha	3 865 HA

D'autres aides à l'investissement ont été accordées :

- 0,77 M€ pour lutter contre l'érosion et le ruissellement dans les Régions Champagne-Ardenne et Bourgogne (94 agriculteurs) ;
- 0,25 M€ pour le stockage des effluents d'élevage dans les nouvelles zones vulnérables liées à l'application de la directive « nitrates » (24 agriculteurs).

En zones non agricoles (ZNA)

L'Agence a engagé 1,36 M€ pour soutenir la réduction de l'utilisation des pesticides dans les ZNA (espaces verts, voiries des collectivités, etc.), soit une augmentation de 40 % par rapport à 2014, probablement due à l'adoption de la loi Labbé.

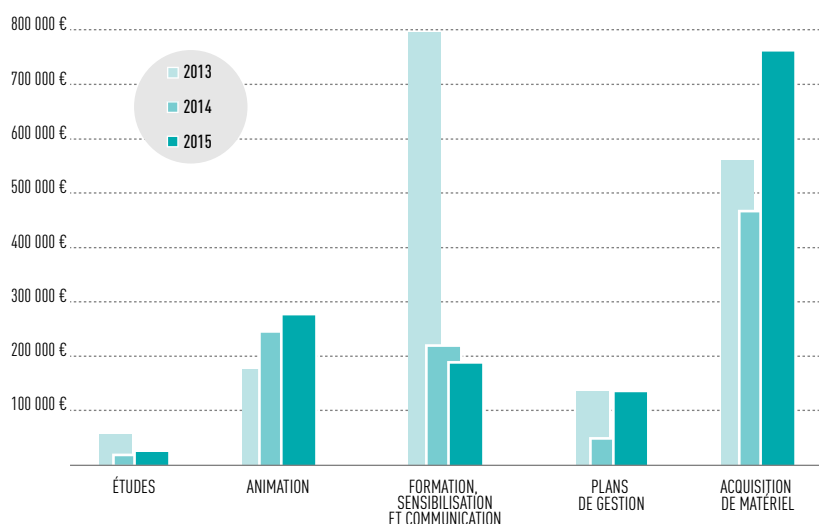
Les subventions accordées pour la réalisation d'audits des pratiques phytosanitaires et de plans de gestion des espaces représentent 18 dossiers et 0,13 M€ d'aides. Le soutien à l'acquisition de matériel de désherbage alternatif reste l'opération la plus importante : 80 dossiers et près de 0,76 M€ d'aides.

La loi sur la transition énergétique interdit à partir du 1^{er} janvier 2017 l'utilisation de pesticides dans les espaces verts des collectivités. L'Agence devrait donc être davantage sollicitée pour accompagner les collectivités dans leurs démarches « Zéro phyto » en 2016.

— Évolution des ventes de produits phytosanitaires sur le bassin Seine-Normandie

La Banque nationale des ventes de produits phytosanitaires par les distributeurs agréés (BNV-d) permet

Montant des aides accordées pour la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires en zones non agricoles



de suivre la consommation de pesticides à l'échelle du bassin. Si elle s'avère insuffisante pour appréhender l'impact des produits phytosanitaires sur les milieux aquatiques, elle donne l'évolution des quantités vendues. On note une très forte augmentation (16 %) des ventes de pesticides entre 2013 et 2014. Cette hausse est plus importante encore pour les substances les plus dangereuses (classées T, T+ et CMR), avec 23 % d'augmentation.

RECONQUÉRIR LES MILIEUX AQUATIQUES

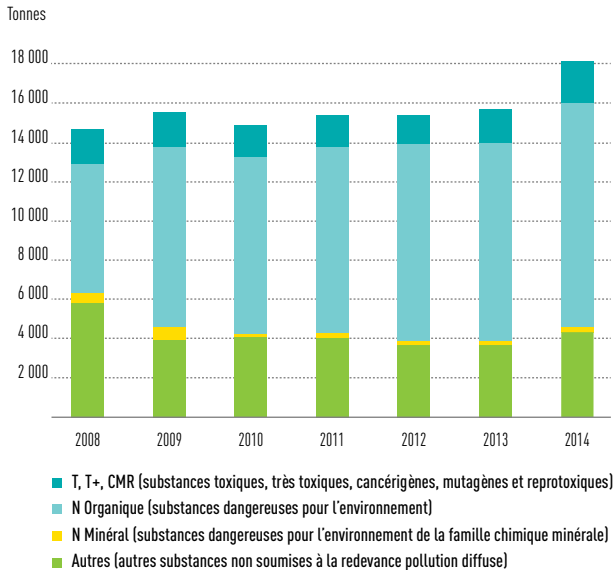
Les zones humides

En 2015, 1 870 ha de zones humides ont bénéficié d'un financement de l'Agence (entretien, restauration ou acquisition) contre 2 440 ha en 2013 et 2 670 ha en 2014. S'y ajoutent les surfaces financées à travers une MAEC adaptée à une zone humide (plus de 2 970 ha). En effet, le maintien d'une agriculture de type polyculture-élevage est nécessaire à la préservation de certaines zones humides.

PILOTAGE ET MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES D'INTERVENTION

OBJECTIF	SOUS-OBJECTIF	INDICATEUR	RÉALISÉ 2013	RÉALISÉ 2014	RÉALISÉ 2015
Prévenir la dégradation de l'eau par les pollutions ponctuelles, et réduire ces pollutions	Réduire et éliminer les rejets, émissions et pertes de substances dangereuses vers l'eau et les milieux aquatiques	Produits phytosanitaires	Ventes 2012 (rectifié en 2015)/ RPD (kg) Total : 11 676 110 T. max. : 1 494 200 T. méd. : 9 970 484 T. min. : 211 425	Ventes 2013 (rectifié en 2015)/ RPD (kg) Total : 11 987 708 T. max. : 1 678 645 T. méd. : 10 123 954 T. min. : 185 108	VENTES 2014 (FOURNI EN 2015)/ RPD (KG) TOTAL : 13 776 134 T. MAX. : 2 068 106 T. MÉD. : 11 488 961 T. MIN : 219 067

Quantités de substances vendues sur le bassin Seine-Normandie



Les aides accordées par l'Agence pour la réduction de l'utilisation des pesticides dans les ZNA (espaces verts, voiries des collectivités, etc.) ont augmenté de 40 % par rapport à 2014.

Les rivières

En 2015, 648 km de linéaires de cours d'eau restaurés ont bénéficié d'une aide de l'Agence. On constate une accélération des opérations de restauration de la continuité écologique, tant pour la suppression d'ouvrages (182 en 2015 contre 104 en 2014) que pour la construction de dispositifs de franchissement (31 passes à poissons financées contre 28 en 2014). Ce résultat est le fruit du travail de terrain entrepris par l'Agence depuis plusieurs années et coordonné avec les services de l'État.

globales d'aménagement des bassins versants visant à analyser l'érosion et le ruissellement (2,1 M€ en 2013, et 0,9 M€ en 2014). Près de 2,5 M€ ont été attribués à des travaux d'« hydraulique douce » (fossés, talus enherbés, mares, fascines, etc.) et d'« hydraulique structurante » pour des bassins de retenue, digues, ouvrages régulateurs, etc. (3,4 M€ en 2013, et 2,3 M€ en 2014).

MAÎTRISE DU RUISSellement ET DE L'ÉROSION DES SOLS

L'Agence finance les études et les travaux permettant de réduire les risques de ruissellement, d'érosion hydrique des sols et de transfert des polluants vers les ressources en eau, les milieux humides et les zones sensibles à la pollution microbologique. En 2015, 1,9 M€ ont été attribués à des études

PILOTAGE ET MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES D'INTERVENTION					
OBJECTIF	SOUS-OBJECTIF	INDICATEUR	RÉALISÉ 2013	RÉALISÉ 2014	RÉALISÉ 2015
Restaurer la continuité écologique et préserver les zones humides	Préserver et améliorer l'état des écosystèmes aquatiques	Habitat : linéaire des cours d'eau restaurés	626 km	536 km	648 KM
		Continuité écologique totale	61 ouvrages	104 ouvrages	182 OUVRAGES
		Continuité écologique liste 2	0,88 %	1,50 %	2,27 %
	Prévenir les dégradations des zones humides et « restaurer » leur état	Zones humides financement	2 439 ha	2 672 ha	1 866 HA
		Zones humides acquisitions	332 ha	176 ha	266 HA

MOBILISER LES ACTEURS DU LITTORAL

L'année 2015 a été marquée par la consolidation des liens entre le SDAGE et le Plan d'action pour le milieu marin.

En 2015, le SDAGE et le programme de mesures du Plan d'action pour le milieu marin (PAMM) ont fait l'objet de consultations ouvertes auprès du public et des assemblées. Dans ce cadre, le comité de bassin a émis un avis favorable sur le PAMM au cours du deuxième trimestre.

Cet avis a été préparé par la Commission du littoral et de la mer (COLIMER). Il met notamment en avant :

- l'enjeu stratégique que représente le PAMM pour le « grand cycle de l'eau » ;
- la bonne articulation entre les objectifs environnementaux et opérationnels du PAMM et les orientations et dispositions du SDAGE ;
- la présence de nouvelles actions jugées nécessaires pour atteindre ou maintenir le bon état des eaux marines.

L'INTERACTION ENTRE BASSIN HYDROGRAPHIQUE ET MILIEU MARIN : UNE NÉCESSITÉ

L'avis du comité de bassin réaffirme l'importance de renforcer la cohérence et la continuité des actions entre le bassin hydrographique et le milieu marin. Ainsi, il préconise :

- l'ajout de mesures pour la gestion des poissons migrateurs, en lien avec le Plan de gestion des poissons migrateurs (PLAGEPOMI) ;
- la prise en compte de la protection des poissons migrateurs dans le réseau des aires marines protégées ;



L'avis du comité de bassin sur le PAMM a réaffirmé l'importance de la cohérence des actions entre le bassin hydrographique et le milieu marin.

- le renforcement de la coopération internationale afin de s'assurer de la cohérence et de l'équité des ambitions et efforts consentis par les différents pays bordant la Manche.

Il souligne également la nécessité :

- de concevoir les indicateurs en cohérence avec les actions du programme de mesures du PAMM (indicateurs de suivi et indicateurs d'efficience) pour juger du bon état du milieu marin ;
- de soutenir le programme de mesures par une expertise scientifique et technique dans la perspective d'informer les différents acteurs ;
- de poursuivre la mise en cohérence des programmes de mesures et des plans d'action des différents documents de planification ;
- de préciser les financements du programme de mesures ;
- d'élaborer et de mettre en œuvre un dispositif d'acquisition de connaissances ;
- de poursuivre l'analyse économique du PAMM.

TERRE ET MER : UNE SOLIDARITÉ BIEN RÉELLE

Grâce aux travaux de mise en cohérence du SDAGE et du programme de mesures du PAMM, les dispositions du SDAGE et de son programme de mesures ayant un impact positif sur la qualité des eaux estuariennes et littorales ont été identifiées. Dans le programme de mesures du PAMM, ces travaux ont mis en lumière l'ensemble des mesures favorables à la qualité des eaux côtières, matérialisant ainsi le lien de solidarité entre la terre et la mer.

PILOTAGE ET MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES D'INTERVENTION

OBJECTIF	SOUS-OBJECTIF	INDICATEUR	RÉALISÉ 2013	RÉALISÉ 2014	RÉALISÉ 2015
Protéger les eaux côtières et les milieux littoraux		Contrat littoral	1 contrat	3 contrats	4 CONTRATS

AVEC LES INDUSTRIELS, EXPERTISER ET GÉRER LES REJETS

L'Agence de l'eau met sa connaissance des activités industrielles et de leur impact sur les milieux aquatiques au service des industries, des entreprises et des artisans, afin de promouvoir une bonne gestion de l'eau et la réduction des pollutions. En 2015, l'Agence a contribué à l'élaboration du SDAGE 2016-2021 et des modalités du programme de mesures portant sur la réduction des rejets ponctuels de pollution classique et toxique, sans oublier la révision du 10^e programme.

DÉPOLLUER

Un effort permanent pour atteindre le bon état écologique

Malgré la crise économique, les industriels poursuivent leurs efforts pour concilier le développement de leur activité et la préservation de l'environnement, notamment dans les secteurs de l'agroalimentaire (sucre, laiterie), de la chimie et du traitement de surface.

Ces efforts ont permis de poursuivre la réduction des rejets et de fiabiliser la dépollution des établissements industriels du bassin. L'Agence a apporté 34 M€ d'aides à plus de 740 entreprises, soutenant ainsi 81,4 M€ de travaux. 57 % de ces travaux concernent des actions inscrites aux Plans territoriaux d'actions prioritaires (PTAP).

Les investissements des grandes et des moyennes entreprises

Les investissements engagés par les plus petits sites industriels pour lutter contre la pollution se maintiennent, tout comme plusieurs gros projets. Ces projets concernent le secteur du traitement de surface (Jean & Chaumont - 51 ; Société de traitements électrolytiques normalisés - 77), de l'aéronautique

(Aéroports de Paris - 95), du raffinage (Total Raffinage - 76), de la chimie (Oril Industrie - 76 ; Soproréal - 93 ; BASF - 76) et de l'agroalimentaire (Saint Louis Sucre - 14).

Les aides servent principalement :

- à la création ou à l'amélioration des capacités d'épuration (22 %) ;
- à la fiabilisation du niveau de dépollution, et à la prévention des pollutions accidentelles et diffuses (35 %) ;
- à la réduction des pollutions à la source, et à l'investissement dans des technologies propres (37 %) ;
- à des études préalables ou générales, et à des animations (5 %) ;
- à des économies d'eau (1 %).

La réduction des micropolluants dans les rejets

Les objectifs finaux en termes de réduction ou de suppression des rejets sont ambitieux. La phase d'amélioration des connaissances (Recherche de substances dangereuses dans l'eau - RSDE), jusqu'ici fortement soutenue par l'Agence, laisse désormais une place grandissante aux investissements concrets pour réduire ces émissions.

19 études de surveillance initiale ont ainsi été aidées par l'Agence, soit une baisse de 68 % par rapport à 2014, marquant la fin de cette première phase (conformément à l'action de l'inspection des installations classées sur ce sujet).

Le nombre de projets de réduction ou de suppression des rejets de micropolluants (polluants présentant des effets toxiques à faible concentration) est de plus en plus important. Les principaux micropolluants visés sont les métaux (essentiellement chrome, zinc, nickel) et les solvants halogénés (chlorure de méthylène et tétrachloréthylène). L'ensemble de ces projets concourt à l'atteinte des objectifs de réduction des émissions et de retour au bon état des eaux.



En 2015, près de 68 % des garages du bassin affichent une gestion conforme de leurs effluents concentrés, contre 10 % en 2004.

Des actions spécifiques pour l'artisanat et les petites entreprises

La simplification des modalités d'aides accordées aux petites entreprises dans le 10^e programme a permis de poursuivre le développement des actions groupées territoriales ou thématiques menées par l'Agence et les partenaires locaux (collectivités, communautés d'agglomérations, syndicats d'assainissement, chambres consulaires, fédérations professionnelles). Ces actions groupées ciblent les territoires « prioritaires » du bassin. Elles optimisent la mise en conformité des raccordements des petites entreprises et la gestion des effluents concentrés, potentiellement impactantes pour le milieu naturel et les réseaux d'assainissement collectif. 6 M€ d'aides (soit 18 % du total des aides à l'industrie) ont été accordés à une quarantaine d'actions groupées, dont 70 % avec contrats d'animation (0,9 M€ d'aides). 390 sites aidés (53 % des sites industriels soutenus) ont engagé 17 M€ de travaux. Les sites concernés par les actions groupées thématiques et territoriales se répartissent plus de 70 % des aides attribuées hors animation dont 28 % pour les garages, 19 % pour les activités viticoles en Champagne et en Bourgogne, 17 % pour les pressings. Les actions territoriales, qui ciblent davantage les métiers de bouche et les raccordements divers, représentent 30 % de ces aides hors animation.

— Les pressings

L'Agence a financé 122 machines de nettoyage, dont 72 machines fonctionnant à l'eau et 50 machines utilisant des solvants (D5, K4, KWL), pour un total de 0,89 M€ d'aides. Par ailleurs, le nombre de demandes d'aides a diminué. En cause : la conjoncture économique et la proximité de la prochaine

échéance du calendrier réglementaire pour le remplacement des machines utilisant du perchloroéthylène.

— L'entretien et la réparation des véhicules

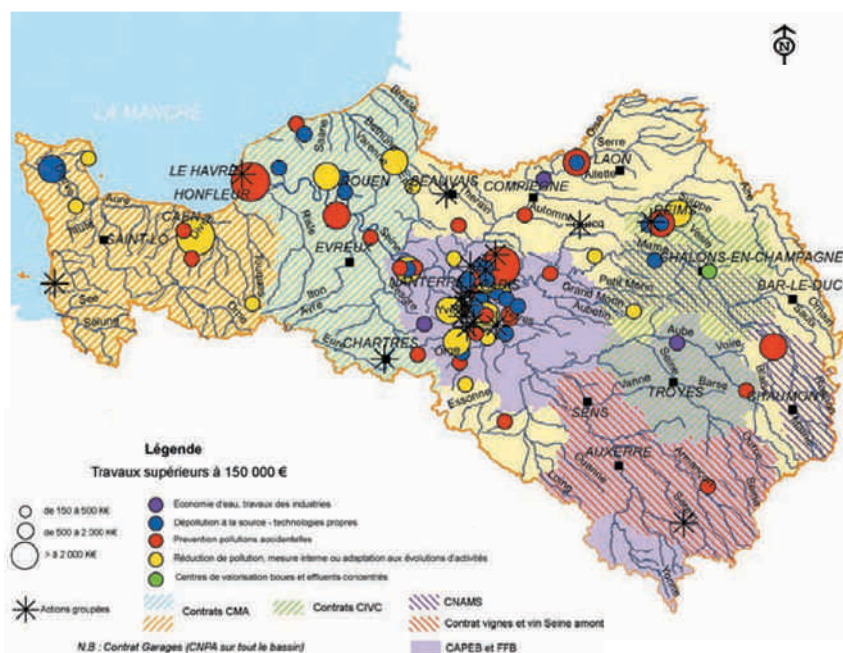
En 2013, un contrat d'animation « garages » a été signé avec le Centre national des professionnels de l'automobile (CNPA) jusqu'en 2018. Grâce à la finalisation, en 2015, d'un film pédagogique et technique sur le contrat « garages » (disponible sur le site internet de l'Agence), ce contrat d'animation va permettre d'optimiser les actions pédagogiques auprès des centres de formation professionnelle ainsi que les actions groupées territoriales.

Grâce aux contrats d'animation, les partenariats avec les relais locaux sont plus nombreux et maillent le territoire, garantissant une meilleure gestion des effluents concentrés des garages : près de 68 % des 14 000 garages du bassin affichent une gestion conforme, contre 10 % en 2004.

— L'activité viticole

Le partenariat avec le Comité interprofessionnel du vin de Champagne (CIVC) se poursuit dans le cadre du contrat d'animation. La mise en œuvre du contrat « Vignes et vins Seine-amont », signé en 2014 avec la chambre d'agriculture de Côte-d'Or, a conduit à une accélération des aides.

Principaux sites industriels et actions groupées territoriales aidés en 2015



Carte disponible sur la version électronique du rapport annuel.

L'atteinte de la conformité des rejets viticoles a ainsi été étendue à la région Bourgogne, région d'appellation.

COLLECTER ET TRAITER LES EFFLUENTS CONCENTRÉS

Dans le 10^e programme, le dispositif d'« aide à la tonne directe » pour la collecte et l'élimination des effluents concentrés toxiques issus des petites entreprises a été remplacé par la mise en place d'actions groupées. Celles-ci permettent toutefois de poursuivre l'incitation à la bonne élimination de ces produits, comme en témoignent les actions groupées « nettoyage des rouleaux de peinture » portées par la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB) ou la Fédération française du bâtiment (FFB). Ces actions se sont développées dans plus de la moitié des départements du bassin : en Île-de-France, en Bourgogne, en Picardie, en Haute-Normandie et dans l'Aube.

LES REDEVANCES INDUSTRIELLES

Le suivi régulier des rejets industriels

Le suivi régulier des rejets (SRR) permet aux entreprises rejetant les plus importants flux de polluants de calculer la redevance pour pollution d'origine non domestique à partir des flux réels de pollution rejetés au milieu. Cela permet également à l'Agence de connaître de manière plus précise les pressions exercées sur le milieu. Ce régime est subordonné à un agrément de l'Agence et il est obligatoire à partir d'un seuil réglementaire. En 2015, 22 sites industriels supplémentaires ont été agréés pour le suivi régulier de leur rejet. 319 sites sont ainsi agréés, soit la quasi-totalité des sites assujettis au SRR.

Les substances dangereuses prises en compte dans la redevance pollution

Les conditions applicables aux substances dangereuses pour l'environnement en matière de suivi régulier des rejets ont été précisées par l'arrêté du 20 mars 2015. Les nouvelles modalités ont été présentées par les services opérationnels aux sites industriels concernés.

En octobre 2015, les taux sur le paramètre SDE ont été votés par les instances. Les premières redevances sur ce paramètre seront calculées en 2017 sur l'année d'activité 2016.

CONNAISSANCE (milieux aquatiques – pressions)

OBJECTIF	SOUS-OBJECTIF	INDICATEUR	RÉALISÉ 2013	RÉALISÉ 2014	RÉALISÉ 2015
S'assurer de la bonne connaissance des prélèvements d'eau et des rejets polluants dans le milieu naturel	S'assurer de la bonne connaissance des rejets polluants dans le milieu naturel	Taux d'établissements industriels mesurant leurs rejets polluants	18 %	21 %	23 %
PILOTAGE ET MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES D'INTERVENTION					
OBJECTIF	SOUS-OBJECTIF	INDICATEUR	RÉALISÉ 2013	RÉALISÉ 2014	RÉALISÉ 2015
Prévenir la dégradation de l'eau par les pollutions ponctuelles et réduire ces pollutions	Prévenir la dégradation de la qualité de l'eau par les pollutions d'origine industrielle et réduire ces pollutions	Demande chimique en oxygène Ratio N-2/N-3	1,09	0,70	0,87
	Réduire et éliminer les rejets, émissions et pertes de substances dangereuses vers l'eau et les milieux aquatiques	Substances dangereuses prioritaires (en kg/an)	380	309	2 869



4

FINANCER CES DÉFIS

DANS LE CADRE D'UNE GESTION PERFORMANTE ET ÉQUILIBRÉE

BILAN FINANCIER, ACTIVITÉ ANNUELLE.....	54
BILAN FINANCIER, ACTIVITÉ PLURIANNUELLE	60

BILAN FINANCIER, ACTIVITÉ ANNUELLE

L'évolution des dépenses et des recettes de l'Agence sur les cinq dernières années est présentée dans la figure 1 ci-contre.

Les crédits ouverts au titre des dépenses pour l'année 2015 s'élevaient à 940,5 M€. Les prévisions de recettes s'élevaient à 915,9 M€.

Le taux d'exécution par enveloppe budgétaire 2015 s'établit comme indiqué dans la figure 2 ci-contre.

Les écarts les plus significatifs constatés sur le taux d'exécution s'expliquent de la manière suivante :

- pour les autres produits, par une reprise sur les provisions relatives aux engagements pluriannuels (subventions et primes) plus forte que prévue, en raison notamment d'un encours de subvention inférieur aux prévisions ;
- pour les dépenses de fonctionnement, par une consommation moindre des crédits alloués aux dotations aux amortissements et provisions et aux annulations de titres et majorations sur exercices des années antérieures ;
- pour les dépenses d'investissement courant, par un niveau de réalisation plus faible que prévu.

LES RECETTES : PRODUITS ET RESSOURCES

Les recettes (986,6 M€) de l'Agence sont, pour l'essentiel, constituées de :

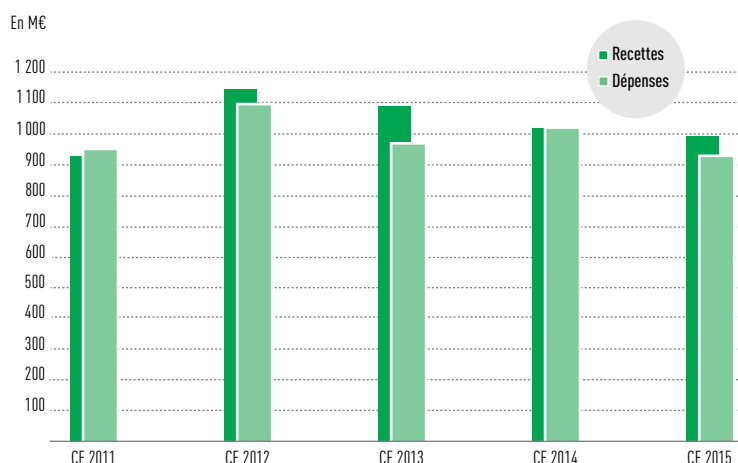
- 805 M€ pour les produits des redevances (81 % des recettes) ;
- 136,6 M€ pour les ressources des flux en retour des avances sur travaux et ressources diverses (14 % des recettes) ;
- 45 M€ pour les autres recettes (5 % des recettes).

L'évolution des recettes des cinq dernières années est présentée dans la figure 3.

Les redevances

Le produit des redevances (redevances LEMA, majorations pour paiement tar-

Figure 1 - Évolution des dépenses et des recettes sur les cinq dernières années



Pour information, les recettes incluent le remboursement des avances sur travaux par les maîtres d'ouvrage. Les dépenses incluent les investissements courants de l'Agence et les avances sur travaux versées aux maîtres d'ouvrage.

Figure 2 - Taux d'exécution par enveloppe budgétaire 2015

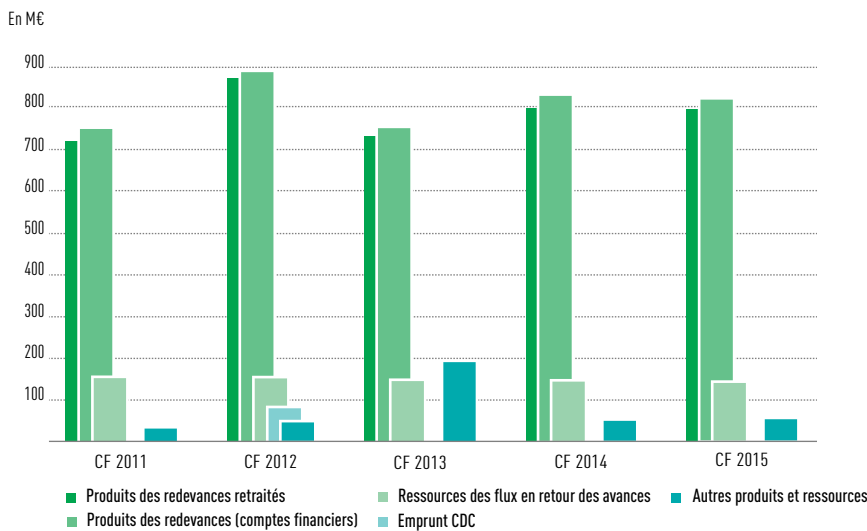
	CF 2014	BR 2015	CF 2015	TAUX D'EXÉCUTION 2015
RECETTES	1 011,5	915,9	986,6	108 %
Redevances et majorations pour paiement tardif	822,5	760,0	805,0	106 %
Ressources (dont flux en retour des avances)	142,0	133,1	136,6	103 %
Autres produits (dont reprise de provisions)	47,0	22,8	45,0	197 %
DÉPENSES	1 008,7	940,5	919,1	98 %
Dépenses de personnel	32,0	32,6	32,1	98 %
Dépenses de fonctionnement	117,1	103,1	90,2	87 %
Dépenses d'intervention	844,4	786,6	782,3	99 %
Dépenses d'investissement	15,2	18,2	14,5	80 %

dif et redevances ante-LEMA) s'élève à 805 M€ contre 760 M€ prévus au budget 2015, soit une exécution supérieure aux montants prévisionnels (+ 6 %), tous usages de redevances confondus. La figure 4 présente les redevances par usage émises sur l'exercice 2015. Il est à noter que la répartition des redevances par usage est stable par rapport

à l'année 2014. À titre d'exemple, la part cumulée des redevances pollution et collecte domestique représentait 79 % en 2014.

Les produits des redevances sont constitués d'acomptes et de reversements conventionnels pour les redevables les plus importants (redevances pollution et modernisation des réseaux de

Figure 3 - Évolution des recettes et des ressources sur les cinq dernières années



↳ Afin de représenter une chronologie cohérente des produits des redevances nettes, ces chiffres sont retraités à méthodes comptables constantes (réductions de redevances années antérieures et des majorations pour retard de paiement).

collecte domestiques et prélèvements), de leurs soldes au titre de l'année d'origine 2014 et des émissions pour les autres redevances.

Ainsi, les redevances émises en 2015 concernent :

- les acomptes et reversements pour 588 M€, dont 107,5 M€ au titre de l'année d'origine 2014 et 480,56 M€ au titre de l'année d'origine 2015 ;
- les émissions et le solde de l'année d'origine 2014 pour 189,7 M€ (y compris le reversement de la redevance pollution diffuse à l'ONEMA) ;
- les émissions des années d'origine antérieures à 2013 pour 6,7 M€, et de l'année d'origine 2013 pour 18,28 M€, dont 7,5 M€ concernant les redevances industrielles.

Les ressources

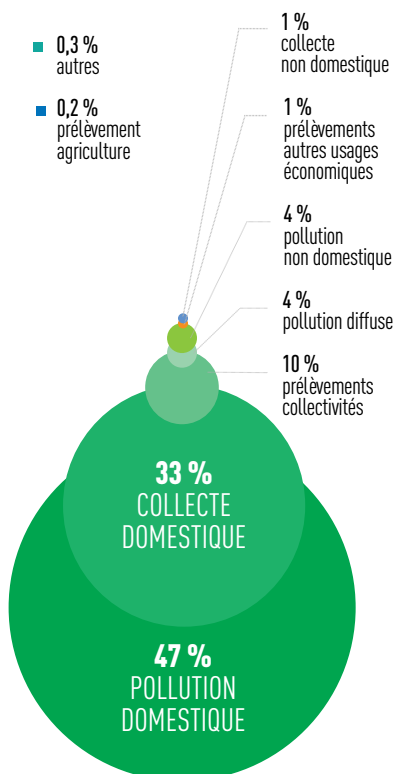
Les ressources s'élèvent à 136,6 M€, contre 133,1 M€ prévus au budget 2015, enregistrant une progression de 2 % par rapport aux montants prévisionnels. Elles sont principalement constituées du flux en retour des avances sur travaux consenties aux attributaires d'aides (136,2 M€) qui restent stables ces

dernières années (141,6 M€ en 2014 ; 142,5 M€ en 2013 ; 145,4 M€ en 2012) et en cohérence avec le budget rectificatif 2015 (133 M€).

Les autres produits

Les autres produits s'élèvent à 45 M€, contre 23 M€ prévus au budget 2015, soit une exécution supérieure aux montants prévisionnels (+ 95 %). Cette évolution s'explique principalement par la sous-évaluation de la prévision de reprise de provision relative aux engagements pris au titre des subventions.

Figure 4 - Répartition des redevances par usage en 2015



LES DÉPENSES : CHARGES ET EMPLOIS

Les dépenses de l'Agence sont, pour l'essentiel, constituées des versements de subventions et d'avances consenties aux maîtres d'ouvrage pour la réalisation de travaux d'interventions. Elles s'élèvent, pour l'exercice 2015, à 919,1 M€, et se répartissent de la manière suivante :

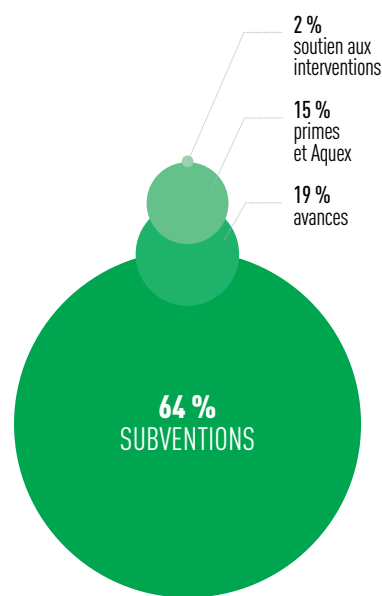
- 782,3 M€ en dépenses d'interventions, dont les subventions et avances pour travaux (85 % des dépenses totales) ;
- 32,1 M€ en dépenses de personnel (3 % des dépenses totales) ;
- 90,2 M€ en dépenses de fonctionnement (10 % des dépenses totales) ;
- 14,5 M€ en dépenses d'investissement (2 % des dépenses totales).

L'évolution des dépenses des cinq dernières années est présentée dans la figure 5 ci-dessous.

Les charges et emplois d'intervention (subventions et avances) et les charges de soutien aux interventions

Il convient tout d'abord de rappeler que dans le cadre de la mise en œuvre du prélèvement de l'État au titre de l'exercice 2015, la dotation allouée au paiement des subventions a été amputée de

Figure 6 - Ventilation des aides versées aux maîtres d'ouvrage en 2015 et des charges de soutien aux interventions



9,4 M€ et celle des primes de 16,7 M€, conformément aux modalités présentées dans le budget initial 2015. Le montant des aides versées aux maîtres d'ouvrage et des charges de

soutien s'élève à 705,4 M€, contre 703,4 M€ prévus au budget, soit une exécution de l'ordre de 100 %. La répartition entre subventions, avances, primes et Aquex pour l'année 2015 est présentée dans la figure 6 ci-contre.

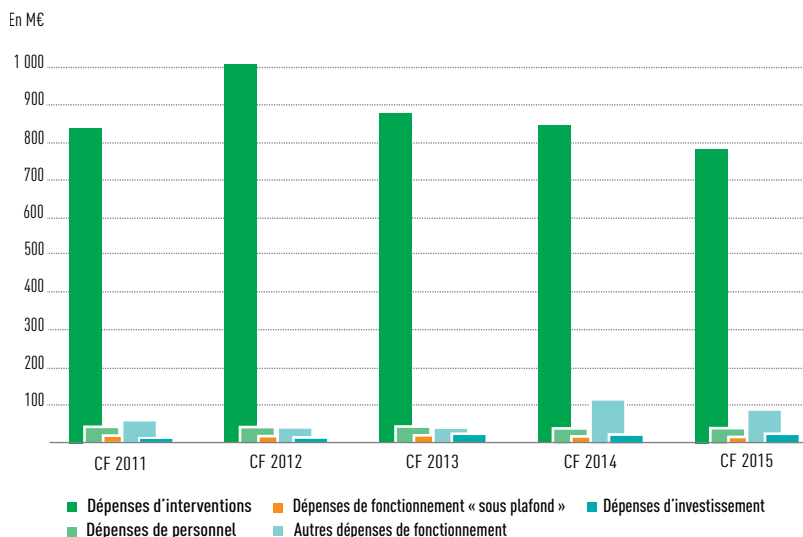
Les subventions et avances pour travaux

L'exécution des subventions et avances est en ligne avec le budget rectifié (cf. figure 7, ci-contre). La fongibilité des crédits de l'enveloppe « Interventions » a permis de compenser les besoins complémentaires en faveur du versement de subventions par les crédits résiduels au titre des avances. De même, les crédits disponibles, s'agissant des charges de soutien aux interventions, ont été mobilisés pour abonder la dotation consacrée aux subventions.

Les crédits votés lors du budget rectificatif, en novembre 2015, ont permis à l'Agence d'honorer, jusqu'aux derniers jours de l'année, les demandes de paiements des maîtres d'ouvrage dont l'instruction était terminée.

Il est à noter que 12,3 M€ de crédits de paiements n'ont pas fait l'objet de décaissements en application de l'article 12.3 du titre I de la convention type d'aide. Ces retenues concernent 128 attributaires d'aides non à jour de leurs dettes vis-à-vis de l'Agence et/ou n'ayant pas régularisé leur situation de redevables.

Figure 5 - Évolution des dépenses par enveloppe budgétaire sur les cinq dernières années



Les dépenses sont présentées à périmètre constant, c'est-à-dire en fonction de la dernière répartition en vigueur des comptes budgétaires par enveloppe.

Figure 7 - Les subventions et avances pour travaux

En M€	CF 2014	BR 2015	CF 2015	TAUX D'EXÉCUTION
Subventions	440,73	449,70	477,96	106 %
Avances	163,53	140,70	114,57	81 %
TOTAL	604,26	590,40	592,53	100 %

Figure 8 - Les primes et Aquex

En M€	CF 2014	BR 2015	CF 2015	TAUX D'EXÉCUTION
Primes	152,74	83,00	84,98	102 %
Aquex	11,33	30,00	27,87	93 %
TOTAL	164,07	113,00	112,85	100 %

— Les primes et Aquex

Les primes versées au cours de l'exercice 2015 s'élèvent à 85 M€ et sont légèrement supérieures au budget rectifié (cf. figure 8 ci-dessus).

Durant l'exercice, l'Agence a soldé une grande partie de son encours de primes et a versé des primes au titre de l'assainissement non collectif (0,05 M€).

Les Aquex versées au cours de l'exercice 2015 s'élèvent à 27,9 M€ et sont quasiment en ligne avec le budget rectifié (30 M€). Ces versements sont nettement supérieurs à ceux de l'exercice 2014, qui s'élevaient à 11 M€, en raison de la présentation de la totalité des dossiers d'Aquex à la dernière commission des aides de l'année, ce qui n'avait pas permis de payer la totalité de ces aides en 2014. Les paiements enregistrés en 2015 portent en partie sur ces reports.

— Les charges de soutien aux interventions

Les charges de soutien aux interventions s'élèvent à 13,2 M€, contre 18,5 M€ prévus au budget (71 %). Elles restent relativement stables par rapport aux exercices précédents (13,6 M€ en 2014). Elles sont composées, pour l'essentiel, des dispositifs d'acquisitions et de valorisation des données sur le milieu ainsi que des rémunérations des distributeurs d'eau.

Les charges de contribution à la politique nationale

La contribution de l'Agence à la politique nationale de l'eau (ONEMA) s'élève à 63,7 M€ au 31 décembre 2015. Elle est en ligne avec le budget, qui prévoyait 64,1 M€. Cette charge inclut la part de redevances pour pollutions diffuses, reversée à l'ONEMA depuis 2012 (réalisée pour 11,2 M€ et prévue pour 11,6 M€).

Les charges de personnel

Le budget de l'exercice 2015 relatif aux charges de personnel était de 32,57 M€ et a été réalisé à hauteur de 98 % (32,06 M€), contre 97 % en 2014 (31,95 M€).

Par ailleurs, les effectifs en ETPT passent de 444,79 en 2014 à 444,07 en 2015, soit une baisse de 0,16 %. De plus, les effectifs en ETP s'élèvent à 431,8 fin 2015 et ont diminué de 13,18, en conformité avec la baisse notifiée par la Direction de l'eau et de la biodiversité. Il est à noter que le plafond d'effectifs en ETP a été consommé à hauteur de 99,96 %.

Le fonctionnement courant de l'établissement

— Les charges de fonctionnement courant

Les charges de fonctionnement sont constituées, d'une part par les dépenses de fonctionnement sous plafond (8,2 M€, en baisse de 5 % par rapport au budget initial 2014, conformément à la note de cadrage du budget pluriannuel du Premier ministre) et d'autre part, par les autres charges de fonctionnement hors plafond (82 M€), constituées principalement du prélèvement de l'État (58,8 M€) et des annulations de redevances sur exercices antérieurs (12,6 M€ dont 3 M€ ont fait l'objet d'un remboursement effectif) et des dotations aux amortissements et provisions (7,9 M€).

— Les dépenses d'investissement courant (hors avances)

Ces emplois s'élèvent à 14,5 M€ et concernent principalement le remboursement de la troisième échéance du prêt de la Caisse des dépôts et consignations pour 12,3 M€. Ils intègrent également des dépenses d'investissement courant pour 2,2 M€.

L'ANALYSE FINANCIÈRE

Le compte de résultat et le tableau de financement

— Le compte de résultat

En 2015, l'Agence a dégagé un résultat d'exploitation de 118,8 M€. Ce dernier a notamment permis de couvrir la charge de 58,8 M€ correspondant au prélèvement demandé par l'État pour contribuer à l'effort de rétablissement des comptes publics et de dégager un résultat net de 60 M€.

— La capacité d'autofinancement (CAF)

Au 31 décembre 2015, la CAF de l'établissement est de 27,4 M€. La CAF retrace la ressource dégagée au cours de l'exercice par l'ensemble des opérations réalisées par l'Agence. Elle permet d'autofinancer l'investissement, de rembourser l'emprunt ou d'épargner. Il s'agit des flux potentiels de trésorerie dégagés par l'activité courante de l'établissement. La CAF est ainsi nettement plus faible que le résultat qui, lui, est augmenté par d'importantes reprises de provisions, lesquelles constituent des produits calculés ne générant aucun flux de trésorerie et qui ne sont donc pas pris en compte dans la CAF.

— L'évolution du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie sur les cinq derniers exercices

La figure 9 ci-dessous présente l'évolution du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie sur les cinq derniers exercices.

En 2015, le fonds de roulement (162 M€) couvre le besoin en fonds de roulement (110 M€). La trésorerie ainsi dégagée est de 51 M€ au 31 décembre 2015, soit une hausse de 30 M€ par rapport à 2014, à la même date.

— Le fonds de roulement

Le fonds de roulement correspond à la partie des actifs circulants financés par les ressources stables. Il constitue une marge de sécurité pour l'établissement et plus il est important, plus l'équilibre financier est assuré*. Au 31 décembre 2015, le fonds de roulement de l'Agence correspond à 75 jours de charges décaissables, ce qui lui permet de revenir dans la fourchette préconisée par le Conseil des prélèvements obligatoires. En effet, la CAF dégagée en 2015 par l'activité de l'établissement a permis de financer les besoins en investissement et le remboursement du prêt de la Caisse des dépôts et consignations, tout en alimentant le

fonds de roulement. De même, les flux en retour d'avances (prêts remboursés) ont été supérieurs aux prêts accordés, ce qui a également contribué à reconstituer le fonds de roulement de l'Agence et explique cette hausse sur l'exercice.

— Le besoin en fonds de roulement

En 2015, le besoin en fonds de roulement s'élève à 110 M€. Il résulte du décalage temporel entre les décaissements et les encaissements des flux financiers liés à l'activité de l'établissement. Il est resté quasiment stable par rapport à 2014 (+4 M€).

— La trésorerie

À la clôture de l'exercice 2015, le solde de trésorerie s'élève à 51,3 M€, contre 21,5 M€ au 31 décembre 2014. Cette hausse est la conséquence du redressement du fonds de roulement qui compense plus que largement la très légère augmentation du BFR.

— Le bilan

Au 31 décembre 2015, le total du bilan fonctionnel s'élève à 1 513 M€ contre 1 533 M€ au 31 décembre 2014.

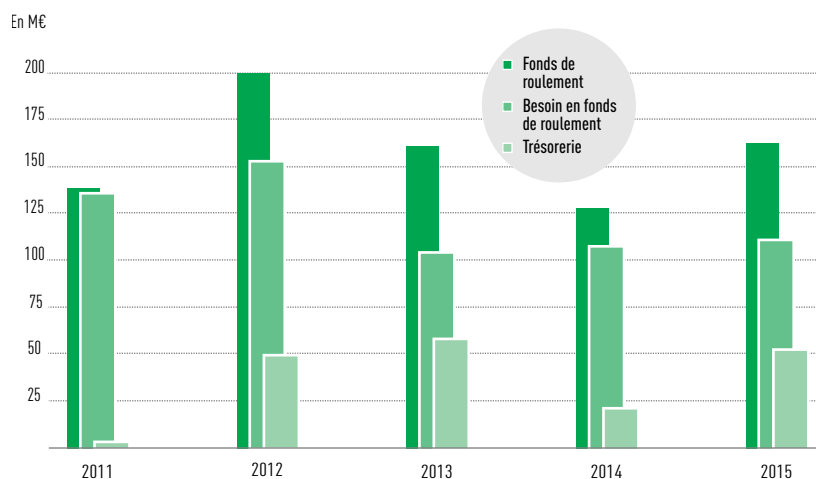
L'actif immobilisé brut est en diminution de 43 M€ par rapport à l'exercice 2014, car l'Agence a notamment eu davantage de flux en retour des avances (136 M€) qu'elle n'a versé d'avances sur travaux (114 M€) sur l'exercice 2015. L'Agence a également comptabilisé d'importantes sorties de biens totalement amortis qui n'étaient plus à l'inventaire (-15 M€ d'immobilisations corporelles).

Le bilan de l'exercice 2015 montre que les emplois stables (principalement les immobilisations financières, c'est-à-dire les avances sur travaux accordées aux maîtres d'ouvrage) sont couverts par les ressources stables (principalement les capitaux permanents et les provisions).

Ce ratio s'améliore par rapport à l'exercice précédent : les ressources stables couvrent 112 % des emplois stables au 31 décembre 2015, contre 109 % au 31 décembre 2014. Cette évolution est logique compte tenu de la diminution de l'actif immobilisé brut.

Par ailleurs, le ratio des capitaux permanents hors emprunt (c'est-à-dire les

Figure 9 - Évolution FR-BFR-TR



* Selon le rapport du Conseil des prélèvements obligatoires sur la fiscalité affectée (juillet 2014) « il est d'usage de considérer qu'un fonds de roulement doit permettre de financer entre 60 et 90 jours d'activité d'un établissement. Dès lors, un établissement peut être sur- (respectivement sous-) financé dès lors que son fonds de roulement est supérieur (respectivement inférieur) à ce seuil » - Base de calcul : charges décaissables ramenées à 360 jours.

capitaux propres et les provisions) par rapport à l'actif net (actif immobilisé net = actif immobilisé brut - amortissements) montre que l'actif immobilisé net est toujours financé en totalité par les capitaux permanents de l'Agence sans tenir compte de l'emprunt. L'évolution de ce ratio par rapport à l'exercice précédent montre une nette amélioration : les capitaux permanents couvrent 110 % de l'actif immobilisé net au 31 décembre 2015, contre 102 % au 31 décembre 2014, ce

qui est, ici encore, la conséquence de la hausse du fonds de roulement de l'établissement. Néanmoins, l'actif financier immobilisé renforce la structure financière de l'Agence, puisque les annuités de remboursement de l'emprunt et les engagements pluriannuels provisionnés seront couverts par les flux à venir des avances sur travaux. À noter que les avances sur travaux notifiées, mais non encore versées, sont mentionnées en engagements

hors bilan. Au 31 décembre 2014, les engagements relatifs aux avances s'élèvent à 181 M€.

Figure 10 - Composition de l'actif du bilan

ACTIF	2015	2014
Emplois stables : actif immobilisé brut	1 331 M€	1 374 M€
Actif circulant	131 M€	138 M€
Trésorerie active	51 M€	21 M€
TOTAL	1 513 M€	1 533 M€

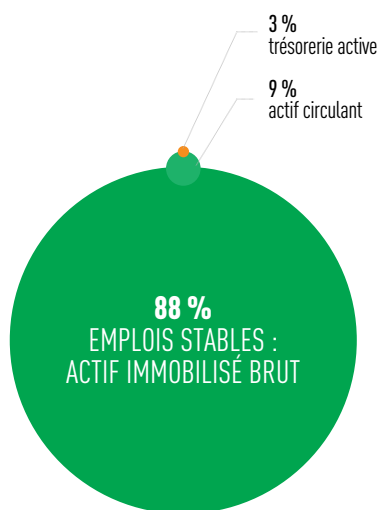
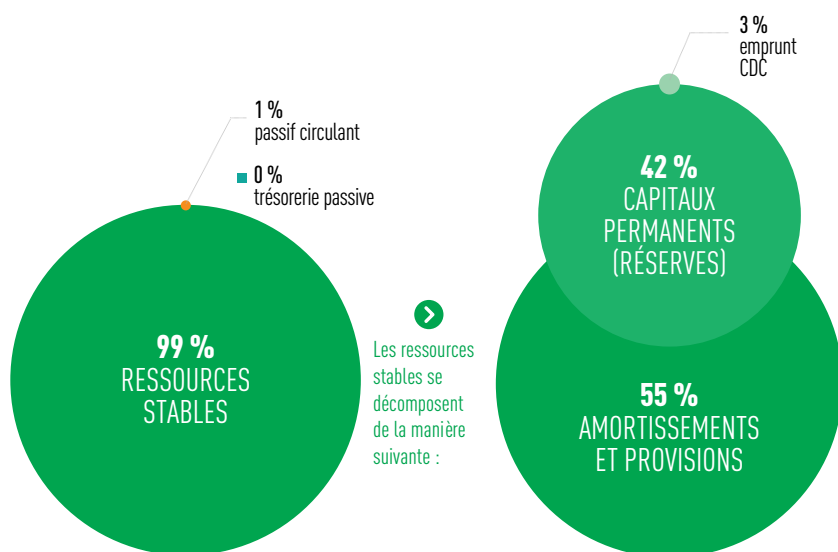


Figure 11 - Composition du passif du bilan

PASSIF	2015	2014
Ressources stables	1 492 M€	1 500 M€
• Capitaux permanents (réserves)	627 M€	568 M€
• Amortissements et provisions	826 M€	881 M€
• Emprunt CDC	39 M€	51 M€
Passif circulant	21 M€	32 M€
Trésorerie passive	0 M€	0 M€
TOTAL	1 513 M€	1 533 M€



BILAN FINANCIER, ACTIVITÉ PLURIANNUELLE

Ce chapitre du rapport financier présente les éléments relatifs à l'exercice 2015, dans le contexte pluriannuel du 10^e programme.

Il présente les principaux résultats du suivi pluriannuel (recettes, engagements et encours), ventilés par année d'origine. Ces éléments peuvent ainsi être comparés au 10^e programme révisé en 2015. Ils permettent également d'établir l'avancement du programme par la présentation des cumuls sur trois ans comparés au prévisionnel global 2013-2018.

LE BILAN DES REDEVANCES LEMA DU 10^E PROGRAMME

- Les redevances nettes émises au titre du 10^e programme, pour les trois premières années, représentent 2 029 M€, soit 45 % des prévisions du programme.
- La contribution des redevables domestiques et assimilés domestiques représente 1 851 M€, soit 45,9 % des prévisions.
- La contribution des usagers industriels représente 77,5 M€, soit 30,4 % des prévisions.
- La contribution des usagers agricoles représente 92 M€, soit 43 % des prévisions.
- Les montants des émissions annuelles de redevances pour 2013 et 2014 représentent respectivement 101 % et 103 % des prévisions annuelles.

Les redevances du 10^e programme

L'année 2015 a vu se dérouler une révision du 10^e programme, et en particulier du volet redevances.

Cette révision a conduit à prendre en compte une hausse des recettes attendues, y compris au titre de l'année 2013. Cette hausse correspond, pour l'essentiel, à une correction des assiettes sur la base des redevances constatées sur l'année 2013. Néanmoins, début 2015, pour la consolidation des assiettes prévisionnelles, le calcul des redevances 2013 n'était pas achevé pour deux usages : pollution industrielle et alimentation en eau potable. Aujourd'hui, il apparaît que les bases retenues pour ces deux usages ont été légèrement sous-estimées. Les redevances domestiques (pollution et modernisation), pour lesquelles l'estimation 2013 était fiable, ont progressé en 2014.

La figure 1 ci-contre donne les résultats nets par usage et par année d'origine. Il indique également le cumul sur les trois premières années du programme et les compare aux prévisions globales du programme (actualisées en 2015, lors de la révision du 10^e programme à mi-parcours), permettant ainsi de faire un point d'avancement global par usage.

Les résultats de l'année 2015 permettent donc de consolider les recettes pour les premières années du programme.

- Année 2013 : le bilan est maintenant quasi définitif avec 99 % des redevances émises à fin 2015, soit un total représentant 100,6 % des prévisions. L'usage pollution industrielle a fait l'objet d'émissions en 2015, pour un montant de 6,2 M€ nets (8 M€ bruts), et l'usage alimentation en eau potable pour plus de 3 M€ ; les montants pour ces deux usages représentent 106 % et 104 % des prévisions.

- Année 2014 : l'instruction de 93 % des soldes permet d'atteindre un total provisoire d'émissions d'un montant de 760,3 M€, soit 101,7 % de la prévision. Les émissions, notamment pour les redevances industrie et alimentation en eau potable ne sont pas encore achevées. Les recettes seront donc supérieures aux prévisions actualisées. Les redevances domestiques sont supérieures aux prévisions de plus de 20 M€, mais aussi supérieures aux réalisations 2013.

- Année 2015 : les acomptes émis représentent 481 M€, hors pollutions diffuses, soit 67 % des montants attendus pour l'année complète. Les montants relatifs à l'année d'origine 2015 correspondent aux acomptes conventionnels ou légaux, prévus avec les gros redevables, pour certaines redevances. Ils sont établis forfaitairement sur la base de la redevance 2014. Ils ne permettent donc pas de confirmer ni d'infirmer les résultats à la hausse des redevances 2014.

— Comparaison des contributions « net milieu » par famille d'usagers et par année d'origine

Les redevances pollution (domestiques et activités industrielles) sont calculées sur la pollution brute produite par l'activité. Cette pollution est réduite avant rejet au milieu naturel par la mise en place de différents dispositifs (stations de traitement, récupération et traitement de déchets, mise en place de technologies propres, etc.).

Dans le cas des activités économiques, cette réduction est appliquée dans le processus de calcul de la redevance, qui est donc une redevance « rejet net au milieu ».

Pour les domestiques et assimilés, la redevance payée est calculée sur la pollution brute avant épuration. Elle

Figure 1 - Résultats nets par usage et par année d'origine

10 ^e PROGRAMME RÉVISÉ REDEVANCES PAR USAGE	2013			2014			2015			CUMUL 10 ^e PROGRAMME		
	PRÉVU*	RÉALISÉ*	TAUX RÉALISÉ	PRÉVU*	RÉALISÉ*	TAUX RÉALISÉ	PRÉVU*	RÉALISÉ*	TAUX RÉALISÉ	PRÉVU*	RÉALISÉ*	TAUX RÉALISÉ
Pollution industrie	23,3	24,69	106%	24,1	18,68	78%	24,5	0,00	0%	148,7	43,37	29%
Pollution des élevages	0,5	0,46	92%	0,5	0,46	92%	0,5			3,0	0,92	31%
Pollution domestique	354,7	355,70	100%	352,2	364,68	104%	354,2	254,04	72%	2 124,8	974,42	46%
Collecte industrie	6,7	6,80	101%	7,3	6,04	83%	8,0	0,00	0%	47,2	12,84	27%
Collecte domestique	250,7	251,33	100%	248,2	256,68	103%	245,7	185,32	75%	1 466,9	693,33	47%
Pollution diffuse	27,0	27,16	101%	29,0	29,52	102%	35,0	35,44	101%	196,0	92,12	47%
Prélèvement irrigation	2,0	2,02	101%	2,3	1,80	78%	2,7			16,0	3,82	24%
Prélèvement AEP	71,6	74,24	104%	72,8	72,15	99%	74,0	37,30	50%	439,1	183,69	42%
Prélèvement canaux	0,2	0,76	380%	0,3	0,62	207%	0,3	0,21	70%	1,6	1,59	99%
Prélèvement hydroélectricité	0,05	0,06	120%	0,05	0,05	100%	0,05			0,40	0,11	28%
Prélèvement ind. & refroid.	9,6	8,89	93%	9,9	8,71	88%	10,3	3,69	36%	59,0	21,29	36%
Stockage étiage	0,01	0,00	0%	0,01			0,01			0,10		
Obstacles	0,03	0,03	100%	0,04	0,02	50%	0,04			0,20	0,05	25%
Protection du milieu	0,9	0,89	99%	0,9	0,91	101%	0,9			5,4	1,80	33%
Total	747,3	753,0	100,8%	747,6	760,3	101,7%	756,2	516,0	68,2%	4 508,4	2 029,35	45,0%
Domestiques et assimilés	677	681,27	100,6%	673,2	693,51	103,0%	673,9	476,66	70,7%	4 030,8	1 851,44	45,9%
Activités économiques (ind.)	39,6	40,38	102,0%	41,3	33,43	80,9%	42,8	3,69	8,6%	254,9	77,5	30,4%
Agriculture	29,5	29,64	100,5%	31,8	31,78	99,9%	38,2	35,44	92,8%	215	92,12	42,8%

* En M€.

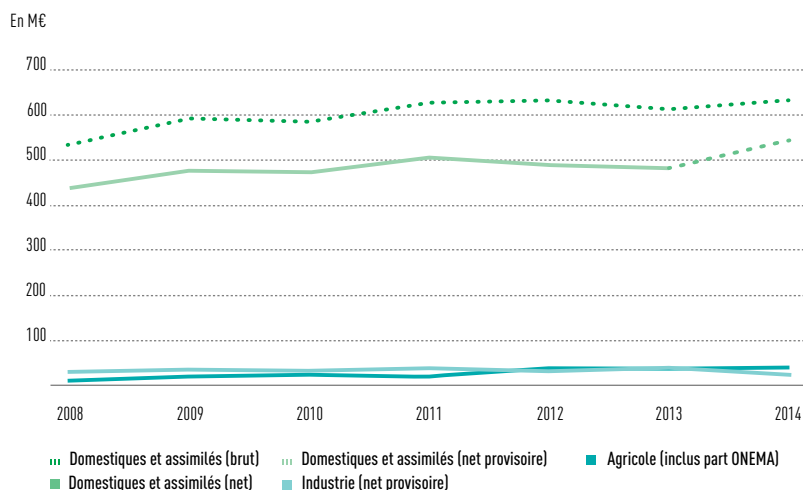
fait l'objet d'une compensation, au titre de la pollution évitée par l'épuration en station d'épuration, qui est constituée par le versement ultérieur de la prime pour épuration.

La figure 2 ci-dessous permet de visualiser le niveau des contributions nettes

des trois grandes familles d'utilisateurs, c'est-à-dire en intégrant les réductions de pollution rejetée au milieu calculées. À noter : les résultats de l'année d'origine 2015 sont, par principe, partiels, les émissions des redevances (acomptes) et le calcul des primes étant partiels.

Par ailleurs, l'année 2015 a fait l'objet d'une réduction globale des dotations à attribuer de 29,9 M€ au titre de la ligne programme (LP) 16 « primes pour épuration » [compensation du prélèvement de l'État].

Figure 2 - Redevances nettes milieu « Pollution et modernisation, domestiques et assimilés », industries et agriculture



LES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT 2015

- Une consommation cumulée nette depuis 2013 représentant 47,4 % du montant total du programme.
- Les engagements cumulés pour chacun des domaines par rapport à leurs prévisions totales 2013-2018 représentent :
 - 48,4 % pour le domaine 1 (poids du domaine : 12 % des autorisations de programme - AP - totales programme) ;
 - 49,1 % pour le domaine 2 (poids du domaine : 47 % des AP totales programme) ;
 - 38,2 % pour le domaine 3 (poids du domaine : 22 % des AP totales programme).
- Le traitement de la ligne programme 44 (LP 44) « dépenses de régularisation » : un montant qui reste élevé, mais qui correspond en majorité à des rectificatifs d'écritures (annulations de titres de recettes des années antérieures et réémissions, et dont les montants sont neutres sur l'équilibre du programme).

Les domaines correspondent à une répartition des aides en grands domaines d'intervention, tels que définis par la nomenclature des dépenses des Agences de l'eau, par objectif de la politique de l'eau. Les montants d'AP par domaine, cumulés sur les six années du programme, font l'objet d'un plafond fixé par arrêté du 26 février 2013.

- **Domaine 1** : actions de connaissance, de planification et de gouvernance. Les dépenses de fonctionnement et de personnel des Agences sont rattachées à ce domaine.
- **Domaine 2** : mesures générales de gestion de l'eau dont l'application est invariante sur le territoire et visant l'application des textes français et européens.
- **Domaine 3** : mesures territoriales de gestion de l'eau qui viennent compléter les mesures nationales et sont motivées par la réalisation des objectifs de bon état de la DCE, la lutte contre certains effets de la sécheresse et certaines mesures de prévention contre les inondations.
- **Domaine 4** : dépenses hors plafond (primes pour épuration, ONEMA et prélèvement État).

Les dotations de l'année 2015

Les dotations disponibles pour les aides de l'Agence sont présentées ici pour l'année 2015 par domaine. Les dotations (AP) votées en novembre 2012

ont dû être ajustées lors de la préparation du budget 2015, notamment pour libérer 58,8 M€ d'AP au bénéfice du prélèvement de l'État. La réduction des dotations d'AP avait porté, pour moitié, sur les dotations Interventions et, pour moitié, sur les primes. Le budget rectificatif n'avait apporté que des modifications mineures sur le volet Interventions.

Les réalisations en 2015

Les engagements bruts pour l'année 2015 s'élèvent à 908,7 M€.

La part des seules aides Interventions (hors primes pour épuration et Aquex versées aux collectivités locales), apportées par l'Agence aux maîtres d'ouvrage s'établit à 624,4 M€, dont 112,9 M€ sous forme d'avances.

Les avances sont liées aux modalités d'aides du programme. L'essentiel de ces avances porte sur les lignes programme 11, 12 (96 M€), mais aussi 13 et 25.

Après déduction des dégagements réalisés en 2015 sur les trois années du 10^e programme, le montant d'AP réalisées est de 603,5 M€.

LES DÉGAGEMENTS

Ces montants représentent la partie des aides accordées antérieurement, qui ont été dégagées au moment de la clôture de la convention d'aide (fin des paiements). Ils correspondent à l'ajustement final à la baisse de l'aide accordée, en fonction du montant des justificatifs présentés par le bénéficiaire.

On peut rappeler que la prévision (statistique) de « dégagement sur programme en cours » et qui constitue donc des AP réengageables selon les règles actuelles, représentait près de 150 M€ jusqu'à 2018.

Les dégagements sur les aides des programmes antérieurs ne sont pas réengageables.

Les dégagements sur le programme en cours, constatés en 2015, représentent près de 21 M€ (une partie de ces dégagements a été constatée après l'échéance de la dernière commission des aides, ce qui n'a pas permis de les réutiliser).

La figure 3 ci-dessous détaille l'évolution des dotations et les engagements 2015 pour l'ensemble des lignes programme et par domaine.

250 projets correspondant à environ 110 M€ de travaux (soit près de 60 M€ d'AP de dossiers) ont dû être reportés ou écartés des priorités faute de dotations disponibles.

■ **Domaine 1** : les engagements sont inférieurs aux prévisions budgétaires, grâce à une consommation plus faible sur les lignes 40, et notamment pour la ligne 44 (« Charges de régularisation »), ainsi que pour la ligne 42 (« Immobilisations ») ;

■ **Domaine 2** : la consommation est toujours dynamique, notamment en raison

des tranches financières importantes sur le contrat SIAAP, mais aussi d'un nombre important de travaux sur la ligne 12, relative aux réseaux d'assainissement (131 % de la dotation ouverte).

■ **Domaine 3** : la ligne 11 (épuration/pluvial) a vu arriver les premières enveloppes importantes attendues,

Figure 3 - Évolution des dotations et engagements 2015

N° LP	LIGNES PROGRAMME	2015					
		PRÉVU NOV. 2012*	RÉVISÉ BR 2015*	RÉALISÉ BRUT AO (ANNÉE D'ORIGINE)*	NET TOUT DÉGAGEMENT PROGRAMME EN COURS*	% RÉALISÉ NET/2012	% RÉALISÉ NET/REV 2015
DOMAINE 1 - Connaissance, planification, gouvernance, fonctionnement, personnel Agence							
Interventions							
29	Planification et gestion à l'échelle du bassin et sous-bassins	6,0	5,0	3,7	3,4	56 %	68 %
31	Études générales	3,2	4,4	6,0	5,8	183 %	133 %
32	Connaissance environnementale	19,9	14,8	13,6	13,2	66 %	89 %
33	Action internationale	7,0	5,0	2,7	2,7	38 %	53 %
34	Information, communication et éducation à l'environnement	3,6	3,7	4,5	4,4	121 %	118 %
Total interventions		39,7	32,9	30,5	29,5	74 %	90 %
Fonctionnement							
41	Dépenses de fonctionnement hors personnel	9,1	9,1	8,5	8,5	93 %	93 %
42	Immobilisations	5,8	5,9	2,2	2,2	38 %	38 %
43	Dépenses de personnel	34,7	32,6	32,1	32,1	92 %	98 %
44	Charges de régularisation	2,0	20,4	13,7	13,7	683 %	67 %
45	Charges financières (intérêts et capital)	12,6	13,7	13,7	13,7	109 %	100 %
48	Dépenses courantes liées aux redevances		4,4	3,5	3,5		81 %
49	Dépenses courantes liées aux interventions		0,6	0,2	0,2		26 %
Total fonctionnement		64,2	86,7	73,8	73,8	115 %	85 %
TOTAL DOMAINE 1		103,9	119,6	104,3	103,3	99 %	86 %
DOMAINE 2 - Mesures générales de gestion de l'eau							
11	Installations de traitement des eaux usées domestiques (hors pluvial)	228,0	213,0	201,6	199,4	87 %	94 %
12	Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques	141,1	137,9	181,3	177,9	126 %	129 %
15	Assistance technique à la dépollution	3,5	3,5	2,3	2,2	62 %	62 %
25	Eau potable	60,1	54,3	58,3	57,7	96 %	106 %
TOTAL DOMAINE 2		432,7	408,7	443,4	437,2	101 %	107 %
DOMAINE 3 - Mesures territoriales de gestion de l'eau							
11	Installations de traitement des eaux usées domestiques (pluvial)	57,3	45,1	36,7	36,2	63 %	80 %
13	Lutte contre la pollution des activités économiques	37,6	34,4	34,2	26,0	69 %	76 %
14	Élimination des déchets	3,0	0,2	0,1	0,1	2 %	32 %
18	Lutte contre la pollution agricole	33,9	30,8	10,3	9,8	29 %	32 %
21	Gestion quantitative de la ressource	11,5	10,0	6,0	5,1	44 %	51 %
23	Protection de la ressource	14,5	13,0	14,6	13,4	93 %	103 %
24	Restauration et gestion des milieux aquatiques	47,7	45,0	48,7	46,3	97 %	103 %
TOTAL DOMAINE 3		205,5	178,5	150,5	136,8	67 %	77 %
HORS PLAFOND DE DÉPENSES							
16	Primes pour épuration (conso. Prév. sur l'AO)	99,7	70,3	70,3	70,3	71 %	100 %
17	AQUEX	5,0	20,0	17,7	17,7	354 %	89 %
51	Fonds de concours ONEMA	57,3	52,6	52,6	52,6	92 %	100 %
État	Charges exceptionnelles État		58,8	58,8	58,8		100 %
	Pollution diffuse ONEMA		11,6	11,2	11,2		97 %
	Charges financières (capital)						
TOTAL HORS PLAFOND DE DÉPENSES		162,0	213,3	210,5	210,5	130 %	99 %
TOTAL AP		904,1	920,1	908,7	887,8	98 %	96 %

* En M€.

Figure 4 - Bilan réalisé au 31 décembre 2015

M€	EXERCICE	2013	2014	2015	TOTAL	PRÉVISIONS
9^e PROGRAMME		97,3	62,6	0,3		
AO	2013	52,7	49,4	23,7	125,9	126,0
AO	2014		37,8	34,6	72,4	99,7
AO	2015			26,2	26,2	70,3
	TOTAL	150,0	149,8	84,9	224,5	296,0

relatives à la gestion du pluvial en Île-de-France (bassin d'orage de Clichy). La ligne 18 (« Lutte contre la pollution agricole ») est toujours faible. En cause : la mise en place retardée des structures régionales de suivi des aides et les délais qui en découlent pour l'instruction des dossiers de demandes d'aides à fournir à l'Agence. La ligne 24 (« Restauration et gestion des milieux aquatiques ») reste très active.

Le bilan des primes pour épuration attribuées aux collectivités locales

Une année ayant permis le paiement de 84,9 M€ au titre des primes pour épuration des collectivités locales, en dépit de la baisse de 29,4 M€ des primes pour l'année d'origine 2014.

Le calcul et le paiement de l'ensemble des primes pour épuration d'une année d'origine sont réalisés sur trois années. Des acomptes versés pendant les années d'activité N et N+1 découlent le calcul et le versement des soldes en N+1 et N+2. Les acomptes contractuels en année N concernent les stations d'épuration du SIAAP. Cet étalement des calculs sur deux ans est lié à la complexité et aux délais d'obtention des données liées au fonctionnement des ouvrages, et en particulier pour les industries raccordées aux stations de collectivités.

Le montant global des primes attribuées en 2015 est de 84,9 M€.

La figure 4 ci-dessus synthétise le bilan réalisé au 31 décembre 2015, en précisant à quelle année de fonctionnement des stations d'épuration se rattachent les montants attribués. Il permet également de constater le respect des dotations par année d'origine inscrites au programme. L'année 2015 a permis le calcul et le paiement :

- des soldes de l'année d'origine 2013 pour 23,7 M€ ;
- d'acomptes et de soldes au titre de l'année 2014, pour 34,6 M€ ;
- d'acomptes au titre de l'année 2015, pour 26,2 M€

LES ENCOURS

Les engagements financiers non soldés

Poursuite de la réduction du reste à payer sur les aides attribuées, liée à la baisse du niveau des engagements.

— Le reste à payer sur les aides attribuées aux maîtres d'ouvrage

L'encours sur les engagements financiers pris par l'Agence est de 987 M€ à fin 2015, dont 806 M€ au titre des aides financées sous forme de subventions. Il représente les dettes de l'Agence vis-à-vis des bénéficiaires des aides non clôturées dont les engagements ont été pris avant le 31 décembre 2015 (hors primes pour épuration). Il ne tient pas compte du taux moyen de dégagement habituellement observé sur les montants d'aides.

L'évolution constatée en 2013 et 2014 se trouve confirmée en 2015.

La poursuite de la réduction du reste à payer sur les aides attribuées est liée principalement à la baisse du niveau des engagements.

Le niveau des AP Interventions a en effet été revu à la baisse pour faire face au prélèvement de l'État.

La répartition de l'encours par année d'origine des engagements montre que 75 % portent sur des engagements pris par l'Agence au cours des trois dernières années (10^e programme), ou 88,9 % sur les quatre dernières années. Toutefois, des soldes résiduels demeurent pour des opérations anciennes.

Figure 5 - Reste à payer sur les aides attribuées

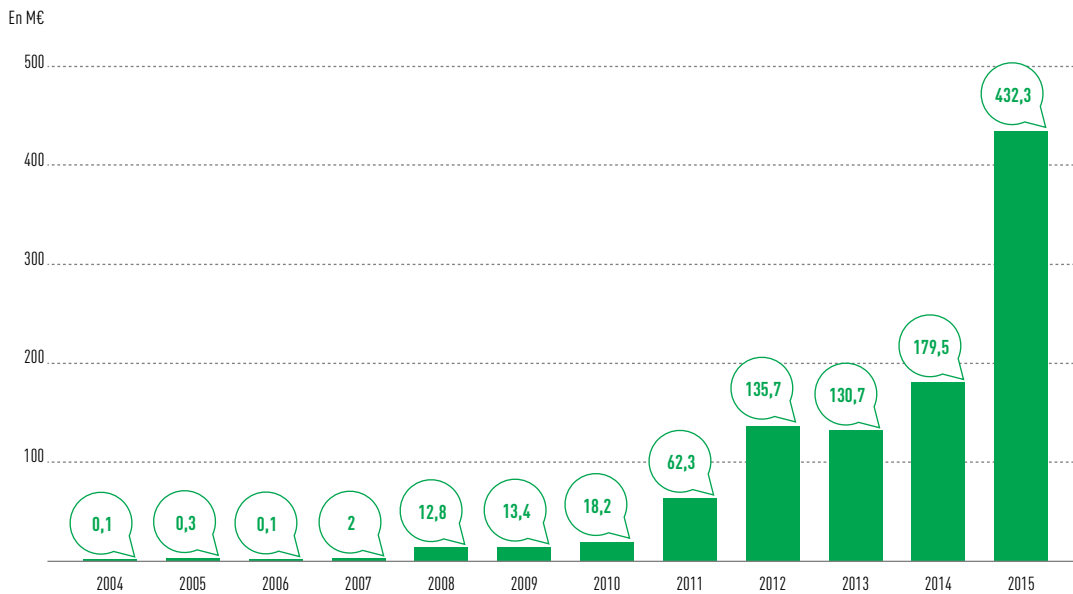
2009	1 065 M€
2010	1 145 M€
2011	1 313 M€
2012	1 246 M€
2013	1 093 M€
2014	1 024 M€
2015	987 M€

— Le reste à payer sur les primes pour épuration

L'année 2013 est maintenant apurée, et les restes à payer sur les années en cours d'instruction représentent :

- 27,2 M€ au titre de l'AO 2014, à intervenir en 2016 ;
- 44,1 M€ au titre de l'AO 2015, qui interviendront en 2016 et 2017.

Figure 6 - Reste à payer par année d'origine des AP Aides



L'actif financier

L'évolution de l'actif financier résulte de l'excédent ou du déficit entre les versements effectifs aux maîtres d'ouvrage et les créances échues.

L'évolution des autorisations de programmes vers une part plus importante de subventions conduit, à terme, à une réduction de l'actif.

Le montant de l'actif financier relatif

aux aides est de 1 225 M€. Il représente les sommes dues à l'Agence par les maîtres d'ouvrage au titre du remboursement des avances. Le bilan affiche une diminution de l'ordre de 1,5 % par rapport à l'année précédente.

L'année 2015 a permis le versement effectif de 114,6 M€ d'avances dont les remboursements prévisionnels s'échelonnent entre les années 2015

et 2035, suivant les modalités contractuelles. Parallèlement, le montant des créances échues au cours de la même période est de 136,2 M€ (141,7 M€ en 2014).

La figure 7 ci-après présente, par année, les encaissements prévisionnels qui résultent de la consolidation des tableaux d'amortissement des avances versées aux attributaires.

Figure 7 - Prévisions des encaissements au titre de l'actif financier





5

ADAPTER LE MANAGEMENT AUX ENJEUX

L'AGENCE MOBILISE SES COMPÉTENCES
POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX DE L'EAU 68

UNE ORGANISATION AU PLUS PRÈS DES POLITIQUES TERRITORIALES :

SEINE-AMONT 72

VALLÉES D'OISE 74

VALLÉES DE MARNE 76

RIVIÈRES D'ÎLE-DE-FRANCE 78

PARIS ET LA PETITE COURONNE 80

SEINE-AVAL 82

BOCAGES NORMANDS 84

L'AGENCE MOBILISE SES COMPÉTENCES POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX DE L'EAU

Dans un contexte de contrainte des politiques publiques, l'Agence a engagé une réflexion sur l'évolution de carrière des agents et de leurs compétences (GPEC). Il s'agit de constituer un véritable outil au service de la mobilité interne. En outre, des formations ont été mises en place, afin d'assurer l'adéquation entre l'expertise de l'Agence et ses besoins actuels et futurs.

LES MÉTIERS DE L'AGENCE ET SES RÉSEAUX

Afin de maintenir une cohérence entre les actions menées et les méthodes employées tout en coordonnant l'activité sur l'ensemble du territoire, l'Agence est structurée en métiers, déployés sur l'ensemble du bassin. Le regroupement des acteurs par métier constitue des réseaux, lesquels recouvrent cinq domaines d'activité principaux.

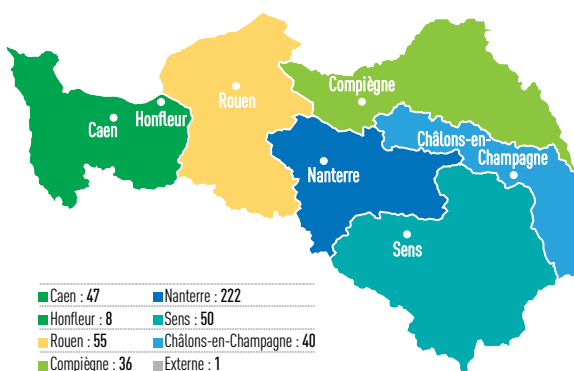
La gouvernance (réseau instances de bassin et développement durable)

Cette mission regroupe les activités de gestion et d'animation des instances de bassin (comité de bassin, conseil d'administration, commissions territoriales, etc.), de communication externe (vers les membres des instances de bassin, les maîtres d'ouvrage ou le grand public), de pédagogie (classes d'eau pour des publics scolaires et professionnels, etc.) et les actions internationales.

La connaissance et les interventions sur les milieux naturels aquatiques (réseau eau, milieux aquatiques, agriculture et données)

Ce réseau couvre plusieurs domaines. Les chargés d'études et assistants chargés d'études veillent à la connaissance de la ressource et des différents milieux (eaux souterraines, eaux superficielles continentales, eaux littorales et marines). Ils pilotent les réseaux de surveillance et la réalisa-

Les effectifs de l'Agence



Le suivi des effectifs et la gestion des emplois ont permis d'affecter les moyens dans les directions selon les objectifs de réductions d'ETP déterminés par les résultats de l'enquête Adéquation Missions-Moyens 2015-2018. En 2015, 73,5 % des 34 postes pourvus l'ont été par mobilité interne, dont 26,5 % avec une promotion à la catégorie supérieure. Un agent contractuel a été recruté sur un métier à forte technicité, ainsi que sept fonctionnaires.

tion des études. Les chargés d'opérations (COP) instruisent les aides aux travaux visant à la restauration des milieux aquatiques et humides et destinées à l'agriculture. En concertation avec les différents acteurs concernés, les chargés de projet pilotent la déclinaison territoriale du programme de l'Agence : Plan territorial d'actions prioritaires (PTAP), et Programme de mesures (PDM).

Les aides à l'investissement des collectivités et industries (réseau investissements collectivités et industrie)

Au sein des directions territoriales, les COP, assistants et techniciens d'opérations ont pour mission d'instruire les dossiers de demande d'aides déposés par les maîtres d'ouvrage, les collectivités et les industriels. Ils sont également chargés de se rapprocher des maîtres d'ouvrage afin de faire émerger les projets favorisant le bon état du milieu. Les travaux soutenus concernent essentiellement l'assainissement et la protection de la ressource en eau. La conduite de cette animation et le pilotage de ces activités sont assurés au niveau du siège.

Les aides au fonctionnement des ouvrages et le calcul des redevances et des primes (réseau performances environnementales)

Dans les directions territoriales, les chargés d'aides au fonctionnement (CAF), assistants et techniciens, accompagnent les entreprises, les collectivités et les maîtres d'ouvrage dans des démarches de progrès visant à réduire leurs impacts sur le milieu naturel. Ils évaluent la qualité du fonctionnement des ouvrages d'épuration et calculent le montant des aides, primes et redevances : aides à la qualité d'exploitation des ouvrages ou Aquex, primes pour épuration, redevances liées à la pollution et au prélèvement. Les redevances financent le fonctionnement de l'Agence et son programme d'intervention.

Le soutien fonctionnel (réseau affaires communes, juridiques et financières)

Ce réseau regroupe les fonctions supports : les moyens généraux, la gestion des ressources humaines, la formation,

la gestion budgétaire, l'informatique, l'assistance juridique et économique, l'agence comptable. Il inclut également l'instruction financière (paiement des aides, émission des redevances) et le contrôle des déclarations (pour les redevances) et des travaux financés.

Pour une vision transverse des projets

Chaque année sont organisés un séminaire des cadres et des séminaires métiers, dont dépend la dynamique des réseaux. Ils permettent de renforcer la vision transverse des projets et la mobilisation des acteurs de terrain.

Accompagner les agents dans leur carrière

Le décret-statut particulier 2007-832 permet aux agents d'effectuer une mobilité, pour une période déterminée, vers une autre administration auprès de laquelle ils diversifient leurs compétences professionnelles. En 2015, deux agents ont réintégré l'Agence et ont ainsi pu valoriser leurs acquis, tandis que quatre agents ont fait le choix d'une mobilité externe, dont trois vers une administration. La carrière des agents comprend également l'évaluation professionnelle. En 2015, les entretiens professionnels ont été dématérialisés dans un outil mutualisé entre les Agences de l'eau

en prenant en compte l'évaluation des compétences, comme précisé dans le décret général 86-83.

Maintenir un dialogue social constructif et participatif

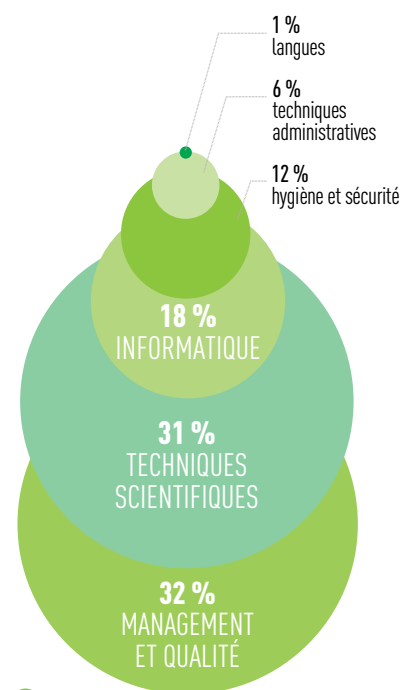
Les représentants du personnel, et au travers d'eux les agents, participent au dialogue social. En 2015, ce dialogue a pris la forme de réunions des instances paritaires (neuf CT, trois CHSCT et deux CCP) et de groupes de travail paritaires sur des thèmes émergents (télétravail, règlement intérieur, qualité de vie au travail) ou visant à faire évoluer des sujets existants (procédures liées aux mobilités et aux promotions).

LA FORMATION

Accompagner et mobiliser les maîtres d'ouvrage

Afin d'améliorer leurs aptitudes de communication et de dialogue avec les maîtres d'ouvrage et les usagers de l'eau, les COP ont été formés à l'écoute des besoins et des contraintes, à la construction d'un argumentaire et à l'accompagnement des maîtres d'ouvrage dans leur projet. L'objectif : faire des actions du 10^e programme des actions partagées et gagnantes pour tous.

Jours de formation par domaine



Le nombre de jours de formation par agent est en moyenne de 2,5 en 2015, soit au total 1 153 journées stagiaires pour un budget de 0,2 M€.

PILOTAGE DE L'ÉTABLISSEMENT

OBJECTIF	SOUS-OBJECTIF	INDICATEUR	RÉALISÉ 2013	RÉALISÉ 2014	RÉALISÉ 2015
Appliquer une politique de ressources humaines responsable et adaptée aux besoins des Agences de l'eau		Prise en compte des risques psychosociaux	Oui	Oui	OUI
Renforcer l'efficacité de l'action publique par une meilleure productivité et une plus grande maîtrise des dépenses publiques		Niveau des dépenses de fonctionnement	- 12 %	- 10 %	- 5 %
		Effectifs de l'Agence de l'eau en ETP au 31/12	459,6 ETP	444,98 ETP	431,80 ETP

Créer une dynamique pour accompagner le changement

Suite à des mouvements de personnel au sein de l'équipe de chargés de projet « Outils informatiques applicatifs », un projet d'accompagnement a été mis en œuvre pour créer une dynamique de groupe. Il portait sur le management transversal, la conduite de réunion et la prise de parole en public. Des temps de codéveloppement ont également été organisés, pour apprendre à répondre conjointement à des problématiques concernant un même métier.

LA POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes a progressé avec la nomination de deux directrices. Au titre de l'insertion de personnes handicapées, deux agents ont été recrutés parallèlement au recours à des Établissements et services d'aide par le travail (ESAT). Par ailleurs, la restauration collective du siège a été confiée à une entreprise dont les valeurs éthiques et sociales s'inscrivent dans une politique RSE (Responsabilité sociétale des entreprises). Enfin, trois apprentis supplémentaires ont été recrutés, conformément aux directives de la Fonction publique.

UN DOSSIER SPÉCIFIQUE : LA PRÉVOYANCE

Le contrat avec la Macif arrivant à échéance, un nouveau contrat a été conclu avec la « Mutuelle générale de prévoyance ». Il a pris effet au 1^{er} janvier 2016. La réglementation ne permettant plus d'adhésion collective obligatoire avec participation de l'employeur, sauf évolution réglementaire, le contrat a porté sur deux options : adhésion individuelle et facultative sans participation de l'employeur, ou

LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE (RSE) À L'AGENCE DE L'EAU

En 2015, l'Agence a dressé le premier bilan de ses actions en matière de responsabilité sociétale (RSE) et de développement durable dans son fonctionnement interne.

Ce bilan a révélé que la sensibilisation des agents aux écogestes doit être renforcée et que les actions RSE, pourtant nombreuses, sont encore trop peu valorisées. C'est pourquoi en 2015, l'Agence a participé pour la première fois à la Semaine européenne du développement durable.

Plusieurs points forts sont également apparus :

- concernant l'aspect social de la RSE, l'Agence satisfait aux réglementations en termes de santé, d'hygiène et de sécurité ; elle mène en outre une importante politique d'action sociale, notamment par le biais de son amicale ;
- au chapitre environnemental, les actions d'écoresponsabilité sont nombreuses (gestion des déchets, gestion thermique et énergétique des bâtiments, gestion du parc informatique, etc.) ; l'Agence a de plus fait le pari de la Haute Qualité environnementale (HQE) pour ses bâtiments sur deux sites ;
- enfin, pour le volet économique, l'Agence intègre progressivement des exigences en termes de RSE dans ses achats et ses marchés (clauses environnementales et sociales).

adhésion collective et obligatoire avec participation de l'employeur. Parallèlement, les Agences de l'eau et leur tutelle ont travaillé à la rédaction d'un décret dérogatoire permettant de revenir au système antérieur d'adhésion collective et obligatoire. Ce décret a été validé en décembre 2015 par le Conseil d'État et a été publié début 2016.

QUALITÉ DE VIE, SANTÉ ET SÉCURITÉ

La Qualité de vie au travail (QVT) s'inscrit dans le cadre de la prévention des risques professionnels, en l'occurrence les Risques psychosociaux (RPS) et l'amélioration de la QVT menée depuis 2010.

L'enquête QVT 2015

Élaboré par un comité de pilotage avec l'appui d'un prestataire extérieur, le questionnaire de l'enquête QVT 2015 était structuré autour des six familles de risques dites « Gollac »

(références sur le plan national dans le domaine des RPS) : intensité et charge de travail ; autonomie et marge de manœuvre ; rapports sociaux, relations au travail ; exigences émotionnelles ; conflits de valeurs ; et enfin insécurité de la situation de travail. Le taux de réponse a atteint 77 %, avec une note de satisfaction globale de 6,7/10 (la moyenne du secteur public s'élevant à 5,7/10).

Un plan d'action pour 2016-2017

Les intervenants de la politique Hygiène Sécurité et Conditions de travail ont conçu un projet de plan d'action déclinant 12 objectifs. Les actions proposées portent sur les points suivants :

- l'amélioration de l'organisation quotidienne du travail ;
- la valorisation du travail et l'accompagnement des agents dans le développement de leurs compétences ;
- l'accompagnement des managers et l'harmonisation des pratiques ;

- la mise en place d'un système de signalisation des agents en situation de fragilité ;
- la communication autour des projets majeurs de l'Agence ;
- la mise en place d'un règlement intérieur.

La validation finale de ce plan est prévue début 2016.

Le développement de la démarche écoresponsable au sein de l'Agence

À la suite de la mise en place du plan d'action pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre pour la période 2014-2016, des efforts ont été accomplis avec succès, principalement dans le domaine de la consommation d'énergie des bâtiments. Parmi les plus importants : le remplacement des pavés lumineux par des éclairages à LED dans l'ensemble des bureaux du siège, et la pose de variateurs d'intensité dans les salles de réunion. À Hérouville-Saint-Clair, de gros travaux ont également été menés : remplacement des huisseries extérieures, installation d'une VMC double flux, isolation des cloisons internes du bâtiment. La réduction du parc automobile, son renouvellement par des véhicules plus respectueux de l'environnement

(12 % de véhicules hybrides) et la réduction des déplacements (grâce au développement des équipements de visioconférence au siège) ont permis de réduire la consommation de carburants de 9 % par rapport à 2014 et de 15 % par rapport à 2013. Par ailleurs, l'Agence poursuit la mutualisation des achats, notamment avec le service des achats de l'État. De nouveaux contrats d'électricité ont été conclus pour l'ensemble des sites à partir du 1^{er} janvier 2016. À consommation identique, ces contrats représentent un gain financier de 15 %.

LE BILAN 2015 DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

En 2015, l'Agence a actualisé le bilan de ses émissions de gaz à effet de serre.

Les résultats sont les suivants :

- immobilisation de biens (bâtiments et informatique) : 28,5 % ;
- produits et services (dont consommation de papier) : 25,4 % ;
- chauffage : 17,8 % ;
- déplacements professionnels en voiture : 16 %.

La multiplication des achats responsables et l'ancrage territorial

À travers le choix de ses prestataires, l'Agence de l'eau s'engage face au monde économique et soutient l'emploi. Elle poursuit ses actions en faveur de l'insertion de clauses environnementales et sociales dans ses marchés (impressions, ménage, fournitures, bureaux, entretien des espaces verts, restauration collective au siège, etc.) et le développement de filières courtes « locavores ».

En outre, elle travaille avec des structures employant des personnes handicapées (ESAT), ainsi qu'avec des associations locales d'insertion professionnelle et de retour à l'emploi.

PILOTAGE DE L'ÉTABLISSEMENT

OBJECTIF	SOUS-OBJECTIF	INDICATEUR	RÉALISÉ 2013	RÉALISÉ 2014	RÉALISÉ 2015
Garantir par des dispositifs de contrôle interne un mécanisme porteur d'efficacité de l'action publique	Consolider une démarche qualité structurante	Renouvellement de la certification qualité	Oui	Oui	OUI
	Mettre en place un dispositif de contrôle interne comptable et financier opérationnel et efficace	Contrôle interne comptable et financier	Oui	Oui	OUI
Poursuivre une démarche d'exemplarité et d'écoresponsabilité de l'Agence de l'eau	Contribuer à la modernisation des pratiques de l'État via la dématérialisation	Télédéclaration des redevances	0 %	4,16 %	15,6 %
	Assurer un fonctionnement écoresponsable de l'Agence de l'eau	Plan d'action de réduction des émissions de GES	78 %	85 %	91 %
		Clause environnementale	14 %	18 %	34,7 %

SEINE-AMONT

➔ SUPERFICIE
DU SOUS-BASSIN :
31 000 km²

➔ NOMBRE D'HABITANTS :
980 000

➔ PRINCIPAUX COURS D'EAU :
**la Seine, l'Aube, l'Yonne,
le Loing**

➔ PRINCIPAUX PLANS D'EAU :
**les barrages-réservoirs
de la Seine, de l'Aube
et du Morvan**

➔ PRINCIPALES NAPPES D'EAU
SOUTERRAINES :
**à l'ouest la nappe
de Beauce ; au sud
la nappe de la Craie,
les aquifères karstiques
jurassiques et le socle
du Morvan**

UNE INFO AU FIL DE L'EAU

**En 2015, la reconquête des milieux s'est traduite
par l'aménagement de 37 ouvrages hydrauliques,
la restauration de 140 km de berges,
l'acquisition de 85 ha de zones humides et la restauration
de 128 ha de zones humides. ●**

LE BASSIN HYDROGRAPHIQUE

Majoritairement rural, le territoire Seine-amont est drainé par la Seine et ses affluents (Yonne, Aube, Loing), de la source du fleuve à sa confluence avec la Marne. Plus de 40 % des communes comptent moins de 200 habitants. Les 18 masses d'eau souterraine du territoire sont affectées par les pollutions en nitrates et en pesticides. Les cours d'eau patrimoniaux de tête de bassin, « vitrines » de Seine-Normandie, sont encore bien préservés. Néanmoins, la reconquête d'autres cours d'eau représente un véritable enjeu, car le territoire abrite un tiers des masses d'eau du bassin devant atteindre le bon état en 2021.

AMÉLIORER LA GOUVERNANCE

La Commission territoriale Seine-amont (COMITER)

La Commission a ouvert l'une de ses réunions à un plus large public, pour débattre du changement climatique et de ses impacts sur la gestion de l'eau. Par ailleurs, une rencontre avec la Commission territoriale Rivières d'Île-de-France a permis l'examen du périmètre du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Bassée-Voulzie.

Les contrats globaux

L'année 2015 a vu l'achèvement et la validation des contrats Cure-Yonne, Nivernais-Forterre et Armançon. Un nouveau contrat, Yonne moyenne, porté par la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois, a été mis au point tandis que les contrats Loing amont et Voire-Ravet ont été signés.

Les SAGE

La mise en œuvre des SAGE Armançon et Nappe de Beauce et Milieux aquatiques associés s'est poursuivie dans le cadre de contrats globaux sur l'Armançon, le Loing et l'Essonne amont, élaborés ou mis en œuvre en 2015.

Le périmètre du futur SAGE Bassée-Voulzie a été soumis à consultation.

Le Plan territorial d'actions prioritaires (PTAP)

Fin 2015, alors que s'achevait la troisième année du PTAP 10^e programme, 71 % des 1 600 actions définies sur la période 2013-2018 étaient au moins initiées (prises de contact), et 46 % étaient engagées ou terminées (études, travaux, etc.).

SATISFAIRE LES BESOINS EN EAU

L'alimentation en eau potable

Plus de 70 opérations ont été financées à hauteur de 2,4 M€, dont trois intégrées au PTAP, comme l'interconnexion du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Villiers-les-Hauts avec la commune voisine d'Ancy-le-Franc, dont la ressource présente des non-conformités aux pesticides.

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE EN DÉBAT

Une conférence-débat sur le thème «Le changement climatique : quels impacts sur la gestion de l'eau sur le territoire Seine-amont ?» a été organisée dans le cadre d'une Commission territoriale élargie. Objectifs : comparer les points de vue et contribuer à l'appropriation des enjeux par les acteurs locaux à travers des initiatives valorisant des travaux comme le projet partenarial HYCCARE Bourgogne (Hydrologie, changement climatique, adaptation, ressource en eau) du programme GICC (Gestion et impacts du changement climatique).

La protection des captages

254 captages, soit plus de la moitié des 437 captages prioritaires, ont fait l'objet d'études d'aire d'alimentation de captages (AAC). Ces études ont permis de définir un programme d'actions préventives.

DÉPOLLUER

Traiter les eaux usées domestiques

— L'assainissement collectif

Les 17 stations d'épuration Directive eaux résiduaires urbaines (DERU) sont aux normes. Plus de 7,2 M€ de subventions ont été accordés aux collectivités pour diminuer les pollutions ponctuelles des milieux. Les études relatives aux stations de Cézy Saint-Aubin et de Vinneuf, identifiées parmi les 123 stations prioritaires au titre de la DERU, se poursuivent.

— L'assainissement non collectif

La réhabilitation des équipements individuels non conformes s'est poursuivie, prioritairement dans les communes identifiées dans le PTAP, ainsi que celle des équipements non conformes ayant un impact avéré sur le milieu ou présentant un enjeu sanitaire particulier (2 M€ d'aides).

Poursuivre la dépollution des eaux usées industrielles

— Une forte mobilisation

L'implication des industriels a permis de faire émerger une quarantaine d'actions prioritaires, pour un montant global de 0,70 M€ de subventions.

— Les redevances

Les 3 700 redevances ont représenté 36,3 M€ de recettes.

470 primes pour épuration ont été calculées selon les nouvelles modalités du 10^e programme.

L'Agence a continué à accompagner financièrement les services des conseils départementaux chargés de l'assistance technique « assainissement » (SATESE) ainsi que les organismes chargés de l'expertise des épandages de boues de stations d'épuration (Missions Boues), à hauteur de 0,52 M€.

RECONQUÉRIR LES MILIEUX

La restauration des cours d'eau et des zones humides

Plus de 180 opérations ont été financées, soit une augmentation de plus de 60 % par rapport aux années précédentes. Le montant des aides s'élève à 6,7 M€ pour un total de 11,1 M€ d'opérations. Celles-ci portent sur des actions d'animation et des études et travaux réalisés afin d'atteindre l'objectif de reconquête de la qualité des milieux aquatiques fixé par la DCE.

Pour le bon état écologique des eaux

37 ouvrages ont été aménagés, la plupart dans le cadre du programme européen Contrat Life+, axé sur la continuité écologique et mis en place sur le territoire du Parc naturel régional du Morvan.

Près de 140 km de berges ont été restaurés. Leur piétinement par le bétail a fait l'objet de mesures spécifiques : 35 km de berges ont été équipés en clôtures et points d'abreuvement sur les secteurs de la Puisaye (89) et sur des tronçons de la Seine, de l'Ource et de la Digeanne (21).

Les zones humides

85 ha ont été acquis, dont 51 ha dans la vallée de l'Ouanne, sur le secteur du Montargois (45). L'étude de pré-localisation et de hiérarchisation des zones potentiellement humides, menée sous maîtrise d'ouvrage de l'Agence et visant à améliorer la connaissance des zones humides du territoire, a été achevée. Elle conduira à la priorisation et au déploiement des inventaires de zones humides sur les secteurs où des enjeux ont été identifiés.

VALLÉES D'OISE

→ SUPERFICIE
DU SOUS-BASSIN :
17 000 km²

→ NOMBRE D'HABITANTS :
2 000 000

→ LONGUEUR DE COURS D'EAU :
9 000 km

→ SUPERFICIE DE ZONES
HUMIDES :
1 000 km²

→ PRINCIPAUX COURS D'EAU :
l'Oise et l'Aisne

→ PRINCIPAUX PLANS D'EAU :
**les plans d'eau
de l'Ailette, les gravières
de Travecy, les étangs
de Belval et de la
Grande Rouillie**

→ PRINCIPALES NAPPES D'EAU
SOUTERRAINES :
**la nappe de la Craie,
la nappe du Calcaire
du Lutécien**

LE BASSIN HYDROGRAPHIQUE

Le bassin de l'Oise s'étend sur six départements. Densément peuplé et fortement industrialisé en région parisienne et le long des axes fluviaux, il présente une activité agricole intense composée de grandes cultures sur une partie importante du bassin (40%), et de zones d'élevage en périphérie.

AMÉLIORER LA GOUVERNANCE

La politique territoriale

L'année 2015 a été marquée par le lancement de plusieurs études de gouvernance sur la Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (Gemapi). Cinq bassins versants étaient concernés : Nonette, Automne, Oise-Aronde, Brèche et Aisne-Vesle-Suippe.

— Poursuivre la politique contractuelle : les contrats globaux

Quatre contrats sont arrivés à échéance (Oise-Aronde, Thiérache du Centre, Portes de la Thiérache et Trois Rivières). Leurs bilans seront dressés en 2016.

Les premiers comités techniques et de pilotage des contrats signés en 2014 (Aisne-Vesle axonaise, Oise-Matz-Verse-Divette) ont eu lieu.

Par ailleurs, un contrat global 2016-2021 pour la mise en œuvre opérationnelle du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la Nonette est en cours d'élaboration.

— Captages d'eau potable et pollutions diffuses : mobiliser les acteurs

Pour préserver la ressource dans l'Oise, l'Aisne et les Ardennes, l'Agence a également financé des services d'assistance technique « Eau potable ».

La Picardie en pointe

Deux journées d'étude ont été organisées avec l'association Agriculture Biologique en Picardie (ABP), pour faire découvrir aux élus des captages picards, le projet de protection de la ressource en eaux de Lons-le-Saunier (39).

En outre, un programme d'actions ambitieux a été mis au point pour le développement de filières de productions agricoles locales et de débouchés en restauration collective.

Dans le cadre du Programme de développement rural régional picard (PDRR), porté par le conseil régional de Picardie, l'Agence a soutenu des Mesures agroenvironnementales (MAE) et l'investissement dans des matériels alternatifs (s'inscrivant dans le Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles — PCAE).

En zones non agricoles, des programmes d'animation, de formation et de communication (menés notamment par l'Union régionale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement — URCPiE, et la Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles — FREDON) ont en outre permis de mobiliser les acteurs et relais sur les territoires prioritaires.

— Encourager l'accompagnement et l'émergence de programmes d'actions

Les enjeux et programmes d'actions prioritaires ont fait l'objet de journées d'information et de formation thématiques (grand cycle, dialogue territorial, etc.) auprès des décideurs, des relais locaux et des techniciens. Les 282 classes d'eau et les actions de communication et de pédagogie active réalisées ont bénéficié de 1 M€ d'aides. Les responsables d'activités économiques concurrentielles soumises à la directive IED (*Industrial Emissions Directive*) ont été informés par courrier des nouvelles règles encadrant les aides de l'État.

SATISFAIRE LES BESOINS EN EAU

Assurer l'approvisionnement en eau potable (AEP)

L'année 2015 a été essentiellement consacrée aux études visant à améliorer la connaissance du patrimoine des maîtres d'ouvrage (réseaux, captages). Ces études ont été soutenues à hauteur de 0,35 M€.

Suite à la réalisation du Schéma départemental d'alimentation en eau potable (SDAEP), l'Agence a été sollicitée pour des travaux relatifs à l'AEP : 2,56 M€ d'aides ont été attribués.

Les études et travaux visant la protection de la ressource (DUP et AAC) ont, quant à eux, bénéficié d'une aide de 0,45 M€.

Préserver la ressource

L'étude «Aide au choix des captages prioritaires de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, réflexion méthodologique et application au bassin de l'Oise» a débuté. La phase bibliographique est finalisée. Il s'agit maintenant d'identifier les captages à préserver et ceux pour lesquels des actions sont nécessaires.

En outre, deux études sont en cours dans l'Oise : la première, menée par le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), porte sur le transfert des nitrates dans la zone insaturée; la seconde est réalisée par l'institut LaSalle et s'intéresse à la migration des polluants dans la zone saturée.

Lutter contre les pollutions diffuses

— L'Oise se convertit au bio

Dans l'Oise, les acteurs du territoire d'Auger-Saint-Vincent sont fortement impliqués dans la lutte contre les pollutions diffuses : 120 ha ont été convertis en verger biologique, et 160 ha en grandes cultures biologiques; une filière luzerne locale a été créée pour l'alimentation d'un cheptel; et, dorénavant, un méthaniseur est utilisé pour gérer et épandre des effluents d'élevage.

— Des projets pilotes en Picardie

En Picardie, l'institut de recherche Agro-Transfert Ressources et Territoires figure parmi les acteurs régionaux innovants dans le domaine des agroressources. Plate-forme d'application et réseau de transfert de connaissances, l'organisation vient en appui au projet méthodologique InnovAgr'Eau. Conduit par la chambre régionale d'agriculture, ce projet s'applique sur des territoires pilotes tels que les aires d'alimentation de captages (AAC).

Par ailleurs, la Charte Zéro phyto en zone non agricole a connu un important développement avec l'adhésion de plus de 120 collectivités signataires.

Gérer la pression quantitative de la ressource en eau

Une étude de caractérisation des assecs réguliers de la partie aval de La Miette a été entreprise avec le BRGM. Les conclusions de l'étude menée sur les piézométries (hautes et basses eaux) des aquifères du tertiaire ont été remises en décembre 2015. Elles permettront d'améliorer la connaissance de la pression quantitative.

DÉPOLLUER

Traiter les eaux usées domestiques

— L'assainissement collectif

Les aides (études et travaux) à la création et à la modernisation de stations d'épuration se sont élevées à 6,8 M€. Parmi les projets financés :

- la finalisation des travaux de modernisation de la station DERU de 12 000 EH, réalisés par le Syndicat intercommunal d'assainissement Payelle-Aronde (SIAPA);
- la création de la station d'épuration d'Auteuil Berneuil (1 500 EH);
- le lancement des projets de reconstruction des stations de Béthisy-Saint-Pierre (6 350 EH), de Moy-de-l'Aisne (3 100 EH) et de Chézy-en-Orxois (450 EH).

Les aides destinées aux réseaux d'assainissement, en forte progression (+ 52%), ont atteint 19,5 M€. La création du collecteur de la vallée de la Thève est l'une des opérations phares de l'année; elle s'achèvera en 2017. Dans la continuité des travaux sur les réseaux, 1 600 branchements ont été réalisés ou réhabilités en domaine privé, représentant 4,2 M€ d'aides.

— L'assainissement non collectif

Près de 200 installations jugées prioritaires ont été réhabilitées, pour un montant global d'aides de 1,6 M€.

La dépollution de l'industrie et de l'artisanat

L'Agence s'est concentrée sur l'émergence d'actions inscrites au Plan

territorial d'actions prioritaires (PTAP) : sur un montant total de 3 M€ de travaux, une cinquantaine de projets ont été financés à hauteur de 1,5 M€.

Un partenariat a également été noué avec les chambres de commerce et d'industrie Oise et Aisne, la Communauté de l'agglomération creilloise et le Syndicat mixte d'assainissement des Sablons. Il permettra de faire émerger des projets visant à réduire les pollutions toxiques dispersées des TPE.

La campagne de communication portant sur les stations de nettoyage pour brosses et rouleaux a été lancée en 2014 avec la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB) de Picardie. Elle a suscité une douzaine de projets.

Enfin, la réduction à la source, par l'entreprise Rohm and Haas, de 62 tonnes de chlorure de méthylène, substance reconnue dangereuse pour l'environnement, compte parmi les projets majeurs du territoire.

RECONQUÉRIR LES MILIEUX

Restaurer les fonctions des milieux aquatiques et humides

— La renaturation des cours d'eau

L'Agence a attribué 4,1 M€ dans le cadre de ses interventions en rivières. 16 ouvrages ont été supprimés et deux dispositifs de franchissement installés. La Retourne, dans les Ardennes, est un secteur emblématique : trois ouvrages ont été effacés, et une passe à poissons a été mise en place. Pour 2016, quatre autres projets sont programmés.

Enfin, les travaux de réouverture de la Broyette à Thiescourt (60) sont terminés et ont fait l'objet d'un film tourné par l'Agence.

— La préservation des zones humides

129 ha de zones humides ont été entretenus, 66 ha restaurés et 21 ha acquis. Dix études ont été financées (0,18 M€). Parmi ces projets figure la restauration de la zone humide à Sacy-le-Grand, permettant la valorisation de sa capacité autoépuration. L'animation a représenté 15,8 ETP (0,78 M€) et concerné 3 000 ha gérés.

VALLÉES DE MARNE

➔ SUPERFICIE
DU SOUS-BASSIN :
15 750 km²

➔ NOMBRE D'HABITANTS :
850 000

➔ PRINCIPAUX COURS D'EAU :
**la Marne, l'Ornain,
la Blaise, la Saulx, l'Ourcq
et la Vesle**

➔ PRINCIPAL PLAN D'EAU :
le lac du Der

➔ PRINCIPALES NAPPES D'EAU
SOUTERRAINES :
**les nappes de la Craie,
du Champigny
et de l'Éocène**

LE BASSIN HYDROGRAPHIQUE

Du plateau de Langres à la Région parisienne, ce sont 7 500 km de rivières qui s'étendent sur le bassin versant de la Marne. Forêts, vignobles, cultures intensives et polycultures couvrent le territoire. Le « petit chevelu » (ensemble de rivières) abrite une réserve importante de biodiversité aquatique particulièrement fragile. La préservation de ces milieux, positionnés en tête de bassin, représente de véritables enjeux pour les eaux superficielles et les eaux souterraines, qui alimentent 2,8 millions d'habitants. Le lac du Der a été créé dans l'intention de réguler les crues de la Marne et, ainsi, de protéger les populations des inondations. Il constitue désormais un haut lieu touristique, remarquable également par la biodiversité qui s'y observe.

AMÉLIORER LA GOUVERNANCE

Informer, associer, mobiliser les acteurs et décideurs de l'eau

L'Agence a développé des actions pédagogiques auprès de ses interlocuteurs afin de faciliter leur appropriation des enjeux prioritaires sur l'eau et des nouvelles dispositions en matière de gouvernance induites par les lois MAPTAM et NOTRe.

Cinq réunions ont été organisées avec la COMITER sur l'ensemble du sous-bassin « Vallées de Marne ». En collaboration avec les Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) et les Directions départementales des territoires (DDT), les 150 participants ont pu échanger sur le projet de Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), le programme de mesures et le Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI).

Lors d'une journée technique « rivières », des élus ont découvert des projets ambitieux de restauration hydromorphologiques et de continuité écologique à travers le site de la Pisancelle. Ils ont ainsi pu appréhender le travail de concertation et de persévérance nécessaire, depuis

l'émergence de ces projets jusqu'à la mise en œuvre des travaux.

Dans le même esprit, une journée destinée aux animateurs du territoire Vallées de Marne sur le site de la Blaise (restauration de cours d'eau et effacement d'ouvrages) a mis en exergue l'intérêt de la planification et de la priorisation dans le montage des projets.

Un partenariat avec l'Association des maires de la Marne a également permis de développer des actions pédagogiques : une classe d'eau pour élus, deux journées d'échanges dans le cadre du Carrefour des élus (plus de 1 000 élus réunis), la diffusion d'informations régulières sur l'eau, une journée de formation « Zéro phyto », une remise de trophée à la ville de Fagnières pour des actions emblématiques en zone non agricole, etc. Un partenariat similaire a été initié avec l'Association des maires de la Haute-Marne.

Le Plan territorial d'actions prioritaires (PTAP)

Le PTAP Vallées de Marne du 10^e programme (2013-2018), comprend près de 1 300 actions. Fin 2015, 53 % des actions étaient au moins initiées et plus de 30 % étaient engagées (études, travaux, etc.). Dans le cadre des travaux sur la révision du programme de mesures, une actualisation du PTAP, en cohérence avec la révision des Plans d'action opérationnels territorialisés départementaux (PAOT), a été réalisée en 2015.

La Commission territoriale Vallées de Marne (COMITER)

La dernière commission territoriale Vallées de Marne s'est déroulée sur le site industriel de Cristal Union (Bazancourt — 51). Au programme des échanges : présentation du 10^e programme révisé, évolutions du PTAP et des PAOT, bilan des actions emblématiques financées par l'Agence. Les membres de la COMITER ont également visité la sucrerie « Cristal Union »

UN OUTIL POUR FACILITER LA GESTION DES AIDES

Un nouvel outil informatique, baptisé « Opale » (Outil de paiement des aides en ligne), a été développé pour faciliter le transfert des pièces financières des attributaires d'aides. Des maîtres d'ouvrage ont été mobilisés pour tester l'outil. Reims Métropole a largement contribué au retour d'expérience, permettant ainsi de le rendre plus ergonomique et plus efficace.

et l'usine « Cristanol », qui produit 300 000 hl d'alcool par an, à partir du blé et de la betterave.

Les contrats globaux

En 2015, le contrat global d'actions Suipe Loire (51) a été signé pour la période 2015-2020. Porté par le Syndicat mixte intercommunal d'aménagement du bassin de la Vesle (SIABAVE) et la chambre d'agriculture, il complète deux outils opérationnels : le contrat global Aisne et Vesle Axonaise (2014-2018) et celui du bassin de la Vesle Marnaise mis en œuvre depuis 2009. L'intégralité du territoire du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) « Aisne Vesle Suipe » est ainsi couverte par des contrats globaux d'application du SAGE.

SATISFAIRE LES BESOINS EN EAU

L'Agence a financé, en 2015, 43 opérations pour l'approvisionnement en eau potable et la protection de la ressource, soit 3,4 M€ d'aides pour 9 M€ de travaux portés par les collectivités locales.

Assurer l'alimentation en eau potable

Au titre de la Solidarité urbain-rural (SUR), l'Agence a soutenu la mise en place d'une unité de traitement des pesticides à Fère-Champenoise (0,6 M€). Parallèlement, des démarches de protection de la ressource à long terme ont été engagées avec une étude sur l'aire d'alimentation du captage (AAC).

Protéger les captages

Sur 266 captages prioritaires au titre du SDAGE, près de 70 d'entre eux ont fait l'objet d'une étude AAC, engagée ou terminée, aboutissant à la définition

d'un programme d'actions préventives. 79 captages ont bénéficié de mesures effectives de protection (Mesures agro-environnementales).

Lutter contre les pollutions diffuses en zones non agricoles

96 communes de Champagne-Ardenne ont signé la Charte d'entretien des espaces publics, laquelle vise la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires. 53 collectivités sont engagées au plus haut niveau de cette charte pour atteindre une labellisation « Zéro phyto ».

DÉPOLLUER

Traiter les eaux usées domestiques

— L'assainissement collectif

Pour se mettre en conformité avec la Directive eaux résiduaires urbaines (DERU), la commune de Vertus (51) a procédé à la reconstruction de sa station d'épuration, à Voivreux, pour atteindre une capacité de 6 000 EH. L'installation est conçue pour récupérer les eaux usées de l'ancienne station et pour traiter les effluents domestiques de la commune de Voivreux. Une canalisation de refoulement de quatre kilomètres relie les deux sites. Le rejet de la nouvelle station d'épuration s'effectue par infiltration. La suppression du rejet en milieu superficiel permet d'améliorer la qualité des ruisseaux de Vertus et de la Berle, dégradés en période de vendanges. L'Agence a financé les travaux à hauteur de 2,6 M€ sur un total de 6,4 M€.

Toutes les stations d'épuration sont désormais en conformité avec la DERU.

— L'assainissement non collectif

257 installations ont été réhabilitées pour un montant d'aides de 2,8 M€.

Dépolluer les rejets industriels

— Traiter les micropolluants

La société Jean et Chaumont et Associés a reconstruit sa station de détoxification vieillissante et difficile à exploiter en raison de la présence de métaux. Cet investissement, inscrit au PTAP 2013-2018, visait à réduire les micropolluants identifiés (zinc, cobalt, DCO) et à limiter les rejets dans la Vesle. Le projet, d'un montant total de 2,7 M€, a été soutenu par l'Agence à hauteur de 1,2 M€.

RECONQUÉRIR LES MILIEUX

La renaturation de la Source Retin

La pose d'une clôture sur le linéaire (600 m) de la Source Retin (52) permettra de protéger cet affluent de la Blaise du piétinement et des déjections du bétail. Le cours d'eau a également été redessiné pour concentrer ses écoulements, créer des zones favorables aux salmonidés et abonder la Blaise en eau de bonne qualité, laquelle souffre d'assecs estivaux fréquents et sévères. Les travaux, d'un montant de 0,02 M€, ont été financés à 50 % par l'Agence. Porteuse du projet, la Fédération de pêche de la Haute-Marne effectuera un suivi par pêches électriques pour démontrer l'efficacité de ces travaux.

La préservation des zones humides

2,25 M€ ont été attribués pour l'entretien, la restauration et la continuité écologique.

L'Agence a notamment procédé à l'acquisition de 16 parcelles (0,54 ha) sur le site de la Conge, à Étampes-sur-Marne (02), pour un montant de 7 448 €. Ce site remarquable, constitué d'un étang et d'une zone humide, bénéficie de la présence d'espèces exceptionnelles. Les travaux de restauration s'inscrivent dans une démarche de préservation du patrimoine naturel de l'agglomération de Château-Thierry. Ce site, destiné à être ouvert au grand public et aux écoles a fait l'objet de travaux ambitieux pour un montant de 0,05 M€.

RIVIÈRES D'ÎLE-DE-FRANCE

→ SUPERFICIE
DU SOUS-BASSIN :
11 250 km²

→ NOMBRE D'HABITANTS :
5 061 000

→ PRINCIPAUX COURS D'EAU :
**la Seine, la Marne
et l'Oise**

→ PRINCIPAUX PLANS D'EAU :
**les bases de loisirs
du Val-de-Seine et de
Moisson-Mousseaux,
la chaîne d'étangs
de Hollande**

→ PRINCIPALES NAPPES D'EAU
SOUTERRAINES :
**les nappes sédimentaires
de l'Éocène, des calcaires
de Champigny et des
calcaires de Beauce ;
les nappes alluviales
de la Seine, dont celle
de la Bassée**

LE BASSIN HYDROGRAPHIQUE

L'Île-de-France est un territoire urbanisé, industriel et agricole où de nombreuses pollutions diffuses s'ajoutent aux pollutions pluviales et à celles des eaux usées.

En 2015, l'Agence a engagé 105 M€ en grande couronne francilienne.

AMÉLIORER LA GOUVERNANCE

La politique territoriale : Forum et COMITER

Le Forum territorial des Rivières d'Île-de-France a réuni 250 participants. Les avancées des travaux sur le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), le Plan d'action pour le milieu marin (PAMM) et le Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) y ont été présentés ; et un débat a été organisé sur la problématique de la gestion des eaux pluviales dans la ville. Le Forum a été clôturé par deux exposés (le premier sur l'intérêt du recyclage de l'azote et du phosphore, et le second sur le devenir de l'eau dans la ville du futur), ainsi que par des échanges sur la gouvernance pour les années à venir.

Pour sa part, la COMITER a rendu un avis sur le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Bièvre. Elle a fait une réunion commune avec la COMITER du territoire Seine-amont, afin d'émettre un avis sur le périmètre du SAGE Bassée-Voulzie.

Développer la solidarité eau

0,75 M€ ont été attribués à cinq projets portés par des collectivités en association avec des ONG, pour l'accès à l'eau potable et à un assainissement de base. Sont principalement concernés les pays d'Afrique subsaharienne (Mali, Togo, Niger) et d'Asie du Sud-Est (Laos et Cambodge). Priorité est donnée aux projets de coopération décentralisée, afin de mobiliser les collectivités.

SATISFAIRE LES BESOINS EN EAU

Développer la protection des captages

La protection de champs captants stratégiques est un enjeu collectif stratégique.

À Flins-Aubergenville et au Pecq-Croissy, trois nouveaux contrats d'animation ont été formalisés. Ils sont portés par Suez Environnement et le Syndicat mixte pour la gestion du service des eaux de Versailles et Saint-Cloud, propriétaires de forages. D'une durée de trois ans, ces contrats doivent faciliter la mise en œuvre d'un plan d'action pour la diminution des pollutions d'origines agricole et industrielle. En outre, ils doivent favoriser le développement de l'agriculture biologique et la réduction de l'usage des pesticides par les collectivités et les gestionnaires d'espaces verts avec un objectif « Zéro phyto ». Les opérateurs publics des services d'eau comme la ville de Nangis et le Syndicat d'alimentation en eau potable de la région Nord-Est 77 se sont, eux aussi, engagés dans cette démarche.

Les aides accordées aux collectivités pour la gestion alternative des espaces publics (0,40 M€) témoignent de la mobilisation des élus pour supprimer l'usage des phytosanitaires.

130 agriculteurs ont été soutenus à hauteur de 3,1 M€ pour des mesures de protection de la ressource en eau. 7 795 ha sont concernés : 3 500 ha en agriculture biologique, et 4 295 ha en agriculture intégrée.

Sécuriser l'alimentation en eau potable

11 M€ ont été attribués pour sécuriser l'alimentation en eau potable, dont plus de 4 M€ pour les communes du Syndicat d'alimentation en eau potable de la région Nord-Est 77. L'eau potable y est issue du champ captant de Sammeron, prélevant lui-même dans les alluvions de la Marne.

Par ailleurs, la première unité de traitement du sélénium a été mise en service sur la commune de Saints (77).

DÉPOLLUER

Traiter les eaux usées domestiques

L'Agence a attribué 53 M€ à l'amélioration de la collecte des eaux usées et à leur traitement, et 19 M€ à la construction et à l'optimisation des stations d'épuration. La mise en conformité des assainissements non collectifs présentant un risque pour la santé et/ou l'environnement s'est poursuivie : elle a mobilisé 6,6 M€ d'aides.

Gérer les eaux pluviales à la source

— Trois projets emblématiques

Huit projets ont été financés (1,3 M€ d'aides). Parmi les plus emblématiques :

- la déconnexion de 1,7 ha de surfaces imperméabilisées au château de Versailles ;
- l'aménagement de 10,4 ha (dans le Val-d'Oise, une plate-forme logistique sur le site du parc Prologis — ZI de Moimont ; et dans les Yvelines, un centre de formation) pour favoriser l'infiltration des pluies courantes et fortes (0,50 M€ d'aides) ;
- la gestion des eaux d'un ensemble immobilier conçu par Bouygues Construction (95).

Dans le cadre de l'appel à projets «Gestion durable des eaux de pluie», un site industriel a été retenu à Massy (91). Le projet porte sur la gestion de 1,7 ha de surface commerciale. À terme, un système de noues et d'espaces verts creux devra permettre l'infiltration de la totalité des eaux pluviales.

— Sensibiliser les acteurs

Des visites de terrain ont été organisées avec l'association Ekopolis (pôle de ressources francilien pour l'aménagement et la construction durables). Objectif : sensibiliser les aménageurs, architectes, paysagistes et services d'urbanisme et d'aménagement des collectivités aux enjeux de la gestion des eaux pluviales à la source.

Dépolluer les rejets industriels

L'Agence a soutenu la dépollution industrielle à hauteur de 14,2 M€, sur un montant total de travaux de 34,9 M€. Les investissements engagés par les industriels du secteur aéronautique se maintiennent.

À Roissy, Aéroports de Paris a mis en place la collecte des eaux pluviales glycolées (4,4 M€ d'aides pour 14,8 M€ de travaux) dont le traitement est assuré par le Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP).

Agir contre les pollutions dispersées des activités économiques

L'Agence développe la mise en conformité du tissu dispersé d'entreprises grâce à des opérations groupées, animées par les collectivités territoriales. 27 opérations sont en cours.

108 projets ont été accompagnés. Près de la moitié d'entre eux (52) sont inscrits au Plan territorial d'actions prioritaires (PTAP). Les travaux (3,5 M€) ont été financés par l'Agence à hauteur de 0,90 M€.

Une réunion d'information sur la maîtrise des rejets d'effluents non domestiques dans les réseaux d'assainissement s'est tenue en Seine-et-Marne. Elle a été organisée conjointement avec le département, l'État (Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie — DRIEE/Direction départementale des territoires — DDT) et la chambre de commerce et d'industrie.

Réduire les micropolluants

L'Agence a soutenu les entreprises pour la réduction de leurs rejets à la source et l'amélioration des dispositifs de traitement. L'émission de 84 kg de micropolluants (métaux lourds et solvants chlorés) vers le milieu naturel a ainsi été évitée. Parallèlement, l'investissement dans des technologies propres a rendu possible la suppression à la source de 20,3 tonnes de micropolluants par an.

Réduire les pollutions diffuses dans le secteur économique

L'Agence a accordé 0,39 M€ d'aides pour réduire l'usage d'herbicides et de fongicides dans deux golfs (77 et 95) et un parc zoologique (78).

Mesurer les flux polluants avec le SRR

En 2014 et 2015, les entreprises à l'origine d'une forte pollution brute se sont engagées dans la mise en œuvre du

dispositif de Suivi régulier des rejets (SRR). Ce suivi permet un calcul de la redevance basé sur les flux réels rejetés dans le milieu naturel. 47 sites ont été agréés au total pour le suivi de leurs rejets, dont 12 nouveaux en 2015. 75% des sites agréés en 2014 ont vu leur redevance baisser suite aux efforts effectués pour traiter les pollutions.

RECONQUÉRIR LES MILIEUX

Le contrat expérimental « Trame verte et bleue » Aubette/Montcient

Dans les vallées de l'Aubette, de Meulan et de la Montcient, situées dans le Vexin français – région dominée par l'agriculture –, les pratiques agricoles ont fortement évolué, entraînant de profonds bouleversements. La pression démographique s'est en outre progressivement accrue. En 2015, les acteurs locaux (syndicat et communes) et leurs partenaires financiers (l'Agence de l'eau, la Région et le département) se sont lancés dans la reconquête des milieux aquatiques à travers l'élaboration d'un contrat « Trame verte et bleue ».

Un crapauduc à Lainville-en-Vexin

La communauté d'agglomération Seine & Vexin, qui regroupe 17 communes des Yvelines, a porté la création d'un crapauduc à Lainville-en-Vexin. Ce projet, qui s'inscrit dans le contrat « Trame verte et bleue » de l'Aubette, de Meulan et de la Montcient pour la période 2015-2018, vise à rétablir la continuité écologique interrompue par la RD 205. En effet, les amphibiens ont la particularité d'effectuer des migrations annuelles entre les milieux terrestres, où ils vivent, et les milieux humides, où ils se reproduisent. Les collisions avec les véhicules lors de ces migrations sont partiellement responsables de leur déclin. Le montant de l'opération s'est élevé à 0,05 M€.

FORMER ET INFORMER

L'Agence a soutenu 632 projets de classes d'eau, ayant permis à 16 000 élèves d'Île-de-France de découvrir le patrimoine local de l'eau.

L'Agence a également initié des classes d'eau pour les élus en partenariat avec le Syndicat intercommunal d'assainissement de la région de l'Hautail (78) et l'association pour la valorisation des espaces nature du Grand Voyeux (77).

PARIS ET LA PETITE COURONNE

→ SUPERFICIE
DU SOUS-BASSIN :
762 km²

→ NOMBRE D'HABITANTS :
6 409 000

→ PRINCIPAUX COURS D'EAU :
**la Seine, la Marne
et le canal de l'Ourcq**

LE BASSIN HYDROGRAPHIQUE

Paris et la petite couronne (123 communes) se caractérisent par une très forte densité de population (dans les Hauts-de-Seine, 10 000 habitants/km²), supérieure à la majorité des métropoles mondiales.

Des actions importantes doivent être engagées pour le traitement des eaux usées domestiques, pour celui des eaux pluviales (du fait de l'imperméabilisation des sols), et pour celui des pollutions liées à l'industrie et aux activités artisanales. L'Agence de l'eau a engagé environ 240 M€ d'aides à l'investissement en 2015, dont plus de 90 % pour des actions dites prioritaires.

AMÉLIORER LA GOUVERNANCE

Les SAGE

La consultation du public concernant le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la Bièvre est terminée. En revanche, la mise à l'enquête publique a été différée, du fait des projets du Grand Paris express. Elle devrait s'effectuer début 2016.

Les projets de règlement et de Plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) du SAGE Marne Confluence ont été approuvés et seront mis en consultation début 2016.

L'état des lieux du SAGE Croult-Morée a été adopté.

Informers les acteurs de l'eau

L'Agence a organisé une conférence réunissant une centaine d'acteurs de l'aménagement du territoire, des collectivités et des activités économiques à la Cité de l'Eau (92). Au programme : la gestion à la source des eaux pluviales, la mise en conformité des branchements et le « Zéro phyto ».

La Conférence internationale « Eau, mégapoles et changement global », organisée par ARCEAU/ASTEE à l'Unesco dans le cadre de la COP21, a été financée par l'Agence. Elle a permis aux acteurs de dix mégapoles (plus de 10 millions d'habitants) d'échanger sur les situations rencontrées, les enjeux associés et les solutions à mettre en œuvre.

Développer la solidarité eau

La stratégie est la suivante : privilégier les dossiers portés par de grands maîtres d'ouvrage (Syndicat interdépartemental d'assainissement de l'agglomération parisienne — SIAAP, Syndicat des eaux d'Île-de-France — SEDIF), conseils départementaux, Ville de Paris, conseil régional) reconnus pour leur compétence en la matière, et coordonner les actions eau potable et assainissement. Des projets ont été développés en Haïti, avec l'association Initiative Développement et le SEDIF ; dans les territoires palestiniens, avec le SIAAP et les conseils départementaux du Val-de-Marne et de la Seine-Saint-Denis ; au Laos, avec le SIAAP et l'Association internationale des maires de France.

UNE INFO AU FIL DE L'EAU

L'aménagement de la ZAC Ivry Confluences permettra de réduire de 17 000 m³/an les volumes d'eau rejetés au réseau par temps de pluie. ●

SATISFAIRE LES BESOINS EN EAU POTABLE

25 M€ d'aides ont été consacrés à l'approvisionnement en eau potable et à la protection de la ressource.

La sécurisation et la qualité du traitement de l'eau potable

50 M€ de travaux ont été financés pour la réhabilitation d'adductions, d'interconnexions et de réservoirs ainsi que pour la sécurité des équipements des opérateurs en petite couronne parisienne.

La prévention des pollutions diffuses

Deux contrats d'animation ont été instruits pour accompagner le passage au « Zéro phyto » des collectivités, des acteurs économiques et des particuliers du territoire du contrat Plaines et Coteaux de la Seine centrale urbaine (Paris, Hauts-de-Seine et quelques communes du Val-d'Oise et des Yvelines jusqu'à Achères). Les animations devraient démarrer en 2016.

DÉPOLLUER

La mise aux normes DCE des stations d'épuration

123 M€ d'aides ont été accordés, notamment pour financer les travaux de refonte de la file biologique de l'usine Seine-aval à Achères (180 M€ de travaux pour 72 M€ d'aides). La fin des travaux de ce chantier « hors normes » de plus de 1,5 Md€ est prévue en 2017 pour les prétraitements, et en 2021 pour la file eau. La fin du financement de la station Seine Grésillons II, inaugurée en 2014, s'est élevée à 33,5 M€ de travaux financés par l'Agence à hauteur de 20 M€.

Grâce aux avancées apportées au Schéma directeur d'assainissement de la zone SIAAP, ce dernier pourra être approuvé en 2016. Il a permis d'identifier les travaux à entreprendre pour atteindre le bon état de la Seine, et il a mis en évidence la nécessité de maîtriser l'imperméabilisation et d'améliorer la sélectivité des réseaux.

La maîtrise des pollutions par temps de pluie

30,5 M€ d'aides ont été consacrés à la dépollution par temps de pluie.

— Concevoir des ouvrages de stockage

Par temps de pluie, les eaux excédentaires sont importantes sur ce secteur essentiellement équipé en réseau d'assainissement unitaire. Afin de réduire les pollutions directes par débordement des collecteurs, de réguler ces eaux et de les restituer vers les unités de traitement, de grands ouvrages de stockage sont nécessaires. Le SIAAP a engagé les études de conception-réalisation (30 M€) de la refonte du site de Clichy, qui constitue le principal point de déversement de l'agglomération parisienne par temps de pluie. Par ailleurs, le département des Hauts-de-Seine a engagé les travaux de construction d'un bassin de stockage - restitution à Issy-les-Moulineaux (20 M€ de travaux, financés par l'Agence à hauteur de 12 M€).

— Favoriser une gestion alternative des eaux pluviales

Le 10^e programme favorise les actions de gestion alternative des eaux pluviales par réduction à la source, afin d'éviter leur rejet dans les réseaux d'assainissement et les débordements au milieu via les déversoirs d'orage. En 2015, la surface aménagée gérée par des ouvrages à ciel ouvert a atteint 14,5 ha (en baisse de 25 % par rapport à 2014). Les travaux se sont élevés à 13 M€, financés par l'Agence à hauteur de 2,5 M€. L'aménagement de la ZAC Ivry Confluences (0,95 M€ d'aides) permettra de gérer 4,5 ha à ciel ouvert avec une réduction de 20 % de la surface imperméabilisée, et conduira à une réduction de 17 000 m³/an des volumes d'eau rejetés au réseau lors de pluies courantes (jusqu'à 8 mm).

Les réseaux d'assainissement

54 km de réseaux, représentant 125 M€ de travaux, ont été financés à hauteur de 50 M€. Ce linéaire correspond à 0,6 % du linéaire total des réseaux d'assainissement de Paris et de la petite couronne, marquant une forte baisse par rapport aux années précédentes. Cette tendance, si elle se confirmait sur le long terme, pourrait être préjudiciable au maintien

en bon état du patrimoine d'assainissement et risquerait de porter atteinte à la qualité du milieu naturel. 829 mises en conformité de branchements de particuliers ont été financées (+ 40 % par rapport à 2014).

La dépollution industrielle

4,2 M€ d'aides ont été attribués à la dépollution des industries et activités économiques.

Les acteurs économiques poursuivent leur engagement dans le contrôle à la source des eaux pluviales. En témoignent le projet de récupération des eaux pluviales de la Samaritaine à Paris et les réalisations en secteur tertiaire.

Les entreprises Maluro (75), Eurocopter (93) et Solution Soudure (75), spécialisées dans le traitement de surface, s'impliquent dans la mise en rejet zéro. Par ailleurs, la suppression de micropolluants dans le processus se poursuit : chrome hexavalent sur les sites de Modern Chrome (93) et Eurocopter, dichlorométhane chez Kremlin Rexson (93) et Galion (92) et enfin perchloroéthylène, dont l'utilisation a pris fin dans 57 nouveaux pressings avec l'achat de nouvelles machines.

RECONQUÉRIR LES MILIEUX

La renaturation des berges des cours d'eau et de la biodiversité piscicole

2 M€ ont été consacrés à la restauration des cours d'eau.

Principal projet : celui porté par le Conseil général de la Seine-Saint-Denis et des villes de Neuilly-sur-Marne, Gournay-sur-Marne et Noisy-le-Grand, signataires du Contrat de bassin Marne Confluence, pour la valorisation écologique des berges de la Marne. En assainissant la ripisylve après une longue période de non-entretien et en créant des habitats (déflecteurs, peignes) pour le développement d'hélophytes, les travaux visaient à reconquérir une végétation typique des bords de Marne et à développer les potentialités écologiques des secteurs concernés. Des boutures de saules ont également été plantées, pour préserver le pied de berge des phénomènes d'affouillements. D'un montant de 0,15 M€, les travaux ont été financés à 40 % par l'Agence et à 40 % par la région.

SEINE-AVAL

➔ SUPERFICIE
DU SOUS-BASSIN :
17 000 km²

➔ NOMBRE D'HABITANTS :
2 400 000

➔ LONGUEUR DE LA CÔTE
(AVEC L'ESTUAIRE) :
160 km

➔ PRINCIPAUX COURS D'EAU :
**la Seine, la Risle, l'Eure,
l'Iton, l'Avre, la Blaise,
la Voise, le Commerce,
l'Austreberthe, l'Andelle,
l'Epte, la Valmont,
la Durdent, la Saane,
la Scie, l'Arques (Varenne,
Béthune, Eaulne), l'Yères
et la Bresle**

➔ PRINCIPAUX PLANS D'EAU :
**la Grand'Mare, dans
le Marais Vernier**

➔ PRINCIPALE NAPPE D'EAU
SOUTERRAINE :
la nappe de la Craie

LE BASSIN HYDROGRAPHIQUE

Le bassin hydrographique est composé de deux entités distinctes : l'aval de la Seine et ses affluents, et les cours d'eau côtiers hauts-normands. La Craie abrite la principale nappe souterraine. Le sol karstique est soumis en surface aux phénomènes d'érosion, qui rendent ce réservoir très vulnérable.

En 2015, l'Agence a participé au financement de 1 114 conventions d'études et de travaux à hauteur de 89,6 M€, sur un total de 154 M€ de travaux. Les actions prioritaires inscrites au Plan territorial d'actions prioritaires (PTAP) ont représenté 58,4 M€ d'aides et les actions de solidarité rurale, 11,4 M€.

AMÉLIORER LA GOUVERNANCE

La politique territoriale : forums et COMITER

Les réunions des forums ont porté sur les enjeux du bassin, la consultation du public et des assemblées sur le projet de Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), l'état d'avancement du PTAP et la priorisation des dossiers de demande d'aides. La Commission territoriale Seine-aval (COMITER) a validé le PTAP révisé.

Les SAGE

Les Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de l'Avre (27-28), de l'Iton (27), du Commerce (76), de l'Aubette-Robec-Cailly (76) ont été mis en œuvre. Le SAGE de la Risle (27) a été approuvé par le comité de bassin, tandis que les SAGE de l'Yères (76) et des Six Vallées (76) sont en cours d'élaboration.

Le Plan territorial d'actions prioritaires (PTAP)

Le PTAP Seine-aval a été révisé avec les services de l'État et les collectivités territoriales, pour prendre en compte

les objectifs des masses d'eau et réorienter les actions prioritaires par rapport aux enjeux du bassin. Sa version finalisée sera éditée en 2016.

La politique contractuelle

L'Agence a étudié l'instauration de contrats globaux sur certains territoires avec les principales collectivités (Métropole Rouen Normandie, Communauté de l'Agglomération havraise, Communauté d'Agglomération Chartres Métropole, Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux et Grand Évreux Agglomération).

COMMUNICATION

Des actions de sensibilisation et de formation ont été organisées dans le cadre de la consultation du public sur le projet de SDAGE (2016-2021), et aussi dans celui de la contribution au changement de pratiques. Le film « Rivières vivantes de Normandie » a été diffusé.

SATISFAIRE LES BESOINS EN EAU

Sécuriser l'alimentation en eau potable (AEP)

L'Agence a attribué 5,5 M€ d'aides répartis en 55 conventions, représentant 12,7 M€ d'études et travaux dont :

- la construction de l'usine AEP de Becquigny pour la Communauté de communes Caux Austreberthe, et la sécurisation électrique de l'usine AEP d'Yport pour la Communauté de l'Agglomération havraise (76) ;
- l'interconnexion AEP du Syndicat d'alimentation en eau potable de production et de distribution (SAEPPD) du plateau de Saint-André avec le Syndicat intercommunal d'assainissement et des eaux (SIAE) de la vallée de l'Eure ;
- l'interconnexion des réseaux AEP entre Senonches et les Ressuintes pour le Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable (SIAEP) du Val Saint-Cyr (28).



**2,26 M€ d'aides ont été accordés
au secteur de l'agriculture, pour encourager
notamment les changements de pratiques.**

2015 est la première année d'application du volet de la loi Grenelle consacré au rendement des réseaux d'eau potable. Le doublement de la redevance sur les volumes prélevés en 2014 devrait inciter les 46 collectivités concernées à mieux connaître leurs réseaux de distribution.

Protéger la ressource

Les aides ont représenté 4 M€, répartis en 134 conventions. Parmi les actions soutenues :

- l'animation technique des cellules de protection de la ressource (48 postes, 30 ETP) ;
- les études des aires d'alimentation des captages ;
- les études et travaux de protection ; 37 captages ont vu leur procédure engagée par DUP, et 52 captages ont fait l'objet de travaux de mise en conformité.

Les aides à l'agriculture ont représenté 2,26 M€ et 55 conventions. Elles ont concerné les changements de pratiques agricoles (57%), les expérimentations et techniques innovantes (24%), mais aussi la communication, la formation et la sensibilisation (7%), ainsi que les investissements en matériels (6%) et le soutien à l'agriculture biologique (6%). Les programmes d'actions sont en cours dans 35 AAC.

DÉPOLLUER

Traiter les eaux usées domestiques

223 conventions ont représenté un montant total d'aides de 49,9 M€ et 83,4 M€ d'études et de travaux.

— Les stations d'épuration

L'Agence a attribué 25,5 M€ pour financer 42,5 M€ de travaux et notamment, parmi ceux inscrits au PTAP : la reconstruction de la station d'épuration de Chartres (28), l'extension de la station de Luneray (76), la reconstruction des stations de Bueil et Bourth (27), ou encore la construction d'une station intercommunale à Gamaches (80).

— La collecte des eaux usées

17,1 M€ ont été attribués à 95 conventions pour réaliser 28,7 M€ de travaux :

réseaux d'assainissement (transfert d'effluents, extension de collecte, réhabilitation de collecteurs) et branchements des particuliers.

— L'assainissement non collectif

31 conventions ont été signées pour la réhabilitation de 566 installations (6,8 M€ de travaux), financées par l'Agence à hauteur de 4,1 M€.

— L'assainissement en zone littorale

Les profils de vulnérabilité des zones de baignade font l'objet de compléments d'études pour hiérarchiser les actions de réduction des pressions polluantes sur les usages littoraux.

Poursuivre la dépollution des rejets des industriels, des ports et des artisans

136 conventions ont été soutenues à hauteur de 6,7 M€, pour financer 16,9 M€ d'études et de travaux.

— Les efforts de dépollution des industries

Les principaux travaux ont porté sur la suppression des micropolluants à Oril Industrie (76), l'augmentation et l'amélioration des capacités épuratoires de Nexira (76), le prétraitement des effluents avant rejet au réseau d'assainissement collectif chez Ferrero France (76), et les travaux d'adaptation interne entrepris par Total Raffinage France (76) et BASF Agri-Production (76).

— Améliorer la connaissance des rejets de micropolluants

12 conventions ont concerné la recherche de micropolluants, principalement dans les domaines de la chimie, de la mécanique, du traitement de surface et de l'agroalimentaire.

— Réduire les pollutions des activités artisanales et portuaires

Un partenariat avec les chambres consulaires et les collectivités a permis de développer six actions groupées des TPE et PE.

L'Agence a attribué 0,3 M€ (7,9 ETP) à l'animation et 0,5 M€ à la réduction des rejets toxiques des garages automobiles, des micropolluants des pressings et des rejets gras de métiers de bouche.

SOLIDARITÉ INTERNATIONALE ET COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

0,6 M€ d'aides ont permis de financer quatre projets au Togo, au Bénin, au Sénégal et à Madagascar.

RECONQUÉRIR LES MILIEUX

12,6 M€ (270 conventions) ont été attribués notamment pour l'animation technique (137 postes, 100 ETP), la restauration des milieux (81 km de berges et 168 ha de zones humides), le maintien en herbe des zones humides (2 250 ha) et les travaux de continuité écologique (40 ouvrages effacés et 19 passes à poissons installées). Les opérations emblématiques ont concerné la restauration de la Risle (27) à Pont-Audemer, de l'Eure à Chartres (28) et avant sa confluence en Seine (27). Les fleuves côtiers tels la Bresle à Bouvaincourt-sur-Bresle (76), la Varenne à Torcy-le-Petit et à Torcy-le-Grand (76), l'Eaulne (76) ont fait l'objet d'effacement d'ouvrages.

Sur plus de 20 km de rivières, le rétablissement de la continuité écologique sur le domaine public fluvial Eure Aval, validé par le comité de pilotage, prévoit des travaux ambitieux : l'effacement du barrage de Martot et la restauration hydromorphologique de son bief, l'effacement du seuil de l'île du Roy et du seuil amont de Val-de-Reuil.

BOCAGES NORMANDS

➔ SUPERFICIE
DU SOUS-BASSIN :
17 500 km²

➔ NOMBRE D'HABITANTS :
1 450 000

➔ LONGUEUR DE RIVIÈRES :
21 000 km

➔ LONGUEUR DE LA CÔTE :
486 km

➔ SUPERFICIE DE ZONES
HUMIDES :
100 000 ha

➔ PRINCIPAUX COURS D'EAU :
l'Aure, la Dives, la Douve,
l'Orne, la Sée, la Sélune,
la Seulles, la Sienne,
la Taute, la Touques
et la Vire

➔ PRINCIPALES NAPPES D'EAU
SOUTERRAINES :
les nappes du Bajo-
bathonien et de l'isthme
du Cotentin

LE BASSIN HYDROGRAPHIQUE

La diversité géologique, celle des paysages et la proximité de la mer contribuent à la richesse de la région en écosystèmes. Milieux aquatiques littoraux et estuariens côtoient zones humides arrière-littorales et petits fleuves côtiers à migrateurs. La grande nappe du Bajo-bathonien, à l'est, contraste avec la faible puissance des aquifères du socle, à l'ouest.

À la fois agricole, industriel et touristique, le bassin rassemble de nombreuses activités. L'agriculture y est dominée par l'élevage bovin et la production laitière. L'industrie concerne essentiellement l'agroalimentaire, l'automobile, l'électronique et la pharmacie tandis que le tourisme et la conchyliculture se développent le long du littoral.

En 2015, 836 opérations ont été engagées pour un total de 59,3 M€ d'aides, soit une augmentation de 11% du nombre de dossiers et de 45% des autorisations de programme par rapport à 2014.

AMÉLIORER LA GOUVERNANCE

Les instances et la planification

— La Commission territoriale (COMITER)

Le renouvellement des instances de bassin s'est traduit par la mise en place d'une nouvelle Commission territoriale (30 membres) à laquelle l'Agence a présenté les défis et les enjeux du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ainsi que le programme de mesures (actions) par unité hydrographique.

— Le Plan territorial d'actions prioritaires (PTAP)

À la suite de la révision du 10^e programme et de l'élaboration du programme de mesures adossé au SDAGE, la révision à mi-parcours du PTAP 2013-2018 a été entreprise avec les Missions interservices de l'eau et de la nature (MISEN).

La politique contractuelle

— Les contrats globaux

Les contrats des Côtiers Granvillais, du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Sélune et Val de Saire se sont poursuivis tandis que le contrat du SAGE Orne aval-Seulles a été signé.

— Les SAGE

L'Agence a soutenu l'animation et les études pour l'élaboration ou la mise en œuvre de six SAGE : Orne-amont, Orne-moyenne, Orne-aval-Seulles, Vire, Douve-Taute, Sélune. Le SAGE Orne-amont a été approuvé par arrêté préfectoral du 24 novembre 2015.

SATISFAIRE LES BESOINS EN EAU

148 dossiers ont été instruits, soutenus par l'Agence à hauteur de 10,58 M€ dont 3 M€ au titre de la Solidarité urbain-rural (SUR).

Fournir une eau conforme aux exigences sanitaires et sécuriser l'approvisionnement

L'Agence a financé 53 opérations (7,14 M€ d'aides). Parmi elles : la modernisation du réseau d'eau potable de Sainte-Cécile par le Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable (SIAEP) de Villedieu Ouest (50); la création de l'unité de traitement de Mont-Bertrand par le SIAEP des Bruyères (14); la restructuration du système d'alimentation en eau à Colombelles, avec la construction d'un réservoir de 3000 m³ par le SIAEP de Mondeville (14).

Protéger les captages

85 opérations (3,07 M€ d'aides) ont été soutenues par l'Agence : 16 procédures de déclaration d'utilité publique (DUP); 19 projets de mise en œuvre de périmètres réglementaires et de protection des aires d'alimentation de captage, avec dans certains cas des

acquisitions foncières ; 31 opérations de réduction de l'usage des produits phytosanitaires ; 19 autres portant sur l'animation pour la protection des captages.

DÉPOLLUER

Traiter les eaux usées domestiques

Près de 33 M€ d'aides (357 dossiers) ont permis de financer les études et travaux de collecte et de traitement des eaux usées. 20,8 M€ ont été attribués au titre de la SUR. En forte augmentation, ces actions ont bénéficié des nouvelles aides accordées pour la réhabilitation de branchements (8,21 M€) et le développement de l'assainissement non collectif (3,83 M€).

— L'assainissement collectif

4,6 M€ ont été accordés pour la construction ou l'amélioration de 18 stations d'épuration, dont celles de Montfarville-Barfleur (50), Noyers Bocage-Missy (14) et Hébécrevon (50). L'Agence a également attribué 21,6 M€ d'aides aux travaux portant sur les réseaux d'assainissement (183 dossiers) : 8 M€ pour la création ou l'extension des réseaux ; 4,7 M€ pour des réhabilitations ; 8,7 M€ pour la mise en conformité des branchements ; 0,2 M€ pour la réalisation de diagnostics et d'études.

— L'assainissement non collectif

Quatre études de diagnostic initial ont été financées pour 2406 installations. 727 installations ont fait l'objet de travaux de réhabilitation (3,92 M€ d'aides).

Poursuivre la dépollution des rejets industriels

— La prévention des risques de pollution accidentelle

L'Agence a attribué un montant global d'aides de 0,33 M€ à cinq sites et 0,12 M€ au titre des contrats métiers (11 dossiers), essentiellement pour des ateliers de peinture et des garages.

— La réduction des rejets industriels

Deux études de surveillance initiales ont été cofinancées dans le cadre de la recherche de substances dangereuses pour l'eau (RSDE).

Trois pressings se sont séparés de quatre machines fonctionnant au perchloroéthylène grâce à une aide de

0,04 M€. 22 projets portant sur des travaux de réduction des eaux usées ont également été engagés (2,23 M€). Les plus importants sont ceux de la sucrerie Saint Louis Sucre à Cagny (14) où une station d'épuration a été créée, de la laiterie des Maîtres laitiers du Cotentin à Sottevast (50) avec le recours à des technologies propres, et de la société Normande de Nettoyage à Urville (14) qui a opté pour le traitement des lixiviats.

Lutter contre les pollutions diffuses

— Encourager la profession agricole...

L'Agence a soutenu la mise en place de démarches agroenvironnementales à hauteur de 4 M€. 24 projets de territoire à enjeux « eaux » (eau potable, littoral, zones humides, érosion/ruissellement) étaient concernés. 0,15 M€ ont été attribués à des exploitations agricoles pour la gestion des effluents d'élevage ou pour l'acquisition de matériel.

L'Agence s'est également impliquée, à hauteur de 0,72 M€, dans la diffusion des techniques culturales innovantes en apportant son concours à l'acquisition de références nouvelles en agriculture intégrée et à l'organisation d'actions de vulgarisation.

— ... et les collectivités

Avec l'appui de la fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles, l'adhésion à la charte bas-normande d'entretien des espaces publics s'est développée avec la labellisation de 30 nouvelles collectivités. 14 d'entre elles se sont engagées à ne plus utiliser de produits phytosanitaires. Désormais, 350 collectivités sont signataires de la charte. Parallèlement, 22 collectivités ont bénéficié d'une aide totale de 0,16 M€ pour l'achat de matériels alternatifs à l'usage de produits phytosanitaires et la réalisation de plans de désherbage et d'actions de communication. L'accompagnement, la formation, l'animation et la sensibilisation des collectivités et des habitants ont été financés à hauteur de 0,12 M€.

— Lutter contre la pollution microbienne sur le littoral

Les profils de vulnérabilité, dont l'objectif est d'établir des programmes d'actions prévenant les risques de pollution, ont été réalisés pour la totalité des

eaux de baignade et des zones conchylicoles. Ces profils s'appuient sur des données acquises via des réseaux de suivi de la qualité microbienne du littoral. Les aides destinées aux réseaux de mesures littorales s'élèvent à 0,7 M€.

— Soutenir le fonctionnement des ouvrages d'épuration

Le suivi du fonctionnement des ouvrages d'épuration

Les expertises initiales concernant les stations d'épuration des collectivités supérieures à 2000 EH ont été effectuées. Sept sites industriels agréés pour le suivi régulier de leurs rejets (SRR) ont fait l'objet d'audits de suivi.

Les primes pour épuration

Les primes 2014 ont été instruites. Les aides Aquex ont concerné 18 attributaires, pour un montant global de 0,69 M€.

PRÉSERVER LES MILIEUX AQUATIQUES

Une reconquête des milieux aquatiques et humides

194 opérations ont été engagées (11 M€). Elles concernent des études et travaux portant sur les obstacles à l'écoulement (4,53 M€), la restauration (1,78 M€) et l'entretien (0,28 M€) de cours d'eau et de zones humides, l'acquisition de zones humides (0,30 M€) et l'entretien du littoral (0,04 M€) ainsi que des études et travaux relatifs à la connaissance des milieux et de la biodiversité (0,73 M€) et l'animation (3,42 M€).

Des efforts d'animation toujours en progression

L'Agence a poursuivi le déploiement de postes d'animation technique rivières, zones humides et littoral (3,42 M€). Leur rôle est essentiel pour faire émerger et mettre en œuvre des programmes de protection de la ressource, de restauration de cours d'eau ou des plans de gestion de zones humides, avec l'appui de cellules dédiées (CATER, CATÉM, etc.). En 2015, plus de 80 ETP ont été soutenus.

Dans la Manche, un poste d'animateur de l'estran ouvre plus largement l'animation à la thématique « littoral ».

ADRESSES

AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE SIÈGE

51, rue Salvador-Allende
92027 Nanterre Cedex
Tél. : 01 41 20 16 00
Télécopie : 01 41 20 16 09

Site Internet : www.eau-seine-normandie.fr

DIRECTION GÉNÉRALE

Patricia Blanc
Directrice générale

Marc Collet
Directeur délégué

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Catherine Lacaze

DIRECTIONS DU SIÈGE

STRATÉGIE TERRITORIALE
Louis Hubert

**CONNAISSANCE
ET APPUI TECHNIQUE**
Marie-Dominique Monbrun

RESSOURCES HUMAINES
Stéphanie Marguet

DIRECTIONS TERRITORIALES

SEINE-AMONT
Francis Schneider
18, cours Tarbé
CS 70702
89107 Sens Cedex
Tél. : 03 86 83 16 50

VALLÉES D'OISE
Fabrice Martinet (intérim)
2, rue du Docteur-Guérin
ZAC de l'Université
60200 Compiègne
Tél. : 03 44 30 41 00

VALLÉES DE MARNE
Daniel Beddelem
30, chaussée du Port
CS 50423
51035 Châlons-en-Champagne
Tél. : 03 26 66 25 75

RIVIÈRES D'ÎLE-DE-FRANCE
Nathalie Evain-Bousquet
51, rue Salvador-Allende
92027 Nanterre Cedex
Tél. : 01 41 20 17 29

PARIS ET PETITE COURONNE
Frédéric Muller (intérim)
51, rue Salvador-Allende
92027 Nanterre Cedex
Tél. : 01 41 20 18 77

DIRECTIONS TERRITORIALES ET MARITIMES

SEINE-AVAL
André Berne
Hangar C
Espace des Marégraphes
BP 1174
76176 Rouen Cedex 1
Tél. : 02 35 63 61 30

BOCAGES NORMANDS
Caroline Guillaume
1, rue de la Pompe
CS 70087
14203 Hérouville-Saint-Clair Cedex
Tél. : 02 31 46 20 20

AGENCE COMPTABLE

Stéphane Liard
51, rue Salvador-Allende
92027 Nanterre Cedex
Tél. : 01 41 20 19 90

Conception-rédaction : Agence de l'eau Seine-Normandie
Crédits photos : J. Chiscano/AESN ; SRCl ; Y. Quillet/Le Dit de l'Eau ;
ThinkstockPhotos ; Shutterstock ; iStockphoto ; Fotolia.
Création & réalisation graphique : avec des mots

Impression : ImprimaLog
Imprimé sur papier certifié FSC.





51, rue Salvador-Allende — 92027 Nanterre Cedex
www.eau-seine-normandie.fr